

les publications du C.T.N.E.R.H.I.

centre technique national d'études  
et de recherches  
sur les handicaps et les inadaptations  
27, quai de la tournelle 75005 paris

# la notion d'inadaptation

Evolution dans le cadre des procédures  
judiciaires d'A.E.M.O. de 1955 à 1977

par Michel GAUDIN

*Docteur en science de l'éducation,  
Assistant social*

et Louis PERCEROT

*Docteur en science de l'éducation,  
Educateur spécialisé*



S O M M A I R E

---

<u>INTRODUCTION</u> .....	page	1
---------------------------	------	---

## I- METHODOLOGIE

I-A. - Hypothèses préliminaires et hypothèses révisées.....	page	3
I-B. - Conduite des travaux.....	page	8
1. Choix du terrain d'étude - Justifications et limites.....	page	8
2. Recueil et traitements des données.....	page	15
a) Nature des informations recueillies.....	page	16
b) Répartition dans le temps.....	page	17
c) Nomenclature - Classification et codage.....	page	19
I-C. - Portée et limite de la méthode.....	page	30

## II- ELEMENTS CONSTITUTIFS DU CONCEPT D'INADAPTATION

### II-A. - Population prise en compte

1. Un pourcentage croissant d'étrangers.....	page	32
2. Une population ouvrière non qualifiée.....	page	36
3. Des familles plus nombreuses que la moyenne de la population.....	page	39
4. Un taux élevé de mortalité infantile.....	page	40
5. Des familles qui ont de plus en plus connu des interventions des services sociaux avant le signalement.....	page	42
6. Un taux élevé de dissociation familiale.....	page	43
7. Synthèse : la cible "inadapté" : une population pré-déterminée ?.....	page	45

### II-B. - Les concepts organisateurs de la notion d'inadaptation

II-B.1. - La santé.....	page	47
1. Des significations diverses.....	page	48
2. Des usages selon les populations.....	page	50
3. Des préoccupations institutionnelles divergentes.....	page	52



II-B.2. - La sécurité physique.....	page	57
1. Eléments constitutifs du concept "sécurité physique".....	page	58
2. Les populations concernées.....	page	60
3. Importance de la sécurité physique pour le terrain.....	page	65
4. Un concept peu opérant dans l'institution spécialisée.....	page	67
II-B.3. - La moralité.....	page	73
1. Les affectations du concept.....	page	74
2. Différences par catégorie de population.....	page	76
3. Une notion au service du contrôle social.....	page	79
4. Perte de sensibilité de l'institution au concept de moralité.....	page	82
II-B.4. - L'éducation.....	page	86
1. Mauvais parents ou mauvais enfants.....	page	88
2. Diffusion de la notion d'obligation éducative.....	page	91
3. Appropriation par les institutions du devoir d'éducation spécialisée.....	page	96
4. L'éducation : Concept organisateur pour l'institution spécialisée.....	page	102
II-B.5. - La sécurité affective.....	page	112
1. Un concept d'apparition récente en protection de l'enfance.....	page	114
2. Une idée de plus en plus répandue.....	page	115
3. La sécurité affective mobilisatrice du contexte familial.....	page	117
4. De l'obligation d'éduquer à celle d'aimer.....	page	120
II-C. - <u>Dimension diachronique du concept d'adaptation</u>		
1. La période avant 1958 : Des préoccupations démographiques.....	page	128
2. La période 1960-1962 : La montée des difficultés éducatives. Prépondérance des données subjectives.....	page	134
3. La période 1965-1967 : La crise de l'autorité paternelle.....	page	142

4. La période 1970-1972 : La rupture. Le retour à des préoccupations plus matérielles.....	page	150
5. La période 1975-1977 : Focalisation sur des sous-groupes multicatégorisés.....	page	161

UTILISATION DU CONCEPT D'INADAPTATION : MISE A JOUR DES  
MECANISMES INDUCTEURS

III-A. - Evolution des rôles parentaux et des images familiales : Un facteur de subjectivité collective.....	page	172
III-B. - Le facteur institutionnel : Création d'une assimilation spécifique dans le Service Social Spécialisé de la Sauvegarde de l'Enfance de Grenoble.....	page	179
1. La première période.....	page	180
2. A partir des années 1970-1972.....	page	183
III-C. - Le facteur personnel : Sa normalisation progressive.....	page	187
1. Perception de l'inadaptation et sexe du travailleur social.....	page	187
- Au cours de la période 1970-1972.....	page	188
- Au cours de la période 1975-1977.....	page	188
2. Perception de l'inadaptation et formation initiale du travailleur social.....	page	189
- De 1960 à 1967.....	page	190
- De 1970 à 1977.....	page	191
3. Perception de l'inadaptation et statut personnel du travailleur social.....	page	192
- De 1955 à 1967.....	page	192
- A partir de 1970.....	page	193
III-D. - Des mécanismes plus globaux.....	page	195
1. Une évolution de l'inadaptation en rapport direct avec l'évolution sociale.....	page	195
2. Elévation des seuls normatifs.....	page	199
3. Actualisation de la notion d'inadaptation.....	page	204

<u>CONCLUSION</u> .....	page	207
-------------------------	------	-----

<u>BIBLIOGRAPHIE</u> .....	page	209
----------------------------	------	-----

I N T R O D U C T I O N



Le concept d'inadaptation sociale ancien et nouveau à la fois.

Ancien parce que, directement lié à l'idée de normes de groupes, au sens le plus vaste du terme, il existe dans les sociétés les plus archaïques comme dans les plus réduites, nouveau parce qu'il a pris, depuis le début du XXème siècle, une signification nouvelle, ou tout au moins une autre apparence.

L'émergence de ce concept apparaît directement liée à la mise en place de personnels, bénévoles, puis salariés, destinés à intervenir sur certains "individus sociaux", dans le cadre d'une politique ou de politiques d'action sociale de plus en plus structurées et sophistiquées.

La reconnaissance sociale d'un corps professionnel de travailleurs sociaux entraîne la reconnaissance parallèle d'inadaptation sociale, comme potentialité ou comme réalité.

Un travail sur la genèse du concept d'inadaptation sociale dans son acception actuelle accorderait, sans doute, une importance prépondérante aux années 1950 qui ont vu la création de multiples structures de "réadaptation", secteur directement rattaché à la reconnaissance et à la prise en charge sociale de la réalité de l'inadaptation, comme d'ailleurs, le secteur préventif est lié à la reconnaissance de sa potentialité.

Appréhender les mécanismes de l'inadaptation sociale peut paraître une gageure à plus d'un titre, ne serait-ce que parce que, prétendre les connaître, serait prétendre connaître l'ensemble des mécanismes sociaux et leur reproduction.

La présente recherche, réalisée sous la responsabilité du Centre Régional pour l'Enfance et l'Adolescence Inadaptée-Rhône alpes (1), dans le cadre d'une convention d'étude passée avec le Centre Technique National d'Etudes de Recherche sur les Handicaps et les Inadaptations (2), a pour objet d'appréhender le concept d'inadaptations sociale tel qu'il peut apparaître et évoluer à travers les écrits des institutions qui détectent cette inadaptation ou qui la traitent.

---

(1) C.R.E.A.I. Rhône-Alpes.

(2) C.T.N.E.R.H.I.

La perspective institutionnelle y est donc très présente, non seulement parce qu'elle est une préoccupation centrale des deux organismes cités plus haut, mais également parce que les auteurs de ce travail sont tous deux travailleurs sociaux et que se pose, pour ceux, le problème de l'adéquation de leurs actes professionnels et des orientations des institutions qui les emploient.

Les recherches actuellement menées, dans le cadre du travail social, sont le plus souvent le fait de sociologues, psychologues, économistes... Les plus absents en sont, paradoxalement, les travailleurs sociaux eux-mêmes, ce qui a souvent pour conséquence de les faire apparaître comme de simples vecteurs inconscients de pouvoirs qui les dépassent, et ce qui, bien sûr, n'est pas un élément facilitateur pour une plus grande maîtrise des tenants et aboutissants de leur pratique.

Cette motivation se doit d'être également mentionnée au seuil de ce travail.

I - M E T H O D O L O G I E

---





I - A. HYPOTHESES PRELIMINAIRES ET HYPOTHESES REVISEES

---



La démarche méthodologique a été construite à partir de 3 hypothèses et des questions qui, de leur concision initiale, ont été affinées voire révisées au cours du travail lui-même.

Nous présentons, ci-dessous, brièvement, leur genèse et leur contenu.

Notre première hypothèse peut être formulée ainsi :

"Les critères (1) d'inadaptation ne sont pas immuables mais dépendent pour une large part de la norme sociale, du tissu social et de leur évolution, ils sont donc également évolutifs et conditionnés".

Cette hypothèse peut paraître relever du lieu commun, elle nous est paradoxalement apparue de façon empirique, à la lecture d'anciens documents où étaient décrits, comme cause d'inadaptation sociale, des éléments qui, aujourd'hui, apparaissent de toute évidence ne plus en constituer.

Cette constatation nous a amené à deux questions : comment se définissent les critères d'inadaptation, c'est-à-dire quels sont-ils dans les faits : ceci constitue le premier point évidemment sous entendu de notre hypothèse.

La seule façon de les définir semble être une façon empirique, puisqu'ils appartiennent à une réalité qui n'a pas été codifiée. Il s'agit donc là de rendre patent un discours qui n'a jamais été clairement explicité.

Ces critères définis, il s'agit ensuite de savoir comment et en fonction de quoi ils évoluent, c'est le deuxième volet de notre hypothèse.

Notre deuxième hypothèse est la suivante :

"L'inadaptation dépend, en outre, de la "subjectivité" de celui qui la perçoit et la décrit".

---

(1) Critère doit être entendu ici au sens littéral de marque ou signe, c'est-à-dire élément sinon défini du moins reconnu permettant de juger de l'inadaptation.

Il convient ici de s'expliquer sur la genèse de cette hypothèse, le sens à donner aux mots qu'elle contient, et le prédicat qui la sous-tend.

Lors d'une première recherche, basée sur un échantillonnage restreint, nous avions souhaité vérifier une donnée issue de la théorie de la communication, à savoir que ce que le travailleur social perçoit est également conditionné par ce qu'il est, c'est-à-dire, dans une certaine mesure, par ses "filtres".

Il n'était pas dans notre projet de faire une série d'analyses individuelles mais de voir si certains de ces filtres évidemment déterminés par nous-même, avaient un rôle dans la perception du travailleur social, et quel était ce rôle.

Nous avons déterminé une série d'éléments qui nous paraissaient a priori importants, à savoir l'âge, le sexe, la formation, le fait d'être marié ou célibataire, et d'avoir ou non des enfants.

Or, il était clairement apparu que ces éléments avaient un rôle important dans la perception du travailleur social (notamment la formation).

Malheureusement, la faible importance de l'échantillonnage ne permettait de considérer les résultats que comme indicatifs, du moins quant au contenu du phénomène considéré, son existence, elle, paraissant évidente.

Cette hypothèse fut, dans un premier temps, centrée sur l'"individu travailleur social" seul, mais il est vite apparu que la structure dans laquelle il travaillait pouvait elle-même constituer un filtre à sa perception.

De ce point, nous sommes ensuite passés à l'idée de filtre intéressant l'ensemble de la structure, c'est-à-dire à la notion d'"assimilation spécifique" du système (telle qu'elle est notamment expliquée par Y. BAREL lorsqu'il écrit que "le système fait subir une transformation aux inputs qu'il reçoit" (1), en analysant cette assimilation comme le propre de l'ensemble du système, et non des seuls éléments qui le composent considérés séparément.

---

(1) Y. BAREL. La Reproduction Sociale. Système vivants. Invariance et changements. Ed. Anthropos. 1973.

Ainsi, le terme de "subjectivité" contenu dans notre hypothèse, et que nous savons impropre, comprend tant l'ensemble des filtres propres à l'individu que ceux intéressant l'institution.

Notre troisième hypothèse, en partie, est un résumé et une reformulation des précédentes :

"La population considérée comme socialement inadaptée n'a pas sa dynamique propre, mais évolue en fonction de la détection et de l'appréhension de l'inadaptation".

Cette hypothèse fait appel à une donnée bien sûr fondamentale, qui est la connaissance de cette population et de ses caractéristiques, connaissance qui, pour une grande part, peut être objective.

En fait, cette hypothèse, dont nous aurions peut-être pu faire l'économie, est pour nous un moyen de faire plus clairement apparaître et de confronter les deux éléments indissociables pour notre propos : le discours et ce qu'il a de non objectif et les éléments objectifs concernant les caractéristiques de la population décrite.

Cette hypothèse a donc aussi pour but de déterminer quelle réalité objective le discours sur l'inadaptation recouvre, et de critiquer ce discours.

En plus de ces trois hypothèses, nous avons deux questions à l'esprit au début de ce travail.

- La première est de savoir s'il existe des données propres aux individus ou aux familles, qui seraient des constantes génératrices d'inadaptation sociale, indépendantes des conceptions et du discours sur l'inadaptation.

Cette question peut constituer, en partie, une critique de nos hypothèses. Elle nous apparaît à la fois salubre et indispensable.

- La seconde est de savoir s'il existe un processus cohérent d'appréhension de l'inadaptation sociale et de tenter d'analyser ce processus.

Compte tenu de nos hypothèses de travail, qui relie l'évolution de l'inadaptation sociale à l'évolution sociale en général, nous avons bien conscience que déter-

miner le processus d'évolution du concept d'inadaptation serait en même temps déterminer le processus d'évolution sociale.

Une telle démarche n'est, bien sûr, pas dans notre intention.

Il s'agit plutôt de savoir, si nos hypothèses se vérifient, à quel point d'évolution sociale rattacher telle ou telle évolution de la notion d'inadaptation, et si ces liens sont ponctuels ou en partie généralisables.

Par la suite, ces hypothèses ont été affinées, et, au fur et à mesure de l'évolution du travail, nous les avons regroupées dans une autre formulation :

L'évolution sociale globale (démographique, économique, symbolique, conceptuelle) détermine l'évolution de l'inadaptation qui se manifeste dans des fonctions familiales de plus en plus diversifiées (santé, éducation, affectivité).

Cette même évolution détermine la population qui sera considérée comme inadaptée, en fonction des ressources matérielles, culturelles et personnelles dont les familles disposent pour intégrer l'évolution ou l'émergence de ces différentes fonctions et y satisfaire.

La détection et la description de cette inadaptation passe par un réseau dans lequel le service social a une place croissante. Ce réseau intègre et "suit" l'évolution globale de façon variable en fonction des éléments qui la composent et qui peuvent la transformer, en même temps qu'ils l'intègrent, en fonction de leurs caractéristiques propre.

Cette formulation apparaît mieux à même de mettre en valeur la nature exacte de notre problématique, et expliciter plus clairement la réalité que nous souhaitons appréhender, située au carrefour d'une multitude de facteurs.

Appréhender le rôle, la fonction de ces différents facteurs nécessite une "mise à plat" idéale : les dimensions individuelles, institutionnelles, sociales, renferment des données objectives et des données subjectives, et, de plus, ces différentes "dimensions" se recoupent, se chevauchent, sont interdépendantes.

En fonction du système considéré, nous obtiendrons fatalement des niveaux de lecture différents.

Cependant, il semble que l'on puisse dégager 4 champs déterminants :

- celui de la collectivité,
- celui de l'institution,
- celui des données subjectives,
- celui des données objectives.

Si cette classification peut, a priori, paraître arbitraire, elle permet surtout de garder clairement en mémoire, au cours de ce travail, les éléments présidant à la création et à l'évolution du concept d'inadaptation.

La méthodologie retenue est construite autour de ces données.





I - B. CONDUITE DES TRAVAUX

1. Choix du terrain d'étude.  
Justifications et limites.

Le terrain que nous avons choisi pour la vérification de nos hypothèses est celui de l'Action Educative en Milieu Ouvert Judiciaire dans le département de l'Isère.

Ce terrain, qui est celui de notre pratique professionnelle, pour limité qu'il soit, nous semble particulièrement fiable et présenter un grand nombre d'intérêts, outre celui évident de la facilité d'accès.

Cette fiabilité et ces intérêts tiennent autant à la nature même de l'Action Educative en Milieu Ouvert judiciaire qu'aux caractéristiques locales.

Fiabilité et intérêts seront plus apparents lorsque nous aurons brièvement situé l'A.E.M.O. dans ses fondements juridiques, dans le courant des politiques sociales, et lorsque nous aurons décrit les particularités locales.

Fondements de l'A.E.M.O.

L'A.E.M.O. judiciaire trouve ses origines dans des textes déjà anciens qui sont d'abord l'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante et surtout l'ordonnance du 23 décembre 1958 relative à la Protection de l'Enfance et de l'Adolescence en danger.

Cette ordonnance de 1958, qui fut ensuite reprise dans la loi du 4 juin 1970 sur l'autorité parentale, est capitale pour notre propos puisque, en quelque sorte, elle codifie les possibilités d'intervention sociale sur les mineurs et leur famille en cas d'inadaptation, au sens large du terme, et non plus seulement en cas de délinquance. C'est de cette ordonnance que découle la reconnaissance d'un mandat judiciaire, c'est-à-dire, en fait, d'un mandat social, mandat exercé par des travailleurs sociaux sur les familles jugées déficientes.

La mise en place de ce mandat est donc, dans le même temps, la reconnaissance de l'inadaptation comme phénomène socialement reconnu, devant, dans certains cas, entraîner une intervention.

Il nous semble opportun de rappeler brièvement ici le contenu des textes codifiant les mesures d'assistance éducatives, tels qu'ils figurent actuellement dans le code de procédure civile, car l'analyse de ces textes et leur application montrent bien en quoi l'A.E.M.O. judiciaire est particulièrement fiable pour approcher le concept d'inadaptation sociale :

Art. 375 :

Si la santé, la sécurité ou la moralité d'un mineur non émancipé sont en danger, ou si les conditions de son éducation sont gravement compromises, des mesures d'assistance éducative peuvent être ordonnées par justice à la requête des pères et mères, conjointement ou de l'un deux, du gardien ou du tuteur, du mineur lui-même, ou du ministère public. Le juge peut se saisir d'office à titre exceptionnel.

Elles peuvent être ordonnées en même temps pour plusieurs enfants relevant de la même autorité parentale.

Art. 375 - 1 :

Le juge des enfants est compétent, à charge d'appel, pour tout ce qui concerne l'assistance éducative. Il doit toujours s'efforcer de recueillir l'adhésion de la famille à la mesure envisagée.

Art. 373 - 2 :

Chaque fois qu'il est possible, le mineur doit être maintenu dans son milieu d'origine. Dans ce cas, le juge désigne soit une personne qualifiée, soit un service d'observation ou de rééducation en milieu ouvert, en lui donnant mission d'apporter conseil à la famille afin de surmonter les difficultés matérielles ou morales qu'elle rencontre.

Cette personne ou ce service est chargé de suivre le développement de l'enfant et d'en faire rapport au juge périodiquement.

Le juge peut aussi subordonner le maintien de l'enfant dans son milieu à des obligations particulières, telles que celles de fréquenter régulièrement un établissement sanitaire ou d'éducation, ordinaire ou spécialisé, ou d'exercer une activité professionnelle.

Art. 375 - 3 :

S'il est nécessaire de retirer l'enfant de son milieu d'origine, le juge peut décider de le confier :

- 1 - A celui des pères et mères qui n'en avait pas la garde.
- 2 - A un autre membre de la famille ou à un tiers digne de confiance.
- 3 - A un service ou à un établissement sanitaire ou d'éducation, ordinaire ou spécialisé.
- 4 - Au service départemental de l'Aide Sociale à l'enfance.

Art. 375 - 6 :

Les décisions prises en matière d'assistance éducative peuvent y être, à tout moment, modifiées ou rapportées par le juge qui les a rendues, soit d'office, soit à la requête des pères et mères conjointement ou de l'un d'eux, du gardien ou du tuteur, du mineur lui-même, ou du ministère public.

Art. 375 - 7 :

Le père ou la mère dont l'enfant a donné lieu à une mesure d'assistance éducative, conservent sur lui leur autorité parentale et en exercent tous les attributs qui ne sont pas inconciliables avec l'application de la mesure

Ainsi, ce bref rappel, en définissant la nature de la mesure d'A.E.M.O. en montre bien les intérêts pour la présente recherche :

- Elle n'est pas réductible à une inadaptation donnée, mais intéresse au contraire tous les domaines où une inadaptation peut se manifester (ce qui n'est pas le cas pour d'autres institutions spécialisées dans certaines inadaptations précises, telles la délinquance ou les déficiences intellectuelles).

- Elle intervient à la "demande" de toutes les autres institutions ou des individus et recouvre donc; en ce qui concerne le signalement de l'inadaptation, un champ social extrêmement vaste et flexible.

- Elle s'adresse à l'enfant et à la famille, c'est-à-dire à la cellule de base qui est le fondement de notre organisation sociale.

- Elle représente une réelle intervention sociale puisque, par nature, le domaine judiciaire est celui de la préservation des règles sociales. Elle implique donc une reconnaissance et un minimum d'explicitation de l'inadaptation.

Ces quatre points méritent d'être davantage explicités et resitués par rapport aux implications pratiques pour notre recherche.

- Le fait que l'A.E.M.O. ne soit pas réductible à une inadaptation donnée mais qu'au contraire elle puisse intéresser tous les domaines, est précisément pour nous la garantie qu'elle constitue un support valide pour appréhender l'évolution de la notion d'inadaptation : cette "ouverture" permet, en effet, que s'expriment parfaitement les conceptions successives possibles de l'inadaptation qui pourra concerner, tour à tour, dans des proportions différentes les domaines physiques, moraux, affectifs, éducatifs.

- Le fait qu'elle intervienne à la demande de toutes les institutions et individus est, pour nous, une garantie de la même nature et ce, pour deux raisons :

. Elle permet d'étudier l'évolution des origines de signalement de l'inadaptation, ce qui, outre sa nature, est l'un des volets indispensables à l'étude de son évolution.

. Elle permet la confrontation d'une multitude de discours divers et ce point est fondamental.

Un autre support aurait, en effet, le risque de limiter le discours sur l'inadaptation sociale au discours d'une institution précise. Or, la reconnaissance de l'inadaptation sociale est, précisément le fait de l'environnement global de la famille et de l'enfant. Cet environnement composite peut émettre des discours fort différents, dans le temps comme dans l'espace et qu'il convient de prendre en compte.

Enfin, cette donnée, tout en posant des problèmes méthodologiques sur lesquels nous reviendrons, constitue, pour les auteurs de cette recherche eux-mêmes travailleurs sociaux, une nécessaire remise en cause de leur propre discours qui risquerait de devenir, à son tour, réducteur de la réalité.

- L'A.E.M.O. s'adresse à un enfant et à la famille, et ce point nous semble encore une garantie de fiabilité. Comme nous le disions plus haut, la famille est la cellule de base de notre organisation sociale et cette assertion nous semble vraie pour l'ensemble de la période couverte par notre recherche, c'est-à-dire encore à la période actuelle.

Il ne s'agit là, en aucun cas, d'une proclamation idéologique, pas plus que cette affirmation ne veut présager de l'avenir.

Nous constatons simplement que c'est d'abord par la famille que la société se perpétue et perpétue ses normes.

Bien sûr, il existe de très nombreux lieux où la société peut transmettre ses normes, mais l'institution familiale est indiscutablement le lieu premier, ne serait-ce que parce qu'il a une dimension symbolique particulière.

Il n'est pas dans notre intention d'analyser ici la famille comme objet institué garant de la perpétuation de la norme sociale.

Mais, il nous semble important de rappeler que la famille se fonde dans un rapport à la société. Actuellement, un formidable appareil législatif régit l'institution familiale, la protège et l'institue. La société a besoin de la famille pour se perpétuer tant du point de vue biologique que pour la transmission de modèles de comportement sociaux.

Or, l'enfant est "modelé" par la famille plus que par toute autre institution, ne serait-ce que parce qu'il y va de sa propre reconnaissance en tant qu'individu.

Appréhender l'inadaptation sociale par le biais des comportements familiaux est donc l'appréhender là où, précisément elle aura le plus de répercussions dans la perpétuation de la norme sociale.

D'autre part, l'A.E.M.O., permet également en compte l'ensemble de l'environnement du mineur et de sa famille, prendra, par là même, en compte, tous les lieux de socialisation, d'intégration sociale, ou de non-intégration.

Ainsi, parce qu'elle est "généraliste" et parce qu'elle est directement centrée sur les divers lieux de socialisation de l'enfant, l'A.E.M.O. apparaît comme particulièrement valide pour l'étude du concept de l'inadaptation sociale.

- L'A.E.M.O. enfin, représente une réelle intervention sociale, qui implique une reconnaissance préalable de l'inadaptation.

Il y a là, deux points originaux.

Le premier est relatif à la nature du courant de "politique sociale" dans lequel elle s'intègre.

L'A.E.M.O. fait, en effet, partie des politiques dites d'"accompagnement" basées essentiellement sur la rééducation et l'aide éducative (1).

Ce "courant" de politique est déjà ancien (années 60 environ) et, par ailleurs, contesté. Mais, parmi tous les "courants politiques" qui le précèdent et le suivent, il est le seul qui fasse directement référence à l'inadaptation sociale comme phénomène existant et nécessitant une intervention spécifique.

Or, ce point est précieux pour notre travail. Les politiques de prévention, par exemple, si elles peuvent paraître plus cohérentes en s'adressant à l'inadaptation comme potentiel et non comme réalité, peuvent aussi permettre d'échapper à la nécessité de reconnaître, de nommer et de décrire l'inadaptation.

C'est donc surtout dans les institutions issues de ce courant politique que le chercheur pourra trouver les éléments propres à identifier l'inadaptation.

Le deuxième point d'originalité de l'A.E.M.O. judiciaire réside dans le fait qu'à notre sens, elle est la seule intervention sociale qui se situe clairement comme telle, et ce précisément parce qu'elle est judiciaire. La justice

---

(1) Voir pour cela : G. MARTIN  
E. MAUREL  
F. MERCANTON  
C. OFFREDI-BUISSON

"Recherche d'une méthode d'évaluation des effets des politiques en faveur de la famille et de l'enfance". Université des Sciences sociales de Grenoble. CEPES.

est, en effet, garante des libertés individuelles mais surtout du respect des règles socialement établies.

"L'intrusion" de la justice dans le domaine de l'intervention sociale est basée, il est vrai, sur des règles précisément peu explicites où l'interprétation peut jouer un grand rôle. Mais c'est précisément l'un des buts de ce travail que de mettre à jour ces "règles" sociales souvent peu ou mal explicitées, qui lorsqu'elles sont transgressées, entraînent une inadéquation.

Enfin, le fait que la justice relève théoriquement d'un débat contradictoire, impose que soit à minime explicité, par celui qui signale une situation au juge, ce qu'il considère comme étant une inadéquation, comme le juge se doit, pour les mêmes raisons, d'étayer et d'argumenter sa décision. L'inadéquation doit donc être nommée et décrite, et cette nécessité est pour nous une source d'information sûre, qui, bien sûr, n'échappe ni à l'arbitraire ni à la rationalisation mais qui a l'immense avantage d'exister.

Ainsi, l'A.E.M.O. judiciaire nous apparaît-elle un vecteur particulièrement fiable pour l'approche de l'inadéquation même si elle mériterait d'être complétée et critiquée par l'intermédiaire d'autres sources d'information, notamment celles émanant d'autres institutions, telle l'A.E.M.O. administrative, qui ont un discours souvent beaucoup moins explicite et moins fiable.

#### La Sauvegarde de l'Enfance de l'Isère.

L'Association départementale de l'Isère pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence (1) est l'Association qui, dans l'Isère, a eu le quasi monopole de l'exercice des mesures d'A.E.M.O., et c'est dans ces archives que nous avons puisé nos informations.

Au départ, seule association de ce type sur le département, deux autres services ont, par la suite, également exercé des mesures d'A.E.M.O. judiciaire, mais l'on peut considérer que, dans tous les cas, l'A.D.I.S.E.A. a toujours exercé au moins 80 % de ces mesures.

---

(1) A.D.I.S.E.A.



Cet aspect monopolistique est pour nous la garantie de la représentativité de notre échantillonnage pour l'unité géographique qui nous intéresse ici.

Cette unité géographique est, en fait, la partie sud du département de l'Isère, qui représente environ les 3/4 du département.

Cette partie étant la plus importante et recouvrant des secteurs géographiques diversifiés sur le plan du tissu social, elle nous semble tout à fait représentative de l'ensemble du département.

Par contre, d'autres limites interviennent et qui sont liées à l'originalité de l'A.D.I.S.E.A.

Certes, les A.D.I.S.E.A. sont nombreuses en France et regroupées au sein d'une Fédération nationale.

Mais, cette Fédération recouvre des types de structures et de fonctionnement fort divers. S'il s'agit toujours d'Associations type "Loi 1901", les personnels employés, l'importance des services, l'organisation interne des institutions et ses conceptions de la prise en charge sont parfois éloignées. De plus, dans d'autres départements, ce sont des services de nature différente, notamment des services publics qui assurent l'exercice des mandats d'A.E.M.O.

Cela veut dire que, pour la partie de notre recherche qui est l'approche de l'"assimilation spécifique" de l'institution exerçant des mandats d'A.E.M.O., les résultats devront être considérés comme ceux intéressant une institution précise, dont les caractéristiques et l'évolution seront décrites ultérieurement, à l'occasion de l'interprétation des résultats.

Nous verrons plus loin comment et en quoi ces résultats peuvent éventuellement être élargis et recouvrir une réalité plus vaste que celle du service considéré.

## 2. Recueil et traitements des données.

Comme nous l'avons dit, nous avons recueilli les informations nécessaires dans les dossiers et archives de la Sauvegarde de l'Enfance.

Il s'agit uniquement d'une information écrite.

Compte tenu de la nature des informations recueillies, seuls, en effet, les documents écrits semblent être à même de présenter une fiabilité suffisante.

Il aurait été possible de compléter cette source d'information par la collecte de documents oraux, mais nous nous y sommes refusés pour plusieurs raisons.

Outre la difficulté de retrouver les travailleurs sociaux concernés par des dossiers parfois anciens, la collecte de documents oraux nous semble beaucoup plus soumise au filtre de l'interviewer, comme à la mémoire et à la rationalisation possible de l'interviewé.

De plus, elle ne permet pas d'appréhender l'évolution du discours, et des réalités parfois anciennes, formulées avec un vocabulaire et à partir de concepts contemporains perdraient une grande partie de leur signification.

Le matériel écrit disponible, outre sa richesse quantitative présente l'avantage de l'uniformité et du détail.

Nous avons puisé nos renseignements dans les enquêtes sociales ayant présidé aux mesures d'A.E.M.O. ou, plus rarement, dans les rapports rédigés par les travailleurs sociaux à l'attention du Juge pour enfants au début de l'exercice d'une mesure.

Or, ces documents ont toujours conservé une forme stable, même si le contenu s'en est modifié.

La stabilité de la présentation représente, outre une plus grande facilité de travail, la garantie de trouver dans chaque "rubrique" des informations de même nature.

a) Nature des informations recueillies :

Compte tenu des objectifs de ce travail et de nos hypothèses, nous avons retiré des dossiers des informations intéressantes divers points :

- Les caractéristiques des familles "signalées au Juge des Enfants" (nationalité, niveau socio économique, nombre d'enfants, etc.).

- De qui émane le signalement (individus ou institutions diverses).

- La nature du danger ou de l'inadaptation décrite par celui qui signale.

- A quoi ou à qui il attribue l'origine de ce danger ou de cette inadaptation.

- La nature du danger ou de l'inadaptation telle qu'elle est perçue par le travailleur social de la Sauvegarde qui prend la famille "en charge".

- A quoi ou à qui il attribue à son tour l'origine du danger qu'il décrit.

- Certaines caractéristiques propres au travailleur social lui-même (sexe, formation, ...).

- Les "caractères" des divers éléments du groupe familial tels qu'ils peuvent être décrits par le travailleur social.

Nous reviendrons, plus loin, sur le contenu précis et l'utilisation de ces informations et expliquerons en quoi elles sont nécessaires et suffisantes pour la vérification de nos hypothèses.

Il est évident que les informations "fixent" le niveau du processus auquel nous nous situons, dans le cadre de cette recherche.

#### b) Répartition dans le temps :

Compte tenu de nos hypothèses, la nécessité d'une étude diachronique est évidente.

Cependant, une simple étude diachronique, à partir d'un échantillonnage "global et progressif" ne nous a pas semblé à même de permettre dans le même temps une étude synchronique de l'organisation des divers éléments retenus.

L'appréhension de cette organisation, et de son évolution nécessitait donc de posséder des informations regroupables pour un temps donné.

Nous avons donc construit un échantillonnage de 500 dossiers répartis en 5 tranches de 100 dossiers, donc d'égale importance numérique, mais également de durée.

Les "tranches" sont espacées de deux ans et couvrent chacune une période de 3 ans, exception faite pour la première tranche pour laquelle le faible nombre de dossiers nous a obligé à prendre en compte une période plus vaste pour obtenir un nombre suffisant.

Les tranches retenues sont les suivantes :

Tr1 - Avant 1958 (nous sommes, en fait, remontés pour certains dossiers jusqu'en 1951).

Tr2 - 1960-1962.

Tr3 - 1965-1967.

Tr4 - 1970-1972.

Tr5 - 1975-1977.

Pour chacune de ces tranches, les 100 dossiers représentent au moins 80 % de l'ensemble des dossiers de la période considérée, c'est-à-dire que nous n'avons pas eu à construire d'échantillonnage à l'intérieur des tranches, les dossiers non exploités étant le plus souvent ceux que nous avons nous-même dû rejeter du fait de leur manque d'information ou de facilité, le plus souvent lié à l'absence des documents qui nous étaient nécessaires.

Les cinq tranches ainsi déterminées ne l'ont pas été de façon totalement arbitraire.

Nous avons, en effet, comme exigences de "couvrir" l'ensemble de la période qui nous intéressait et de posséder dans chaque tranche un nombre de dossiers suffisant pour permettre une analyse synchronique fiable. (La période de trois ans couverte par chaque tranche est, en fait, une conséquence de cette nécessité).

De plus, le fait de constituer une tranche "avant 1958"

et la seconde de 1960 à 1962 est directement lié pour nous à la mise en place de l'ordonnance de 1958 qui organise l'A.E.M.O. telle que nous la connaissons aujourd'hui.

Il était donc, pour nous, indispensable de maîtriser les conséquences possibles de la mise en place de cette ordonnance, en préservant un délai de latence suffisant (2 ans).

De même, le "choix" de la "tranche" 1970-1972 est indiscutablement lié, dans notre esprit, aux répercussions possibles de mai 1968.

Quoi qu'il en soit, ce choix, quelle que soit la partie arbitraire qu'il peut contenir, couvre une période suffisamment large pour garantir la fiabilité des résultats.

Nous nous efforcerons d'ailleurs d'inscrire en "toile de fond" de chaque période l'ensemble des "événements" tant sociaux que juridiques ou concernant les équipements qui peuvent l'intéresser.

#### c) Nomenclature - Classification et codage :

Le codage et le traitement informatique des données du discours nécessitent, bien sûr, sa transformation et sa réduction.

Pour un certain nombre de données "objectives" cette réduction ne pose aucun problème, si ce n'est celui minime du risque de perte de l'information.

Pour les informations de nature moins objective, notre préoccupation a toujours été de respecter au maximum la terminologie employée. Il nous a toutefois été nécessaire de "disloquer" le discours et d'établir une "nomenclature".

Cette nomenclature n'est pas seulement le "repiquage" de certains éléments constants nous intéressant. Nous avons voulu qu'elle conserve son caractère de "points d'arrêt lexicaux privilégiés d'un discours" (1), c'est-à-dire que

---

(1) JOAO NATALI - "Une sémiotique de la méconnaissance".  
In Communications N° 28 - 1978 - P. 53.

nous avons dû conserver, pour chaque période, l'ensemble des éléments exprimés, même s'ils n'intéressaient que cette période ou une institution donnée et limitée.

Cette exigence a donc entraîné une longue procédure pour l'élaboration de cette nomenclature et de notre grille de dépouillement.

Pour cela, nous avons dépouillé d'abord 100 dossiers également répartis dans les 5 tranches en relevant scrupuleusement tous les termes et toutes les notions utilisées.

Nous avons ensuite regroupé le contenu de cette vaste liste en fonction des catégories d'information souhaitées, puis réduit à une formulation commune les éléments qui pouvaient l'être.

Ces regroupements se sont organisés autour de la formulation la plus fréquente pour la période considérée, lorsqu'il s'agissait de simples synonymies lexicales ou conceptuelles.

Nous avons, au maximum, évité des risques d'"amalgames" en préférant, chaque fois que cela était possible, créer un terme supplémentaire dans la nomenclature constituant la grille.

Cette première phase terminée, nous avons recueilli les informations de tous les dossiers en fonction de cette grille, en l'"enrichissant" encore de nouveaux termes lorsque cela était nécessaire.

Enfin, nous avons apporté certaines "rectifications", consistant le plus souvent à supprimer simplement les termes ne revenant qu'une fois pour l'ensemble de l'échantillonnage, ou, plus rarement, à regrouper dans une terminologie plus vaste deux termes proches et peu représentés.

Il résulte de cette procédure que le dépouillement de chaque dossier ne remplit souvent qu'une faible partie de la grille.

Il est évident que que les que soient la vigilance et l'honnêteté des auteurs de ce travail, il demeure dans cette démarche une part d'arbitraire qui ne peut être évacuée, arbitraire intervenant surtout au moment du regroupement des synonymes, où la compréhension du contexte du terme peut amener une part d'interprétation person-

nelle dans la perception d'éventuels changements de référentiel liés à ce contexte.

Il nous semble indispensable de présenter ici notre grille d'analyse. Cette énumération est certes fastidieuse, mais elle nous paraît cependant nécessaire pour clarifier le contenu des catégories d'informations définies plus haut en fonction de la procédure exposée.

Informations relatives aux caractéristiques du milieu familial

- Nationalité : Française

Italienne

Espagnole

Portugaise

Maghrébine

Française + étrangère (mixte)

Autre.

- Situation (successive) des familles :

Mariage

Concubinage

Séparation garde à la mère

Séparation garde au père

Divorce garde à la mère

Divorce garde au père

Père décédé

Mère décédée

Remariage du père

Remariage de la mère

Concubinage du père

Concubinage de la mère

Mère célibataire

(Codage et programme permettent la description de 3 situations successives pour une même famille).

- Nombre total d'enfants
- Age des enfants
- Nombre d'enfants hors du foyer
- Nombre d'enfants décédés.
- Profession du père : Manutentionnaire et ouvrier spécialisé
  - Ouvrier professionnel
  - Cultivateur
  - Artisan
  - Employé
  - Chômage
  - Maladie et invalidité
  - Non actif
  - Autre.
- Profession de la mère : Idem.

Information concernant l'origine du signalement

(qui signale la famille comme inadaptée)

- Service social de secteur D.D.A.S.S. (1)
- Services sociaux divers
- Gendarmerie - Parquet - Justice
- Ecole
- Hôpital, médecin
- Voisinage
- Anonyme

---

(1) Direction Départementale de l'Action sanitaire et Sociale.



- Mairie
- Père
- Mère
- Conjoint(s) : père et mère
- Mineur lui-même
- Famille élargie - Parenté (grands-parents, oncles, tantes, etc.)

(L'ensemble de ces données sont objectives et ne posent aucun problème de "codage").

Information concernant la nature du danger ou de l'inadaptation ayant motivé le signalement

- Santé
- Sécurité physique
- Sécurité affective
- Moralité
- Education
- Autres

Information concernant l'origine du danger

- Liée au père : Alcoolisme
  - Instabilité ou laxisme professionnel
  - Fuite ou désintérêt de la famille
  - Délinquance
  - Violence, brutalité
  - Problèmes d'ordre moraux
  - Infidélité conjugale
  - Maladie mentale
  - Autoritarisme, rigidité
  - Débilité, pauvreté intellectuelle ou culturelle

Carences au niveau ménager

Manque d'affectivité

Maladie physique

Carences éducatives

Demande de restitution.

- Liée à la mère : Idem.

- Liée au couple et à la famille :

Dispute, conflit

Instabilité affective

Carences éducatives

Difficultés économiques

Problèmes sanitaires, conditions matérielles de vie

Logement

Mauvais traitements

Marginalité

Milieu anxigène

Demande de restitution.

- Liée aux enfants :

Délinquance

Fugue

Problèmes d'ordre éducatif, conflit avec les parents

Troubles caractériels, agressivité

Instabilité professionnelle

Refus du travail, paresse

Difficultés scolaires

Prostitution, immoralité

Relation avec l'autre sexe

Troubles affectifs, perturbation

Débilité

(En ce qui concerne l'origine du danger "Enfants", codage et programme permettent une description individuelle jusqu'à trois enfants, plus la fratrie dans son ensemble).

Certains de ces termes peuvent paraître très proches les uns des autres et recouvrir des réalités semblables. Nous avons tenu à conserver leur formulation originale qui peut sous tendre un discours différent.

Il va de soi que, pour un même dossier, plusieurs origines pourront être citées et, pour une même origine, plusieurs termes.

Informations concernant le travailleur social de la S.E.A. qui est chargé du dossier

Sexe

Formation (éducateur spécialisé ou assistante sociale)

Situation (marié - célibataire).

Il nous a été impossible de faire interférer la variable "âge" qui semblait pourtant intéressante, du fait de l'impossibilité, dans de nombreux cas de recueillir cette information.

Information concernant la nature du danger ou de l'inadaptation telle qu'elle est perçue par le travailleur social de la S.E.A. et que nous appellerons les indications d'A.E.M.O.

Nous avons, là encore, retenu les mêmes termes que ceux décrits plus haut dans les informations concernant l'origine du danger perçue à l'origine du signalement.

Cette identité des nomenclatures est, comme nous le verrons, nécessaire à la vérification de nos hypothèses. Chacune d'elle a donc été enrichie des termes de l'autre.

Informations concernant les traits de caractère décrits  
par le travailleur social de la S.E.A.

- Le père :
  - Ayant de la responsabilité / n'en ayant pas
  - Travailleur / non travailleur
  - Alcoolique / tempérance
  - Autorité / non autoritaire
  - Attaché à sa famille / non attaché
  - Bon / absence de bonté
  - Pondéré / emporté
  - Intelligent / inintelligent
  - "Intéressant" / sans intérêt
  - Communicatif / taciturne
  - Dynamique / lymphatique
  - Confiant / méfiant
  - Fidèle / infidèle
  - Dominateur / dominé
  - Infantile / maturité
  - Affectueux / inaffectif
  - Courageux / peu courageux
  - Honnête / malhonnête
  - Equilibré / non équilibré
  - Ouvert / fermé.

La mère : Idem.

Le couple et la famille :

- Conflictuel / bonne entente
- Instable / stable
- Manifestant des carences éducatives / donnant une bonne éducation

- Ayant des difficultés économiques / n'en ayant pas
- Bonnes conditions matérielles / mauvaises conditions matérielles
- Bon logement / mauvais logement
- Mauvais traitement / absence de mauvais traitement
- Marginal / bien intégré
- Anxiogène / sécurisant.

Les enfants :

- Paresseux / travailleur
- Docile / opposant
- Pondéré / emporté
- Intelligent / inintelligent
- Communicatif / taciturne
- Dynamique / lymphatique
- Confiant / méfiant
- Meneur / se laisse influencer
- Infantile / mature
- Affectif / inaffectif
- Honnête / malhonnête
- Epanoui / perturbé
- Ouvert / renfermé
- Manifeste sa sexualité / ne la manifeste pas.

Il s'agit là des traits de caractères effectivement décrits dans les dossiers et non d'une liste arbitraire.

Certains des termes peuvent rappeler, voire être indéniables avec ceux retenus dans la nomenclature intéressant les "origines de danger". Il s'agit, en fait, de deux types d'information différents car certains caractères peuvent très bien être décrits sans être présentés et analysés comme une cause d'inadaptation.

Chaque trait de caractère a son contraire, ce qui permet, outre de savoir quand il est fait appel à une notion précise, par exemple la notion de travail chez le père, de connaître si cette "valeur" est décrite en "positive" ou en "négative".

Il faut noter que nous n'avons retenu cette information que lorsqu'elle était clairement et explicitement formulée et non lorsqu'elle était ou pouvait paraître, même clairement, sous-entendue.

Avant d'aller plus loin, il convient de rappeler ici que, dans la perspective de nos hypothèses, cette grille d'analyse a également été élaborée en vue de faire émerger des conceptions de l'inadaptation éventuellement spécifique à des périodes ou à des institutions.

La mise à jour de ces conceptions reposera donc sur la nomenclature qui vient d'être exposée, nomenclature elle-même tirée du discours.

Il nous semble important de préciser ici qu'il n'est en rien dans notre intention d'utiliser cette nomenclature et les résultats de la recherche pour élaborer une analyse du discours quelle qu'elle soit.

Si notre méthodologie est basée sur ce même discours descriptif de l'inadaptation, pour ce qui est du recueil des données, c'est, comme nous l'avons expliqué, parce que c'est le seul moyen que nous avons pu imaginer pour obtenir des informations valides pour notre perspective, et parce que nous pensons que, comme l'écrit B. BERNSTEIN "c'est le discours qui signale ce qui a du sens" (1).

Il n'est ni dans notre propos ni dans notre compétence de mettre à jour et d'analyser d'hypothétiques "stratégies discursives" propres à une institution donnée, mais seulement de tenter d'approcher, par l'analyse de la nature et de la fréquence d'apparition de certains concepts, et de l'expression qu'ils revêtent une conception, une "idéologie" spécifique à un temps ou une institution donnée.

Ces données ont, dans un premier temps, été considérées séparément, en vue d'obtenir une vision de l'évolution pour chacune des variables considérées.

---

(1) B. BERNSTEIN : "Langage et classes sociales" Bp cit. P. 26.

Ainsi, nous avons considéré séparément l'évolution des origines de signalement, des contenus de danger, etc.

Ensuite, nous avons établi des corrélations visant à faire apparaître l'impact de chaque variable.

Ainsi, par exemple, nous avons "croisé" chaque caractéristique physique des familles signalées avec le contenu des dangers décrits afin d'appréhender l'influence de chaque caractéristique, ou encore la provenance des signalements avec leur contenu, afin de cerner l'impact du facteur institutionnel et son évolution, etc.





I - C. PORTEE ET LIMITE DE LA METHODE

---

Nous ne reviendrons pas sur les avantages que présente l'A.E.M.O. judiciaire pour appréhender le concept d'inaadaptation, ni sur les limites du terrain choisi, pour nous arrêter brièvement sur certains points de la méthode elle-même.

Elle nous paraît, quant à sa conception, bien adaptée à ce type de recherche, dans la mesure, précisément, où elle permet d'intégrer à la fois des éléments subjectifs et des éléments objectifs.

Comparaison entre différents discours, elle permet de ne pas réduire la réalité à des concepts préétablis.

Le principal inconvénient que nous avons rencontré semble résider dans le choix des variables. Dans le désir d'appréhender une réalité la plus vaste possible, nous avons imaginé un maximum de composantes possibles, précisément parce que nous ignorions quelles étaient les variables déterminantes, d'où l'introduction d'une masse considérable de données.

Cette quantité très importante a été à la source de 2 difficultés majeures :

- la difficulté à manipuler toutes les informations ;
- un risque permanent d'éparpillement.

Un nombre de variables plus réduit aurait permis une plus grande rigueur, d'autant plus que la procédure informatique, si elle nous a libérés d'un grand nombre de calculs qu'il eut été impossible d'obtenir autrement, a également introduit une certaine confusion dans la réorganisation de l'information.

Il aurait été nécessaire de procéder par étape, en éliminant d'abord les informations quantitativement négligeables, ou peu significatives, pour ne conserver que celles les plus importantes, en restructurant la recherche autour de ces données.

La caractérologie, par exemple, ou l'introduction du facteur "âge des enfants", si elles ont permis d'obtenir quelques informations valides, ne justifiaient pas, a posteriori, la masse de corrélations qu'elles ont exigé.

Cette méthode mériterait d'être reconstruite, à la fin de ce travail, en fonction des conclusions qui permettraient alors de réduire la réalité aux éléments déterminants.



## II - ELEMENTS CONSTITUTIFS DU CONCEPT D'INADAPTATION

---



II - A. POPULATION PRISE EN COMPTE

La population signalée offre un certain nombre de caractéristiques qui la différencie profondément de la population globale.

L'évolution de ces caractéristiques, mise en rapport avec celle de la population de référence, est elle-même un élément différenciateur.

Cette population "cible" mérite d'être étudiée par ses caractéristiques dominantes.

### 1. Un pourcentage croissant d'étrangers.

La majorité des familles signalées comme inadaptées est de nationalité française. Cependant, il y a une nette évolution dans le sens d'une augmentation régulière de la proportion d'étrangers dans la population concernée.

Le graphique, ci-après, fait apparaître l'évolution en pourcentage de la population étrangère, signalée en rapport avec l'évolution de la population étrangère dans la population de référence, c'est-à-dire la population globale de l'agglomération grenobloise (1).

---

(1) Nous avons utilisé principalement aux sources d'informations pour connaître les caractéristiques de la population de référence.

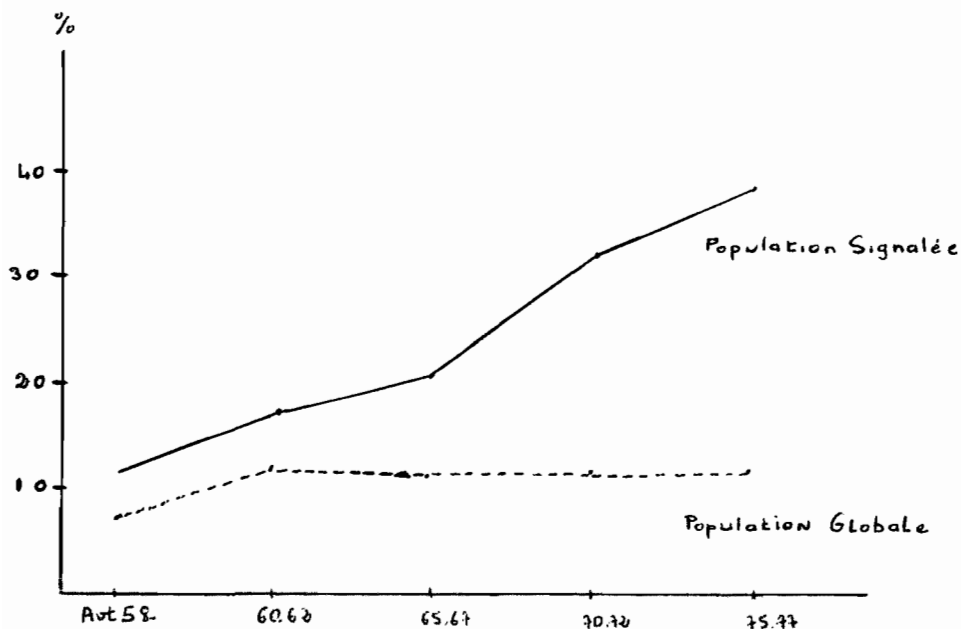
- L'INSEE : Il s'agit, alors, des résultats des recensements intéressant l'ensemble du département de l'Isère.

- L'agence d'urbanisme de l'agglomération grenobloise qui recouvre actuellement plus de cent communes, et dont nous utiliserons préférentiellement les données compte tenu qu'elle recouvre une réalité géographique qui est celle dont proviennent la plus grande partie des dossiers étudiés.

Nous indiquerons la provenance des informations : INSEE ou A.U.G. - Agence d'Urbanisme de l'agglomération Grenobloise.

Pour certaines périodes, nous n'avons pu obtenir aucune indication quant à la population de référence.





Comme on peut le voir, il y a une augmentation considérable et régulière de la population étrangère qui se substitue, en partie, à la population française.

La croissance de la population étrangère signalée comme inadaptée est proportionnellement beaucoup plus importante que celle de la population étrangère de l'agglomération grenobloise, et il n'y a donc pas de liens entre l'augmentation globale du nombre d'étrangers dans l'agglomération et l'augmentation du nombre d'étrangers signalée.

Avant 1958, l'écart était faible entre le pourcentage d'étrangers de l'agglomération et le pourcentage d'étrangers dans la population signalée (+ 4 %). Cet écart augmente régulièrement jusqu'à la période actuelle.

Si l'on part de l'indice 100, en 1954, pour indiquer le pourcentage d'étrangers dans les deux populations, cet indice peut être évalué à 162, en 1975, pour la population globale de l'agglomération, et à la même date à 330 environ pour la population signalée, soit un rapport d'augmentation de 1 à 3,7, avec une forte poussée entre 1965-67 et 1970-72, puisque entre ces deux périodes, l'augmentation du nombre d'étrangers dans la population

signalée est de 11 %, alors qu'elle est de 1 % dans la population de l'agglomération grenobloise.

L'étude de la répartition par nationalité peut apporter des indications quant à la nature de cette augmentation spectaculaire : elle intéresse, en effet, fort différemment les diverses nationalités et est surtout le fait de la population maghrébine qui augmente proportionnellement beaucoup plus que les autres, surtout en regard à la population de référence, comme le montre le tableau ci-dessous.

Périodes	Population signalée	Agglomération grenobloise
Avant 1958	Italiens : 91,6	
1960-1962	Italiens : 33	
	Maghrébins : 11	
	Espagnols : 5	
	Portugais : 5	
	Mixte (1) : 38,8	
1965-1967	Italiens : 31,8	
	Maghrébins : 16,6	
	Espagnols : 4	
	Portugais : 5	1968 (AUG) Italiens : 50
	Mixte : 31,8	Maghrébins : 19
		Espagnols : 16
1970-1972	Italiens : 15,1	Portugais : 4
	Maghrébins : 33,3	
	Espagnols : 6	
	Portugais : 12	
	Mixte : 24,12	
1975-1977	Italiens : 20	1975 (AUG) Italiens : 35
	Maghrébins : 37,5	Maghrébins : 22
	Espagnols : 5	Espagnols : 12
	Portugais : 15	Portugais : 10
	Mixte : 20	

(1) Nous faisons figurer ici la population mixte, c'est-à-dire des familles dont l'un des deux parents est français.

Si, avant 1958, la population signalée est presque exclusivement italienne (ce qui semblerait correspondre à une réalité démographique locale), cette population diminue alors que la population maghrébine prend peu à peu sa place.

Ce phénomène est beaucoup plus sensible dans la population signalée que dans la population de référence.

Si l'on considère l'évolution par nationalité entre 1968 et 1975, dans chacune des deux populations, les résultats sont très parlants.

Alors qu'entre ces deux dates, la population maghrébine croît de 15,7 % dans l'agglomération de Grenoble, elle augmente de 126 % dans la population signalée, soit un rapport de croissance de 1 à 8.

La population portugaise, qui augmente, toujours pour la même période, de 150 % dans l'agglomération, augmente de 300 % dans la population signalée comme inadaptée, soit un rapport de 1 à 2.

Par contre, la population italienne, dans le même temps, diminue de 30 % dans l'agglomération, et de 37 % dans la population signalée, c'est-à-dire plus rapidement.

Il y a donc bien, dans ce phénomène d'augmentation de la population étrangère signalée, une véritable "explosion" de la population Nord-Africaine et une diminution de la population italienne, phénomène sans rapport et sans proportion avec l'évolution démographique locale.

Ainsi, la population qui apparaît la plus "sujette" à l'inadaptation est, actuellement, la population maghrébine, puis, la population portugaise, comme le montre les rapports d'augmentation cités plus haut (1 à 8 et 1 à 2).

Par contre, l'ensemble des autres populations ont un taux de croissance stationnaire, ou diminuent.

Pour résumer, on peut donc dire que si la population française reste majoritairement signalée, il y a un phénomène d'évolution qui va s'accéléralant et qui tend à lui substi-

tuer une population étrangère dans laquelle les populations maghrébines, puis portugaises, sont celles qui ont le plus de "chance" d'être considérées inadaptées, ceci indépendamment, pour ce qui est du phénomène de croissance, de leur importance numérique sur l'agglomération grenobloise.

2. Une population ouvrière non qualifiée.

Tout au long de la période étudiée, la population signalée apparaît nettement réduite à une frange de la population globale, constituée de familles ouvrières non qualifiées, ce caractère étant, indiscutablement, le plus évident.

Périodes	C A T E G O R I E S						
	O.S.	O.P.	Emplo- :yés	Art- : sans	Cultiva- : teurs	Chô- :mage	Invali- : dité
Avant 58	:64,6	: 7,3	: 3,6	: 0	: 7,3	: 4,8	: 6
1960-62	:53,3	:14	: 8	: 5,3	: 2,6	: 2,6	: 4
1965-67	:46,4	:22,6	: 7,1	: 7,1	: 2,3	: 0	: 7,1
1970-72	:57,8	:19,2	: 4,8	: 3,6	: 0	: 1,2	: 8,4
1975-77	:66,2	:15	: 3,5	: 2,3	: 2,3	: 4,6	: 0
	:	:	:	:	:	:	:
	:	:	:	:	:	:	:

Evolution des pourcentages des diverses catégories socio-professionnelles dans la population signalée.

Si l'on compare ces pourcentages avec les quelques indications que nous avons pu recueillir, concernant la population de référence, on se rend compte que le niveau socio-économique de ces familles est dans l'ensemble très bas.

Ainsi, en 1954, sur l'ensemble du département de l'Isère (INSEE) la proportion d'O.S. était de l'ordre de 22 %, alors qu'à la même époque, elle était de 64,6 % dans la population signalée ; celle d'O.P. était de 24 % environ, alors qu'elle n'était que de 7,3 dans cette même population.

Il faut noter que les agriculteurs étaient fort peu représentés, 7,3 % alors qu'ils représentaient 20 % de la population du département.

En 1975, pour l'agglomération grenobloise (AUG), le pourcentage d'O.S. était de 25,5 % alors qu'il était de 66,2 % dans la population signalée.

Mais, outre ce manque de qualification, le tableau ci-dessus fait apparaître deux phénomènes d'évolution.

- Jusqu'en 1967, le niveau socio-économique de la population considérée, tout en restant bas, a une nette tendance à s'élever : le % d'O.S. passe de 64,6 à 46,4 et, inversement, le % d'O.P. de 7,3 à 22,6. Le % d'employés et d'artisans, tout en restant faible, augmente également.

- A partir de 1970, ce mouvement s'inverse et le niveau socio-économique de la population considérée s'abaisse sensiblement : le pourcentage d'O.S. passe de 46,4 en 1967 à 66,2 pour la dernière période, et inversement, celui des O.P. diminue de 22,6 à 15, de même que celui des artisans et employés (de 7,1 à 3,5).

Pour la dernière période (1975-1977) les répartitions par niveau socio-économique sont redevenues sensiblement les mêmes que pour la première période (avant 1958).

Ce double phénomène peut, en partie s'expliquer par la forte augmentation du pourcentage d'étrangers dans la population considérée à partir de 1967, augmentation qui serait venue contrarier une élévation progressive du niveau des familles signalées.

Cette explication ne semble pas totalement satisfaisante, bien que cela ait pu précipiter le processus.

Si l'on considère les niveaux socio-économiques par nationalité, on se rend compte que ce phénomène les concerne toutes.

Le tableau ci-dessous fait apparaître la répartition des niveaux socio-économiques par nationalité et par période, en ne retenant que les niveaux et les nationalités quantitativement significatives.

Catégories par nationalités	P E R I O D E S					
	Avant 1958	1960 1962	1965 1967	1970 1972	1975 1977	
Français O S	63,3	50	39	47	52	
Français O P	8,4	17,4	25	23	24	
Français Employés	4,2	9,5	9,3	7,8	6	
Italiens O S	70	65	57,1	60	75	
Italiens O P	0	7	14,3	20	0	
Italiens Employés	0		0	0	0	
Maghrébins O S				72,7	83	
Maghrébins O P				18,2	0	
Maghrébins Employés				0	0	
Portugais O S				100	100	
Portugais O P						
Portugais Employés						

Ainsi, si le "renversement de tendance" qu'est l'abaissement du niveau socio-économique après 1967 correspond à l'arrivée d'une population étrangère particulièrement sous qua-

qualifiée, il touche aussi la population française pour laquelle le % d'O.S. passe de 39 à 52, et est également sensible dans l'évolution des niveaux socio-économiques des familles étrangères.

Il faut noter que celles-ci sont sous qualifiées par rapport à la moyenne des qualifications des différentes nationalités dans la population de référence.

Ainsi, en 1975, pour l'agglomération (AUG), la population italienne comptait environ 44 % d'O.S. et 40 % d'O.P., alors qu'à la même époque, le % d'O.S. dans les familles italiennes signalées était de 75 %.

De même pour les maghrébins, le pourcentage d'O.S. pour l'agglomération était de 74,3 et de 83 pour la population signalée.

Dans cette dernière population, l'intégralité des familles portugaises était, en 1975, de niveau manoeuvre ou O.S., alors que ces catégories ne représentaient "que" 59,6 % de la population portugaise de l'agglomération.

La sous qualification semble donc être une caractéristique fondamentale de la population signalée, caractéristique qui, après s'être atténuée, se réaccentue fortement depuis 1967.

### 3. Des familles plus nombreuses que la moyenne de la population.

Sur l'ensemble de l'échantillonnage, le nombre moyen d'enfants par famille est de 4,2 et, si ce nombre connaît, bien sûr, des variations selon les périodes, il ne se dégage pas de diminution très marquée ou significative :

Avant 1958	: 4,2
1960-62	: 4
1965-67	: 4,1
1970-72	: 4,6
1975-77	: 3,9

Ces nombres moyens sont largement supérieurs à celui de la population de référence.

Ainsi, en 1968, sur l'ensemble du département, le nombre moyen d'enfants par famille française était de 2,5, alors qu'il était de 4 dans la population signalée.

En 1974, dans l'agglomération grenobloise, le nombre moyen d'enfants par famille française était de 2,8, alors qu'il était de près de 4 dans la population signalée, et, pour les familles étrangères, de 3,7, alors que l'on peut l'évaluer à près de 5 dans la population de l'échantillonnage.

C'est, bien entendu, la population étrangère qui a le plus grand nombre d'enfants par famille et l'on s'aperçoit que, dans la population signalée, le nombre moyen d'enfants décroît beaucoup plus vite dans les familles françaises qu'étrangères. A la dernière période, les familles étrangères signalées sont préférentiellement des familles nombreuses, alors que 30 % des familles françaises signalées n'ont qu'un seul enfant.

Il semblerait donc que, si le nombre important d'enfants par famille demeure une caractéristique importante de la population étrangère signalée (qui, rappelons-le, augmente), cette caractéristique a tendance à disparaître pour les familles françaises.

Par ailleurs, les familles des niveaux socio-économiques les plus bas sont les plus nombreuses. Ainsi; en 1975-77, 38,4 % des familles "O.S." ont 3 enfants ou moins, alors que ce pourcentage est de 46,1 pour les "O.P.", et de 50 pour les employés.

#### 4. Un taux élevé de mortalité infantile.

Pour l'ensemble de l'échantillonnage, on est frappé par l'importance de la mortalité infantile, cette mortalité diminue, d'ailleurs, considérablement : avant 1958, 27 % des familles avaient eu au moins 1 enfant décédé. Le pourcentage est de 8 en 1960-62, 14 en 1965-67, 11 en 1970-72 et 7 en 1975-77.

Mais cette évolution intéresse très différemment les diverses nationalités.



Ainsi, pour l'ensemble de l'échantillonnage :

13 % des familles françaises ont eu au moins un enfant décédé ;

27 % des familles italiennes ;

19 % des familles maghrébines.

De plus, les évolutions sont diverses selon les nationalités.

Le tableau, ci-dessous, indique l'évolution du pourcentage de famille ayant eu au moins un enfant décédé, selon les nationalités.

Nationalités	Avant 1958	1960-62	1965-67	1970-72	1975-77
Française	22 %	8,5 %	14 %	11 %	5 %
Italienne	63 %	16 %		20 %	20 %
Maghrébine			33 %	18 %	20 %

La diminution intéresse donc les familles de nationalité française, alors que, pour les familles étrangères, le pourcentage a tendance à rester stable, voire à augmenter.

Le tableau, ci dessous, qui fait apparaître l'évolution du taux de mortalité infantile par famille selon la nationalité, apporte les mêmes indications.

Nationalités	Avant 1958	1960-62	1965-67	1970-72	1975-77
Française	0,37	0,18	0,15	0,13	0,08
Italienne	1,5	0,30	0,14	0,20	0,50
Maghrébine			0,33	0,27	0,40

La diminution du taux de mortalité infantile est donc générale jusqu'en 1967, puis, après cette date, il y a diversification entre la population française dont le taux diminue, et la population étrangère dont le taux réaugmente considérablement (ce qui est très significatif pour la population italienne dont on peut mesurer l'évolution depuis le début de l'échantillonnage).

5. Des familles qui ont de plus en plus connu des interventions des services sociaux avant le signalement

Il s'agit ici du nombre d'enfants mineurs placés hors de leur milieu familial au moment où celui-ci était signalé comme inadapté. Il peut s'agir de divers types de placements ; institutions spécialisées, service de l'Aide sociale à l'Enfance, placements nourriciers ou, le plus souvent, placements scolaires spécialisés IMP (1), IME (2), internats scolaires spécialisés, etc.

Là encore, l'évolution fait apparaître une "rupture" entre 1967 et 1970.

Avant 1958, 16 % des familles avaient au moins un enfant "hors du foyer".

En 1960-62 : 14 %

En 1965-67 : 13 %

En 1970-72 : 23 %

En 1975-77 : 23 %.

Les deux dernières périodes regroupent à elles seules 51 % des enfants hors du foyer de l'ensemble de l'échantillonnage.

Si l'on sait que, pour qu'un placement soit réalisé, il faut nécessairement l'intervention d'un service social ou médical, cela signifie que les familles, lorsqu'elles sont signalées comme inadaptées, ont déjà eu dans 23 % des cas pour les deux dernières périodes, affaire à des institutions sociales ou médicales.

---

(1) IMP : Institut Médico-Pédagogique.  
IME : Institut Médico-Educatif.

La diminution, jusqu'en 1967, du pourcentage de familles "touchées" par un placement, puis, l'augmentation à partir de 1970 sont à rattacher à un phénomène proche qui s'observe à propos des qualifications professionnelles et du nombre d'enfants.

On peut émettre l'hypothèse que cette augmentation, à partir de 1970, du nombre de familles ayant eu préalablement affaire à des institutions sociales et médicales à propos d'un enfant est à rattacher à la mise en place, à la même époque, des politiques de globalisation de l'action sociale, de prise en charge précoce des risques d'inadaptation, et à l'extension du rôle de l'éducation nationale (notamment, la prise en charge des enfants inadaptes).

#### 6. Un taux élevé de dissociation familiale.

Sur l'ensemble de l'échantillonnage, 43,6 % des familles signalées comme inadaptes ont connu, au moins, une modification, et 21 % au moins deux, c'est-à-dire trois situations successives.

Cette donnée apparaît comme relativement constante dans le temps :

- Avant 1958 : 46 % des familles avaient connu au moins une modification, et 22 % au moins deux.
- En 1960-62, ces pourcentages étaient de 47 % et 21 %.
- En 1965-67, 47 % et 27 %.
- En 1970-72, 35 % et 15 %.
- En 1975-77, 43 % et 19 %.

La diminution qui s'observe entre 1967 et 1970, puis la réaugmentation à partir de 1975, s'expliquent par l'accroissement brutal, à partir de 1970, de la proportion d'étrangers dans la population signalée.

Cette population étrangère nouvelle, essentiellement maghrébine et portugaise, est, en effet, entre 1970 et 1972, très stable.

A partir de 1975, elle connaît les mêmes perturbations du couple parental que le reste de la population signalée.

Ceci est particulièrement évident pour les familles nord-africaines : entre 1970 et 1972, seules 18 % d'entre elles avaient connu une modification, alors qu'elles sont 46,7 % entre 1975 et 1977.

Quoique numériquement moins importantes, les familles portugaises connaissent la même évolution qui va de 0 à 50 % entre 1970-72 et 1975-77.

On peut donc dire que l'instabilité du couple parental est une caractéristique de la population signalée, caractéristique qui intéresse pour la dernière période, toutes les nationalités.

En moyenne, au moment où les familles sont signalées à l'autorité judiciaire, seules 51,4 % d'entre elles sont constituées des deux parents naturels, c'est-à-dire que, dans 48,6 % des familles, les enfants ne vivent qu'avec un seul de leurs géniteurs, c'est alors le plus souvent la mère qui est présente et le père absent (70,8 % des cas).

Il convient encore de noter que, parmi les familles signalées, le % des familles dont le couple est marié, diminue pour la dernière période de 61 % à 44 %.

Nous n'avons aucun élément qui nous permette de comparer ces caractéristiques avec celles de la population de l'agglomération.

On peut toutefois rapprocher ces chiffres de ceux cités par Jean Olivier MAJASTRE et Martine BLANCHET, dans une étude portant sur la consultation d'Hygiène Mentale Enfants du secteur Mistral à Grenoble.

Ils y signalent un taux de dissociation familiale de près de 44 % pour les familles consultantes, familles pour la plupart perturbées et considérées comme inadaptées.

Il semble donc que l'on puisse avancer sans risque d'erreur que le taux élevé de dissociation familiale est une des caractéristiques des familles considérées comme inadaptées.

7. Synthèse : La cible "inadapté" : une population pré-déterminée ?

La population signalée se caractérise donc essentiellement par 3 caractéristiques :

- Il s'agit d'une population ouvrière sous qualifiée.
- Le nombre moyen d'enfants par famille y est élevé.
- Le taux de dissociation y est élevé.

Si le dernier point semble assez autonome, les deux premiers sont en partie dépendants et liés à la nationalité, les familles étrangères étant les moins qualifiées et ayant de plus grand nombre d'enfants.

Ces trois caractéristiques fournissent donc le terrain à partir duquel l'inadaptation sociale va s'exprimer.

Elles nous paraissent toutes trois interdépendantes, mais l'on peut postuler que le bas niveau socio-économique est, en partie, déterminant dans ce terrain puisqu'il est le plus constant et est la caractéristique qui recouvre quantitativement le mieux les autres.

On pourrait reformuler ce prédicat en affirmant que, pour l'échantillonnage considéré et les variables étudiées, seul un niveau socio-économique élevé est exclusif du signallement (ce qui n'est pas le cas des autres variables).

Outre ces caractéristiques, l'étude de l'évolution fait apparaître deux phénomènes :

- Une augmentation permanente du pourcentage d'étrangers se substituant à la population française et qui atteint 40 % dans la dernière période. Cette augmentation connaît un palier important entre 1967 et 1970 correspondant à un accroissement spectaculaire de signalements des familles maghrébines, croissance qui se poursuit et qui apparaît sans rapport avec l'augmentation du nombre de ces familles sur l'agglomération. A un degré moindre, le même phénomène s'observe pour les familles portugaises.
- Une rupture entre 1967 et 1970, rupture qui intéresse plusieurs domaines.

A partir de cette date, en effet, le pourcentage de la population non qualifiée réaugmente après avoir diminué, le pourcentage de famille ayant déjà eu affaire à des institutions marquées apparaissent entre la population française et la population étrangère.

La population française signalée, si elle est sous qualifiée, a par contre, un nombre d'enfants de plus en plus bas (bien que supérieur à la moyenne de l'agglomération) et connaît un abaissement important du taux de mortalité infantile.

La population étrangère signalée, au contraire, est une population dont le nombre moyen d'enfants et le taux de mortalité infantile augmentent, évolution contraire à celle observée sur l'agglomération.

Aussi, plutôt que d'une population cible, peut-on parler de plusieurs populations cibles, du moins en la période actuelles :

- familles étrangères nombreuses,
- familles dissociées,
- clients habituels du service social ("chronicité"),

ces populations étant unies par un élément commun : le bas niveau socio-économique.

## II- B. LES CONCEPTS ORGANISATEURS DE LA NOTION D'INADAPTATION

---





II - B. 1 : L A S A N T E

---



Parmi tous les dangers, ceux menaçant la santé ne sont jamais cités de façon très importante pour justifier le signalement.

A certaines périodes, il semble même que ce soit une préoccupation pratiquement oubliée, comme le montre le graphique ci-dessous :



L'on peut voir que la santé est un souci à peu près constant pendant les deux premières périodes étudiées, qu'il diminue assez considérablement dans la période 65-67, "consacrée", nous le verrons à des problèmes d'éducation, pour prendre une relative importance à la période suivante, juste après mai 68, puis rediminuer à la période actuelle.

De telles variations interrogent, et ne semblent, a priori, correspondre à aucune logique d'évolution, si ce n'est un modèle cyclique "naturel" augmentation - diminution - augmentation, lui-même inexpliqué.

En fait, si le concept de santé peut apparaître relativement objectif (il s'agit, rappelons-le, de la santé physique), nous verrons qu'en fonction des périodes, voire des institutions qui l'emploient, il peut revêtir des contenus divers.

Un certain nombre de points méritent que l'on s'y arrête, dans la mesure où ils permettent de mieux comprendre ce qui contribue non à la création, du moins à l'évolution

du concept de santé, évolution liée à l'interaction d'une multitude d'éléments : clientèle, équipements, institutions, mentalités, etc.

### 1. Des significations diverses

Bien que la santé physique puisse, a priori, paraître un élément objectif, il est possible de rechercher et de mettre à jour, à travers la description des facteurs qui la menacent, quels sont les "motifs" réels du signalement, et donc de mieux comprendre les cibles sous-jacentes à son utilisation :

Dans les explications qui sont données pour justifier le signalement, les "coupables" sont toujours désignés, et si la santé des enfants, menacée est en soi une justification, l'on peut, dans la recherche du "pourquoi", appréhender des glissements riches de significations.

Si les mauvaises conditions de vie apparaissent à toutes les époques comme les premières responsables des dangers menaçant la santé des enfants, d'autres causes, moins neutres et moins objectives, apparaissent également.

Ainsi, au début du processus, le père est cité dans 33 % des situations où le signalement est justifié par un risque menaçant la santé des enfants, du fait de son alcoolisme, de sa violence et de son manque d'intérêt pour sa famille, puis, sa responsabilité est de moins en moins évoquée jusqu'à la période actuelle : 33 % avant 58 ; 28 % en 60-62 ; 25 % en 65-67 ; 20 % en 70-72 et 0 % en 75-77.

Au contraire, la mère qui, au départ, n'est jamais mentionnée comme mettant en cause la santé des enfants, l'est de plus en plus : 0 % avant 58 ; 28 % en 60-62 ; 28 % en 65-67 ; 33 % en 70-72 et 50 % en 75-77, du fait, au début, essentiellement de problèmes de maladie mentale et surtout de carences ménagères.

De même, l'on peut observer qu'en 1970-72, les difficultés économiques, peu évoquées jusqu'alors, sont autant citées que les mauvaises conditions matérielles de vie comme menaçant la santé, alors que, précisément, elle est une préoccupation relativement importante à cette époque.

Ainsi, les préoccupations de santé apparaissent extrêmement diverses quant à leur contenu.

Deux grandes évolutions sont à noter :

- d'une part, il y a substitution progressive de facteurs explicatifs d'ordre matériel : mauvaises conditions matérielles de vie, mauvais logement, par les facteurs d'ordre individuel, c'est-à-dire que l'on recherche dans les individus les causes menaçant la santé des enfants ;

- d'autre part, le rôle de la mère apparaît de plus en plus important dans la préservation de la santé des enfants : dans le couple parental, elle devient la cible privilégiée, et ses carences sont de plus en plus mises en avant, à tel point que l'on peut se demander si, de fait, le concept de santé ne devient pas un contenant qui permet d'analyser les comportements maternels.

Ce glissement d'une responsabilité paternelle à une responsabilité maternelle, au sein même du concept de santé, apparaît, de toute évidence, lié à un élément de subjectivité, de mentalité, ainsi qu'à une donnée sociologique imbriquée, constituée par le fait que la mère a un rôle croissant dans la préservation des fonctions familiales.

Le concept santé, tel qu'il est décrit dans son évolution, sert indiscutablement à l'expression de cette "mentalité collective".

L'abandon progressif des données d'ordre matériel n'apparaît, en effet, absolument pas lié à une modification réelle et effective de ces données (mauvaises conditions de vie, logement, etc.).

Le fait qu'à la période suivante (70-72), l'on assiste à une augmentation considérable et subite de signalements pour problèmes de santé, en même temps qu'une place prépondérante est donnée, de façon tout aussi subite, à ces mêmes données matérielles et économiques dans l'explication des dangers menaçant la santé des enfants, montre bien que c'est la perception des situations qui change et non la situation elle-même.

L'utilisation importante du concept santé durant la période 1970-1972 qui, nous le verrons, s'explique surtout par d'arrêt, après mai 68, des signalements liés à des problèmes d'éducation, arrêt qui laisse le terrain libre pour l'utilisation d'autres concepts, vient encore renforcer cette hypothèse et amène à penser que le concept de santé est d'autant plus utilisé que les mentalités collectives et/ou institutionnelles peuvent, à certaines périodes, lui fournir un contenu cohérent et adéquat.

La nouvelle diminution, durant la dernière période étudiée (75-77), de l'utilisation du concept de santé, est donc davantage le signe que les modes d'approche de l'inadaptation, de nouveau davantage centrés sur des comportements individuels, fournissent un contenu peu cohérent à ce concept, plus que le signe d'une réelle diminution des dangers menaçant la santé.

## 2. Des usages selon les populations

Le contenu et la fréquence d'utilisation du concept de santé apparaissent également étroitement liés au type de population en regard duquel il est employé.

Grossièrement, l'on peut dire que le concept de santé est préférentiellement utilisé avec un contenu de type matériel et économique en regard des populations les plus défavorisées de l'échantillonnage, et avec un contenu axé davantage sur les comportements individuels pour les familles de niveau socio-économique plus élevé, du moins jusqu'à la dernière période étudiée.

Diachroniquement, l'on observe l'évolution suivante :

Avant 58, les populations touchées par les dangers menaçant la santé sont uniquement du niveau "O.S." et sont préférentiellement des familles italiennes, seuls étrangers de l'échantillonnage à cette période (10 % pour la population italienne, 6 % pour la population française).

Puis, jusqu'en 1967, alors que la fréquence d'apparition du concept de santé diminue, il est utilisé en regard d'une population de plus haut niveau socio-économique :

En 1960-62 : O.S. : 5 %  
                  O.P. : 10 %  
                  Employé : 38 %

En 1965-67 : O.S. : 2,6 %  
                  O.P. : 5,6 %

Les dangers menaçant la santé sont proportionnellement plus fréquemment cités en regard des populations des niveaux socio-économiques les plus élevés, et les contenus de ces dangers y sont recherchés davantage dans les comportements individuels - surtout maternels - alors que la dimension matérielle et économique reste privilégiée

en regard de la catégorie "O.S."

A la période suivante (1970-72), l'on observe, en même temps qu'une forte augmentation des signalements motivés par des problèmes de santé, que les populations touchées par ces signalements sont alors préférentiellement les plus défavorisées de l'échantillonnage :

Maladie : 28,6 %  
O.S. : 18,2 % (moyenne 16,3 %)  
O.P. : 13 %.

De même, les populations étrangères sont beaucoup plus concernées que la population française :

Nord-Africaine : 30 %  
Italienne : 20 %  
Française : 16 %.

A cette époque, nous avons vu que le concept de "danger menaçant la santé" s'alimentait surtout - outre dans les carences maternelles - dans les mauvaises conditions de vie et les difficultés matérielles.

Ainsi, jusqu'à cette époque, le concept de santé tend, à l'intérieur de l'évolution décrite, à s'adapter à la nature de la population en regard de laquelle il est utilisé : contenu plus comportemental pour les familles des plus hauts niveaux socio économiques, et contenu matériel et économique pour celles des niveaux les plus bas, pour lesquelles, d'ailleurs, il est davantage utilisé la cohérence entre contenu et contenant (le concept) étant plus grande.

A la dernière période étudiée, alors que la population signalée, nous l'avons vu, se rétrécit à une population massivement sous qualifiée et souvent étrangère, le concept de santé tend pourtant, paradoxalement, à diminuer et à s'alimenter non plus dans des données matérielles ou économiques, mais dans la recherche des carences maternelles.

Les familles concernées sont alors surtout des familles des niveaux socio économiques les plus élevés, et préférentiellement françaises :

O.S. : 2,70 %  
O.P. : 25 %.

Ce qu'il est donc surprenant de constater, c'est que, malgré l'abaissement net du niveau socio économique moyen de la population signalée, c'est pour les familles les plus favorisées que l'on parle de problème de santé.

En fait, il semble que, pour cette dernière période, le concept de santé, porteur, nous l'avons vu, d'une approche des comportements maternels, serve à "amener" à la justice, d'une façon relativement neutre, une population qui tend, dans l'échantillonnage, à devenir quantitativement marginale.

### 3. Des préoccupations institutionnelles divergentes

#### - Le secteur, principal utilisateur

Le concept de santé apparaît, en fait, tout au long du processus, l'apanage du service social de secteur qui, pour chacune des périodes étudiées, l'utilise beaucoup plus qu'en moyenne, comme le montre le tableau ci-dessous.

	Avant 58	60-62	65-67	70-72	75-77
Moyenne	6,6	7,3	4	16,5	9,5
Service social de secteur	7,7	18,8	125	25,5	10,3

(Les écarts sont d'autant plus significatifs que le taux d'utilisation du concept de santé par le service social de secteur participe à la moyenne générale).

Il est frappant de constater que c'est lorsque le service social de secteur signale le plus, c'est-à-dire en 60-62 et en 70-72, qu'il utilise au maximum le concept de santé : en 1970-72, un quart des signalements faits par le service social de secteur sont motivés par ce type de danger.

Au contraire, tout en l'utilisant davantage qu'en moyenne,



il l'utilise moins durant les périodes où il signale moins (et où le concept de santé est globalement moins utilisé).

Il est certain que les préoccupations sanitaires sont très présentes pour le service social de secteur qui apparaît là très profondément marqué par les politiques sociales de l'après-guerre qui ont été à la base de son essor, notamment les politiques de prévention sanitaire (ord. de 45 sur la PMI).

Les préoccupations sanitaires restent donc toujours très présentes et ne demandent qu'à ressurgir lorsque l'environnement "symbolique" le permet.

Il semble, en effet, que ce soit ni l'équipement, ni la nature de la clientèle qui détermine l'utilisation du concept de santé : nous avons vu que si, en 1970-72, 25 % des signalements du service social de secteur sont motivés par des problèmes de santé, alors, précisément, que le niveau socio économique des familles s'abaisse et que le pourcentage d'étrangers augmente, ce pourcentage n'est plus que de 10 à la période suivante où, pourtant, le processus de déqualification et d'augmentation du pourcentage d'étrangers dans la population signalée continue et s'intensifie.

De même, le taux de mortalité infantile, qui peut être indicatif de l'état sanitaire des populations signalées, est plus faible en 70-72 qu'en 65-67, alors que c'est à cette période que l'utilisation du concept de santé est la plus importante : en 1965-67, le pourcentage de famille ayant eu 1 ou plusieurs enfants décédés était de 14 % et le service social de secteur ne justifiait que 12,5 % de ses signalements pour des problèmes de santé, en 1970-72, alors que le pourcentage de famille ayant connu un ou plusieurs décès tombe à 11 %, la santé représente + de 25 % de ces mêmes signalements.

De même, ce n'est pas l'évolution de l'équipement médical du secteur qui influe sur la détection des problèmes de santé, ni dans le sens d'une plus grande sensibilisation aux problèmes sanitaires (donc d'une augmentation de ces signalements), ni dans le sens opposé, d'une meilleure réponse à ces problèmes (donc d'une diminution des signalements).

Alors que l'équipement médical de secteur était pratiquement constant de la période d'avant 1958 à 1967 (c'est-à-dire à peu près nul), l'on assiste à d'importantes variations du taux d'utilisation du concept de santé.

Et si, en 70-72, le secteur est mieux équipé sur le plan médical (5 infirmières, une puéricultrice, en 1872, dans le département), et si le concept de santé est très utilisé, à la période suivante (75-77) il l'est beaucoup moins alors que l'équipement est bien plus important (15 infirmières, 24 puéricultrices, en 1975).

L'évolution du symbolisme, de la subjectivité collective paraît, par contre, beaucoup plus importante, voire déterminante : ainsi, en 70-72, période qui voit une prise en compte brutale et générale des données matérielles et économiques, le service social de secteur peut utiliser le concept de santé avec facilité, en l'étayant, de façon cohérente par ces mêmes données (au concept objectif de santé correspond un contenu objectif).

Par contre, en 1975-1977, alors que les préoccupations économiques et matérielles tendent à diminuer malgré les caractéristiques de la population, et que l'on assiste à un recentrage sur les carences individuelles, le concept de santé est moins utilisé par le service social de secteur, l'appréciation plus subjective de l'inadaptation correspondant mal au concept de santé.

- Un concept peu approprié au service spécialisé

Il est frappant de constater que le service social de la Sauvegarde, bien que constitué, comme celui du secteur, en grande majorité d'assistantes sociales, fait beaucoup moins référence à la santé.

	Avant 58	60-62	65-67	70-72	75-77
Moyenne	6,6	7,3	4	16,5	9,5
Service social de secteur	7,7	18,8	12,5	25,5	10,3
Sauvegarde de l'Enfance	6	7,5	1	10	5

Si l'évolution de la fréquence d'utilisation du concept de santé par la Sauvegarde de l'Enfance suit l'évolution globale, le taux d'utilisation est, on peut le voir, très différent, de même que le contenu qui lui est donné.

Au début du processus étudié, la Sauvegarde de l'Enfance, encore très proche des préoccupations du service social de secteur (il s'agit d'une institution "jeune"), utilise le concept de santé avec une fréquence et un contenu pratiquement identiques (mauvaises conditions de vie et de logement).

Mais, dès les années 60-62, l'institution se spécialise, se structure et se dote de moyens techniques qui vont affirmer sa spécificité.

Cette spécificité se structure essentiellement autour de l'aide psychologique : organisation de consultations médico-psychologiques, formation des assistantes sociales au case-work..., et va entraîner, dans un premier temps, une modification du contenu du concept de santé, puis, dans un second temps, la diminution de son utilisation.

Ainsi, en 60-62, si l'utilisation du concept de santé, par la Sauvegarde, est égale à la moyenne (mais déjà moindre de celle du secteur), le contenu qui lui est donné est très différent : alors qu'il est habituellement fait appel à des données matérielles et économiques pour l'alimenter, la Sauvegarde de l'Enfance y voit d'abord les carences ménagères, éducatives, la pauvreté intellectuelle et culturelle de la mère.

L'approche psychologique du service social de la S.E.A. entraîne donc, ici, une modification du contenu du concept de santé.

En 70-72, alors que les signalements pour problème de santé représentent 1/4 des signalements du service social de secteur, la Sauvegarde de l'Enfance fait appel préférentiellement à d'autres concepts (éducation, effectivité) plus adaptés à son approche.

Concordant peu avec l'approche psychologique de l'inadaptation qu'est celle de l'institution spécialisée, le concept de santé est donc tour à tour "adapté" à la pratique institutionnelle, puis, peu à peu, abandonné.

En résumé :

Préoccupation primordiale des politiques sociales de l'après-guerre, la prévention sanitaire, la santé, apparaît, en fait, une donnée beaucoup moins objective qu'il n'y paraît.

La fréquence avec laquelle elle est citée pour justifier les signalements à l'autorité judiciaire, son emploi comme critère d'inadaptation apparaissent liés beaucoup plus à l'évolution symbolique globale et à des facteurs institutionnels qu'à des données objectives qui auraient leurs sources dans des préoccupations politiques, des données d'équipement, ou beaucoup plus évidemment, dans les caractéristiques des populations.

De plus, le concept de santé sert de support à l'expression de l'évolution des mentalités en regard des rôles parentaux (importance croissante donnée au rôle de la mère) et sert donc aussi à atteindre des "cibles" privilégiées.

L'on peut ainsi se demander si le concept de santé n'est pas d'abord un cadre plus ou moins bien adapté pour exprimer des réalités symboliques et/ou institutionnelles évolutives, l'adéquation - ou la non adéquation - entre cadre et contenu expliquant la plus ou moins grande fréquence d'utilisation du concept.

II - B. 2 : LA SECURITE PHYSIQUE

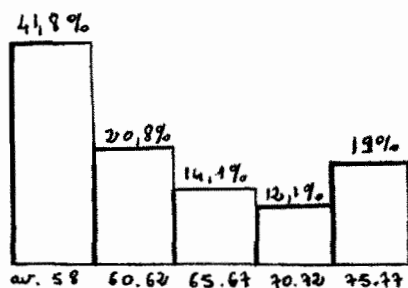
---



Le concept "sécurité physique" disposait d'une audience toute particulière avant 1958 puisque, au cours de cette période, on observe que sous cette rubrique se regroupe la plupart des dangers signalés, représentant 41,8 % de l'ensemble des dangers détectés par les autorités ou des institutions très diverses.

Les dangers de sécurité physique sont ceux qui, avant la période 1958, affectent le plus le développement de l'enfant.

Le tableau suivant rend compte de l'évolution de ce type de dangers de 1955 à 1977 à partir du pourcentage moyen se constituant pour chaque période considérée.



Evolution des Dangers  
de Sécurité Physique  
de 1955 à 1977.

Si, avant 1958, on remarque que ce sont surtout des dangers qui intéressent la sécurité physique des mineurs, qui motivent les signalements (41,8 %), ces dangers paraissent, par la suite, en déclin, puisqu'ils ne repré-

sentent successivement plus que :

- 20,8 % des origines de signalement en 1960-62 ;
- 14,1 % des origines de signalement en 1965-67 ;
- 12,1 % des origines de signalement en 1970-72.

Cette décroissance des problèmes relatifs à la sécurité physique des enfants correspond, d'ailleurs, jusqu'en 1967, à une montée des problèmes d'ordre éducatif.

En 1975-77, les signalements liés à la sécurité physique des mineurs augmentent de nouveau pour se situer à un pourcentage proche de celui observé au cours des années 1960-62 (19 % en 75-77 et 20,8 % en 1960-62).

L'évolution d'ensemble de cette nature de dangers pose plusieurs questions :

- Quels sont les éléments explicatifs relatifs à l'audience que le concept "sécurité physique" connaît lors de la période située avant 1958 ?
- Quelles sont les données explicatives illustrant la décroissance des problèmes ayant trait à la sécurité physique des mineurs, de 1960 à 1972 ?
- Quels sont les facteurs qui sont à l'origine de la recrudescence des problèmes de violence parentale sur les mineurs constatés au cours de la période 1975-77 ?

#### 1. Eléments constitutifs du concept "sécurité physique"

Pour répondre à ces questions, il est nécessaire de chercher à expliciter le contenu même du concept "sécurité physique" de manière à rechercher également si, dans sa trajectoire d'évolution, le contenu présente une homogénéité de ses éléments constitutifs.

L'analyse des origines de dangers et les contenus de signalement révèlent que les dangers de sécurité physique sont, avant tout, liés à des inadaptations se référant à des comportements observés chez le père. Alcoolisme et violence sont les inadaptations qui sont les plus citées



lorsque le concept "sécurité physique" apparaît. Des nuances s'observent toutefois au cours des différentes périodes étudiées : ainsi, avant 1958, une importance est donnée aux aspects d'ordre matériel, notamment aux conditions matérielles de vie. Ainsi, la sécurité physique de l'enfant peut se trouver compromise du fait d'un comportement paternel inadapté, lié à des attitudes d'intempérance et de violence (l'un étant à même parfois d'expliquer l'autre), ou l'enfant peut être menacé dans son devenir physique du fait de mauvaises conditions matérielles de vie liées également à des problèmes du type carences éducatives.

A partir des années 1960-62, le cadre matériel perd de son importance, et ce sont essentiellement les aspects liés à des données comportementales relatives au père qui favorisent l'émergence de ce type de danger : violence, brutalité et alcoolisme notamment.

A partir de 1975, on observe que le concept sécurité physique apparaît presque exclusivement lorsque l'inadaptation fait expressément référence à un comportement de violence attribué, le plus souvent, également au père de famille.

Ainsi ces différentes phases de dévolution nous semblent répondre aux interrogations posées :

- Avant 1958, l'incidence et l'importance des aspects matériels, ainsi qu'une compréhension comportementaliste, sont éléments organisateurs du concept "sécurité physique".

- De 1960 à 1967, si le concept perd de son audience, c'est parce qu'émergent d'autres préoccupations, notamment celle relative aux problèmes éducatifs. Mais c'est aussi parce que l'appréhension du concept sécurité physique s'est modifiée : moindre importance des données matérielles, recherche d'explication des phénomènes d'inadaptation permettant de constituer d'autres champs possibles de dangers pour le mineur.

- De 1968 à 1972, les dangers de sécurité physique sont en régression et lorsqu'ils apparaissent, ils sont essentiellement liés à des attitudes de violence issues du couple lui-même. Au cours de cette période, la vision est beaucoup moins comportementaliste, elle prend en considération d'autres aspects, facteurs d'inadaptation, en particulier l'aspect économique.

- A partir de 1975, le concept "sécurité physique" illustre essentiellement un comportement précis se caractérisant dans des attitudes de violence ou de brutalité, repérées chez le père en particulier.

Toutefois, les actes de comportements émanant du père ne sont pas les seuls éléments constitutifs du concept même si l'on ne peut nier leur prédominance :

. le cadre matériel de vie a, nous l'avons vu, une importance avant 1958 ;

. la mère de famille est rendue responsable des dangers du type "sécurité physique" dans 45 % des cas, au cours des périodes 1960-62, du fait de problèmes d'alcoolisme, de maladie mentale ;

. le couple, de 1960 à 1972, la responsabilité paternelle apparaît moindre, par comparaison aux années situées avant 1958, on remarque qu'au cours de la période la plus récente ce sont les comportements du père qui mettent, préférentiellement, les mineurs en danger de sécurité physique. On observe donc au cours des années 1975-77, en quelque sorte, une affirmation de la responsabilité du père dans les dangers du type "sécurité physique". Cette "personnalisation" existait déjà au cours de la première période et faisait également, préférentiellement, référence à la personne investie socialement du rôle d'autorité.

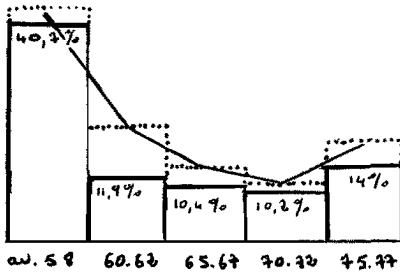
Malgré une phase de "dépersonnalisation" des dangers de sécurité physique liée à la reconnaissance et l'affirmation des données relationnelles, notamment prises en compte au niveau du couple, le concept sécurité physique s'organise dans le temps autour de données relativement constantes.

## 2. Les populations concernées

Le concept "sécurité physique" intéresse davantage certaines populations dont il est possible de profiler les caractéristiques générales.

Si l'on peut observer au cours des différentes phases d'évolution des modifications quant à la nature des populations affectées, l'analyse diachronique fait aussi apparaître certains "mécanismes" d'évolution que nous retrouverons, soit d'une manière globale, soit dans l'étude d'autres concepts (éducation et sécurité affective notamment).

Ainsi pouvons-nous remarquer que les dangers mettant en cause la sécurité physique des mineurs s'observent avec plus d'acuité dans les populations étrangères. La population française est, en effet, moins affectée par cette nature de danger que les diverses populations étrangères repérées et ce, à quelque période que ce soit sur l'ensemble du processus d'évolution pris en compte dans cette étude. Au sein de la population française, le pourcentage moyen de dangers du type "sécurité physique" est toujours inférieur à la moyenne globale, ainsi que l'illustre le tableau suivant :



Evolution des Dangers de Sécurité Physique  
au sein de la Population Française  
Comparaison à La moyenne (\*)

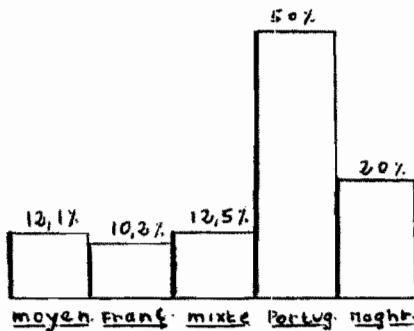
---

(\*) L'utilisation simultanée de deux modèles de représentation graphique, bien qu'inhabituelle, nous a semblé mieux rendre compte des écarts.

Si l'on observe maintenant chacune des périodes considérées, on remarque qu'avant 1958 les signalements relatifs à la sécurité physique des mineurs intéressent plutôt la population italienne (53 % contre 40,7 % pour la population française). Cette observation reste valable pour les années 1960-62, malgré une décroissance générale de ce type de danger. Pour cette même période, les dangers de sécurité physique apparaissent également comme une caractéristique de la population mixte (prédominance des dangers du type sécurité physique par comparaison aux autres catégories décrites ; française : 11,9 % - italiens : 16,7 % mixte : 28,6 %).

Cette observation s'affermi, d'ailleurs, au cours des années 1965-67 puisqu'au cours de cette période la population mixte paraît davantage affectée par des dangers de cette nature (42,9 % de danger du type "sécurité physique" - moyenne globale : 14,1 %).

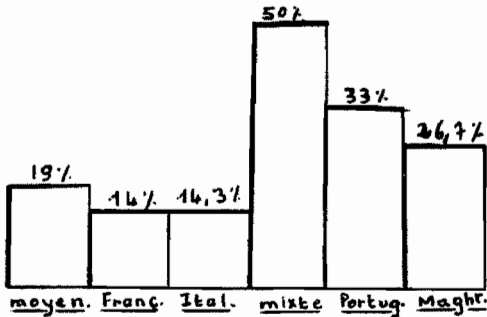
Au cours des deux dernières périodes, c'est-à-dire au cours des années 1970-1977, on constate que les dangers de sécurité physique affectant les mineurs se situent essentiellement au sein des populations portugaises et maghrébines, donc au sein des populations les plus nouvellement immigrées. Les observations que l'on peut établir au cours des années 1970-72 sont d'ailleurs proches de celles réalisées au sein de la population italienne avant 1958, c'est-à-dire lorsque cette population était encore nouvellement immigrée. Les deux tableaux suivants illustrent d'ailleurs la répartition des pourcentages relatifs aux problèmes intéressant la sécurité physique des mineurs au cours des années 1970-72, et 1975-77, selon les différentes nationalités.



années 1970-1972

Répartition des Dangers de Sécurité Physique

Selon Les Nationalités



années 1975.77

répartition des Dangers de Sécurité Physique

Selon Les Nationalités

Au cours de cette dernière période (années 1975-77), on remarque que l'augmentation globale des problèmes relatifs à la sécurité physique des mineurs intéresse d'abord les populations d'origine étrangère, phénomène lié également au fait qu'au sein de ces catégories, le père de famille est davantage considéré comme générateur de danger du fait de ses comportements violents.

Si ces dangers de sécurité physique se signalent plus particulièrement au sein des populations étrangères, le processus d'évolution nous révèle que la population italienne, caractérisée, au départ, par l'importance des dangers de sécurité physique (violence, mauvais traitements à enfants), perd, peu à peu, ses caractéristiques pour se rapprocher de celles de la population française.

Cette modification, au sein de la population italienne, semble se réaliser au profit d'un report sur les populations nouvellement immigrées en 1970 (maghrébins, portugais) de cette nature de danger.

Il semble donc, qu'au départ, une population nouvellement immigrée soit d'abord affectée par des signalements repérant préférentiellement des dangers susceptibles d'affecter la sécurité physique, ou encore des dangers du type santé. Ces populations entrent ensuite dans l'évolution globale, l'éventail des dangers possibles s'élargit

à d'autres sphères intéressant le développement de l'enfant, ainsi que nous le verrons (éducation et affectivité en particulier).

Le concept "sécurité physique" s'organise donc autour des dangers repérés préférentiellement au sein des populations étrangères. Dans le temps, un mécanisme apparaît qui se constitue dans un phénomène de report sur les populations nouvellement immigrées de ce type de danger.

L'analyse des niveaux socio économiques révèle que d'une manière générale et constante, selon les diverses périodes observées, les dangers du type "sécurité physique" affectent principalement les milieux ouvriers spécialisés. C'est, en effet, au sein de cette catégorie qu'ils sont le plus largement observés. C'est du reste au sein de cette même catégorie que se repéraient, plus intensément, les dangers se référant à des problèmes de santé.

Les enfants des diverses catégories socio professionnelles prises en compte dans cette étude (ouvriers professionnels, employés, malades, invalides), sont donc moins affectés que ceux des ouvriers spécialisés pour les dangers de sécurité physique. Il importe, toutefois, de noter qu'au cours des années 1975-77, on observe une modification repérable au sein de la population constituée par les ouvriers professionnels. Au cours de cette période, en effet, cette catégorie professionnelle est moins présente dans les procédures d'A.E.M.O. Toutefois, lorsque ces milieux font l'objet d'un signalement, on remarque que les dangers qui affectent les mineurs intéressent leur sécurité physique.

En 1975, au sein de la classe des ouvriers professionnels, la protection physique des enfants prend le pas sur l'arbitrage des conflits familiaux, ou sur la résolution des difficultés d'ordre éducatif.

En règle générale, nous pouvons donc dire que ce sont les niveaux socio économiques les plus bas qui sont le plus affectés par des difficultés intéressant la sécurité physique des enfants, comme leur santé d'ailleurs, difficultés liées à l'observation de comportements violents et fréquemment alcoolique du père de famille, ou encore à des difficultés matérielles de vie.

Cette dernière constatation explique sans doute pour partie le fait que les dangers liés à la sécurité physique

des mineurs tendent à s'observer plus intensément au sein des familles "nombreuses", qu'ils augmentent donc conjointement avec le nombre d'enfants et ce, de 1955 à 1972. Cette donnée se modifie au cours des années 1975-77, la sécurité physique étant alors mentionnée au sein des familles comportent, en moyenne, de 2 ou 3 enfants.

Hormis cette dernière période qui révèle également une modification naissante, les aspects d'ordre sanitaire ou de sécurité physique recouvrent davantage d'audience au sein des familles nombreuses.

Une dernière remarque complétera l'analyse des catégories familiales concernées par les dangers de sécurité physique : la stabilité du milieu familial, notamment celle ayant trait au couple familial, apparaît également une condition nécessaire pour que puissent émerger les problèmes liés à la sécurité physique des mineurs. On observe, en effet, que le nombre de modifications du couple parental, lorsqu'il est moindre, s'accompagne d'une importance plus accrue des problèmes de sécurité physique, ou encore de santé. C'est donc dans les milieux familiaux, qui n'ont pas enregistré de perturbations, que l'observation de cette nature de danger est la plus conséquente.

### 3. Importance de la sécurité physique pour le terrain

Avant 1958, les courants politiques qui s'observent, visent surtout à organiser une prévention médico-sociale. La guerre de 1939-45, devait, du fait de ses conséquences, donner impulsion à un courant politique favorisant la natalité, mais aussi la préservation physique de l'enfant, d'où l'organisation d'une prévention médico-sociale. Cet aspect permet également de remarquer que, dans les dangers susceptibles d'affecter le développement de l'enfant, l'accent est mis au cours de ces mêmes années, et jusqu'en 1958, sur les conditions matérielles de vie de l'enfant, donc également sur sa préservation physique. Dans ce contexte, la sécurité physique fait l'objet d'attentions particulières, ce qui explique que les signalements issus de cette période se focalisent en quelque sorte sur cet aspect, et font apparaître préférentiellement les dangers susceptibles de menacer le devenir physique de l'enfant lorsque, notamment, le père de famille s'illustre par des comportements de violence ou d'alcoolisme. C'est lui, en effet, à cette époque, qui est en quelque sorte garant du bon fonctionnement et de la sécurité de la famille. Lorsqu'il est jugé alcoolique ou violent, il apparaît comme le contretype de la description du "bon ouvrier" du début du XX<sup>e</sup> siècle.

Les signalements qui le mettent en cause paraissent relativement stéréotypés quelles qu'en soient les origines :

... "Le père est alcoolique et brutalise sa femme" - signalement anonyme de 1957.

Avant 1958, c'est la communauté sociale qui semble vouloir assurer la fonction de détection des inadaptations lorsqu'elles affectent la sécurité physique des enfants. Les signalements révèlent ces dangers possibles sont donc préférentiellement cités par le maire du village, le voisinage. Ils peuvent être effectués sous une forme anonyme mais dans tous les cas, on observe qu'ils dénoncent essentiellement des comportements parentaux : alcoolisme et/ou violence du père, brutalité de la mère sur ses enfants. Durant cette période et jusqu'en 1962, ils émanent parfois des mineurs eux-mêmes se plaignant auprès de l'autorité judiciaire de la brutalité du père à leur égard, mais aussi du désintérêt que manifeste parfois la mère à l'égard de sa famille.

Bien que la prise en compte de ce type de problèmes se retrouve dans les préoccupations des assistantes sociales polyvalentes de secteur, avant 1958, ce n'est seulement que de 1960 à 1967, que cet intérêt se manifeste et s'exprime davantage. A côté de préoccupations diverses et, vraisemblablement sous l'impulsion des textes nouveaux (ordonnance du 23 décembre 1958 et décret du 7 janvier 1959), le service social de secteur, bien que encore mal organisé, porte alors une attention toute particulière aux dangers susceptibles de mettre en cause la sécurité physique des mineurs.

A partir des années 1970, et jusqu'à nos jours, bien que l'attention du secteur ne se soit pas soustraite de ces préoccupations, on observe néanmoins que son intérêt se focalise sensiblement moins sur ces aspects parce qu'il trouve à côté de lui, dans l'organisation de l'équipement social local, d'autres institutions relais particulièrement axées sur ce type de danger. Il s'agit, en particulier, des milieux hospitaliers dont les signalements concernent massivement les problèmes mettant en cause la sécurité physique des mineurs en raison notamment de mauvais traitements. Ceci explique également le fait que ces signalements apparaissent moins s'illustrer dans des éléments explicatifs après les années 70-72. Le milieu hospitalier effectuée, en effet, davantage un constat lié



à un bilan de santé, mais recherche moins d'explications de type psycho-social.

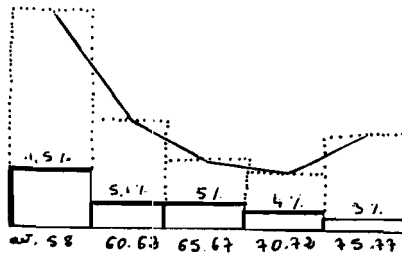
Le processus d'évolution du concept "sécurité physique" conduit donc à plusieurs remarques. Les dangers susceptibles d'affecter la sécurité et le devenir physique de l'enfant sont d'abord essentiellement repérés dans l'environnement social de la famille avant 1958. Les parents (le père, notamment), par des conduites non conformes à l'image sociale de l'époque, sont jugés mettre en danger leurs enfants parce qu'ils n'assument pas valablement la préservation de la famille à travers des aspects matériels. A partir des années 1960-62, le service social de secteur reprend, à son compte, ces préoccupations, tout en s'ouvrant à d'autres aspects intéressants d'autres sphères du développement de l'enfant.

Les explications qu'il fournit sont de type psycho-social.

Enfin, on observe actuellement que l'augmentation des dangers relatifs à la sécurité physique des mineurs émanent d'actes de violence décelés chez le père ou la mère de famille par diverses instances sociales au rang premier desquels figure le milieu hospitalier. Ce fait explique la coloration médicale qui recouvre actuellement ce concept.

#### 4. Un concept peu opérant dans l'institution spécialisée

A la différence des diverses institutions sociales prenant en considération les aspects de sécurité physique de l'enfant, le service social de la S.E.A. utilise peu ce concept qui ne correspond pas aux schémas d'appréhension de l'inadaptation sur lesquels l'institution fonctionne. Ce constat conduit donc à dire que l'institution spécialisée applique une autre réalité, une autre analyse aux situations révélées comme mettant en danger l'enfant dans son devenir physique. Le tableau suivant fait apparaître la moyenne d'utilisation du concept par le service social de la S.E.A., par comparaison à la moyenne globale.



Evolution des Dangers de Sécurité Physique  
au sein du Service Social Spécialisé  
comparaison à la moyenne.

Nous remarquons que depuis les années situées avant 1958, les dangers de sécurité physique apparaissent de moins en moins fréquemment.

La fréquence d'utilisation de ce concept est de plus en plus faible et l'on n'observe pas au sein de l'institution la recrudescence des problèmes liés à la sécurité physique des mineurs mise à jour au cours des années 1975-77.

Deux interrogations nous semblent devoir se poser à partir de ces constatations :

- Les situations illustrant un danger de sécurité physique pour le mineur sont-elles imputables aux inadaptations décrites en amont par les instances détectrices du terrain ?
- L'écart de perception apparaissant entre les différentes institutions détectant les dangers de sécurité physique et le secteur social de la S.E.A., laisse à penser qu'une même situation peut, selon les institutions, faire l'objet d'une appréciation différente. Qu'en est-il de ces différences de perception ?

Les observations que nous avons précédemment réalisées sont confortées par l'appréciation que porte le service social de la S.E.A. quant aux inadaptations illustrant

un danger de sécurité physique. Ces dangers apparaissent, en effet, liés, pour l'essentiel, à des comportements de violence ou d'alcoolisme de la part du père. S'il apparaît comme premier responsable de ces dangers, la maladie mentale de la mère de famille, sa pauvreté culturelle et intellectuelle peuvent, également, créer des conditions favorables à l'apparition de ce type de danger, les enfants étant alors menacés ou exposés dans leur intégrité physique.

Néanmoins, l'appréhension par l'institution spécialisée des dangers révélés comme étant de type sécurité physique, fait apparaître plusieurs données indicatives du fonctionnement de l'institution elle-même.

On observe, en effet, que jusqu'en 1967, les dangers signalés comme affectant la sécurité physique des enfants sont essentiellement pour le service social comme étant de nature éducative.

Ainsi, avant 1958, 63 % de l'ensemble des dangers de sécurité physique sont, pour la S.E.A., de type éducatif ; on en décèle 70 % au cours des années 1960-62, et 50 % en 1965-67.

De 1958 jusqu'en 1967, la primauté des dangers est, pour le service spécialisé, de type éducatif. Il faut, néanmoins, remarquer un fléchissement important apparaissant au cours des années 1965-67 qui signifie d'ailleurs que le degré de convergence dans les analyses opérées sur les situations est beaucoup plus cohérent entre le service social spécialisé et les instances détectrices du terrain.

De 1970 à 1977, on remarque que le service social spécialisé ne traduit plus les dangers repérés initialement comme menaçant la sécurité physique comme étant de type éducatif, mais affectif. En effet, en 1970-72, dans l'éventail des dangers portant atteinte à la sécurité physique des enfants, le service social spécialisé découvre que dans 27 % des situations, ces dangers portent en fait atteinte à la sécurité affective de l'enfant. En 1975-77, le service spécialisé, dans 50 % des cas, proposera cette même analyse sur l'ensemble des dangers de sécurité physique signalés au cours de cette période.

Deux phases apparaissent donc distinctement que nous illustrerons ultérieurement par l'analyse des autres concepts notamment ceux d'éducation et de sécurité physi-

que. Remarquons, néanmoins, que c'est lorsque les signalements intéressant la sécurité physique des enfants sont les moins nombreux (12,1 %, en 1970-72) que l'analyse opérée par le S.E.A. converge le plus avec celle issue des institutions détectrices.

En 1970-72, les 12 % de dangers du type "sécurité physique" sont, en effet, pour le service social de la S.E.A. :

- pour 36 % des dangers affectant également la sécurité physique des mineurs ;
- pour 18 % des dangers de santé ;
- pour 27 % des dangers de nature sécurité affective ;
- pour 18 % des dangers de type éducatif.

En résumé :

Les trois phases d'évolution du concept "sécurité physique" nous semblent répondre à des préoccupations diverses existant au sein des institutions-détectrices du terrain.

L'importance que recouvre ce concept avant les années 1958 puisque sont regroupés, en fait, sous ce vocable, la plus grande part des signalements, est liée à des préoccupations sociales très axées sur le développement physique de l'enfant. Cet aspect est à resituer dans le courant politique "nataliste" de l'époque cherchant à préserver, par une politique de prévention sanitaire et sociale, la recrudescence d'une natalité dont le pays a besoin au lendemain de la grande guerre.

Cet aspect paraît dominant même si, avant 1958, le concept sécurité physique est plus intensément appliqué aux familles italiennes, d'immigration récente.

A partir des années 1960 et jusqu'en 1970 environ, le concept "sécurité physique" perd de son importance et se trouve appliqué et utilisé le plus fréquemment dans l'analyse portant sur les familles étrangères, donc au sein de milieux où se posent, très souvent, dans les contacts entre partenaires sociaux et familles, des problèmes de langage et de compréhension.

Au cours de ces mêmes années (1960-70), la percée du discours psychologique tend à favoriser une recherche de causalité de la part du travailleur social. Cette démarche a pour effet de minimiser l'intérêt des problèmes de type "sécurité physique" que l'on explique alors par alcoolisme, maladie mentale, instabilité professionnelle, etc. L'apparition de nouvelles préoccupations favorise, et est favorisée, par ce langage nouveau auquel d'autres concepts correspondent mieux (éducatif,...).

Enfin, la troisième explication, relative à la recrudescence des problèmes de sécurité physique, au cours des années 1975-77, nous semble devoir être liée au courant de spécialisation des institutions et au rôle dévolu en ce domaine au milieu hospitalier, de même qu'à l'intérêt que manifeste le pouvoir médical, en particulier, pour les dangers affectant la sécurité physique des mineurs : sévices, mauvais traitements...

Face à cette évolution générale on peut se demander pourquoi le service social spécialisé traduit des préoccupations différentes.

Une des explications nous semble devoir se constituer dans l'analyse de la finalité que se donne l'institution.

Au regard des quelques observations que nous pouvons réaliser jusqu'alors, en ce domaine, on remarque que l'institution spécialisée présente une cohérence plus grande dans son discours, ses analyses. Une même situation sociale peut donc, selon les instances institutionnelles et la fonction qu'elles s'assignent, recevoir des appréciations, des analyses différentes, voire opposées. L'enfant et le danger qu'il encourt est appréhendé à travers ce schéma ; l'éventail des dangers possibles apparaîtrait, de ce fait, comme différent. En ce domaine, constatons, pour l'instant, que le service social spécialisé privilégie, de 1958 à 1967, les aspects éducatifs et, à partir des années 1970, porte davantage son intérêt sur le devenir affectif de l'enfant. Ce constat s'illustre à partir de l'analyse qu'opère le service social spécialisé des situations signalées comme mettant le mineur en danger de sécurité physique.

II - B. 3 : L A M O R A L I T E

---

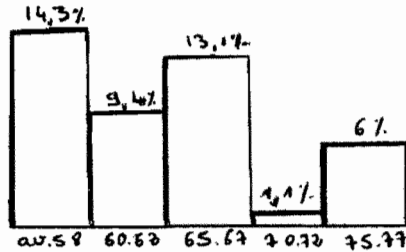




Sur l'ensemble du processus d'évolution, le concept "moralité" ne représente, en moyenne, que 8,78 % de l'ensemble des dangers signalés. Son importance est donc quantitativement peu conséquente comparativement aux autres concepts pris en considération pour cette étude.

Malgré cette importance relative, il convient d'observer la nature de l'évolution des dangers répertoriés sous cette rubrique ; les données qui apparaissent contribuent, en effet, à confirmer, ou infirmer, certaines observations réalisées dans d'autres champs conceptuels.

L'importance que les institutions, détectrices de l'inadaptation, attachent aux problèmes relatifs à la moralité apparaît dans le tableau suivant et fournit une première indication sur l'évolution des dangers de moralité selon les périodes considérées.



Evolution des Dangers de  
Moralité  
de 1955 à 1977.

On observe, en effet, schématiquement, trois périodes au cours desquelles une évolution sensible se dessine :

- De 1955 à 1967, les dangers relatifs à la moralité représentent environ de 9 à 14 % de l'ensemble des dangers répertoriés dans les signalements. Durant ces années et malgré un déclin de ce type de danger apparaissant au cours des années 1960-62, on peut remarquer que ce concept résiste puisqu'en 1965-67, son audience augmente sensiblement, d'ailleurs, au cours de cette dernière période.

- De 1970 à 1972, les dangers signalés sous la rubrique "moralité" ont quasiment disparu puisqu'ils ne représentent plus que 1,1 % de l'ensemble des dangers relatifs à cette période.

- De 1975 à 1977, les dangers de moralité resurgissent de manière sensible pour représenter jusqu'à 6 % de l'ensemble des dangers pris en considération au cours de ces années.

L'évolution de ce concept est donc essentiellement marqué par un phénomène de rupture qui apparaît nettement au cours des années 1970-72. Il faut remarquer, d'ailleurs, que ce phénomène est de courte durée puisque dès les années 1975 le retour des dangers relatifs à des problèmes de moralité se dessine très nettement sans toutefois atteindre, quantitativement, la même importance que précédemment.

Par comparaison aux autres concepts décrits préalablement, le concept moralité est inversement proportionnel au concept santé, notamment essentiellement de 1955 à 1972. Durant ces années, on observe donc que les dangers de santé sont moindre et inversement.

Le rôle et la place que joue la mère de famille dans le repérage de ces deux natures de danger, nous semble devoir fournir une explication à cette observation. En effet, de même que le rôle de la mère dans le repérage des problèmes de santé intéressant les enfants s'affirme nettement surtout à partir des années 1960-62, de même les dangers de moralité lui sont imputés préférentiellement lorsque les dangers relatifs à la santé sont de moindre importance.

### 1. Les affectations du concept

Sur l'ensemble des périodes couvrant les années 1955 à 1977, le danger moral est presque toujours exclusivement limité à des problèmes de moralité au sens étroit du terme, c'est-à-dire dénonçant des attitudes d'inconduite.

Avant 1958, les signalements dénoncent surtout des attitudes traduites en terme d'immoralité ou de prostitution chez les mineurs adolescentes de 17 à 20 ans. Elles représentent environ 53 % de l'ensemble des dangers de

moralité relatifs à cette période, la mère étant citée comme responsable de ce danger dans 38 % des cas, le père dans 15 %.

Au cours des années 1960-62, le danger moral s'illustre surtout du fait d'attitudes de la mère de famille, dont l'immoralité est traduite comme origine ou cause d'un danger pour les mineurs. Ces derniers sont toutefois cités dans 44 % des cas comme en danger moral du fait de comportements qui leur incombent et qui recouvrent, en fait, des situations très diverses : immoralité, prostitution, mais également "relations avec l'autre sexe", c'est-à-dire problème liés à la fréquentation d'un autre jeune. Sont attribués au père 10 % des origines de dangers d'ordre moral.

Durant les années 1965-67, les problèmes de moralité sont en augmentation comparativement à la période précédente. Il s'agit principalement de l'immoralité de la mère (46 %), mais également à un degré moindre de celle du père (23 %), et des jeunes (38 %). Lorsque la conduite de ces derniers est mise en cause, le danger moral recouvre autant les problèmes de prostitution que les simples "relations avec l'autre sexe", voire des fugues.

Si au cours des années 1970-72, le danger moral n'est pratiquement plus évoqué (1 % des situations), il réapparaît en 1975-77 et, s'il est alors peu associé à des comportements se référant au père, il l'est par contre, de manière sensiblement égale, pour des motifs imputables à la mère, au couple, ou au mineur. Ce qu'il faut noter c'est que, lorsque ce danger s'illustre par un comportement intéressant le mineur ce n'est plus en raison de "relation avec l'autre sexe". Un fait nouveau apparaît au cours de cette dernière période indication d'une nouvelle tendance. Dans un tiers des situations identifiées comme présentant un danger de moralité pour les mineurs, le motif en est attribué au couple du fait de carences éducatives.

Ainsi, il faut attendre les années 1975-77 pour voir apparaître la notion de danger moral associé à un problème global d'éducation donné aux enfants par le couple. Ce fait illustre la résurgence de cette nature de dangers quasiment disparue en 1970-72, qui se reconstitue donc sur des modalités qui, sont à la fois identiques à celles observées précédemment, et différentes en ce sens que le concept moralité se constitue également à partir d'un déficit repéré dans l'éducation que diffuse le couple à l'enfant.

Globalement, c'est donc surtout la conduite de la mère de famille qui est susceptible d'entraîner un danger moral pour les enfants, à moins que ceux-ci ne soient considérés comme tels du fait de leurs propres attitudes de comportements. Il faut enfin remarquer que jusqu'en 1967, le fait pour un mineur de rechercher la fréquentation d'un jeune de sexe différent est interprété de plus en plus comme un danger moral. Cette donnée se transforme et n'apparaît plus, à partir des années 1970. En ce domaine, nous observons également l'impact d'une évolution sociale apparaissant à partir des années 1968-70.

## 2. Différences par catégorie de population

Les dangers d'ordre moral s'observent préférentiellement au sein de la population française. En effet, de 1955 à 1975, à chaque période considérée, au sein de la population française apparaît un pourcentage de problèmes de moralité chaque fois sensiblement supérieur à la moyenne générale. Ce trait caractéristique est constant. Il faut néanmoins remarquer que la population mixte est plus concernée par ces problèmes au cours des années 1960-67. Les pourcentages sont donc, au sein de cette population, supérieurs tant à la moyenne qu'aux pourcentages enregistrés pour des familles de nationalité française.

Une troisième observation concernant l'étude des nationalités mérite d'être relevée. Elle intéresse la population d'origine maghrébine qui, au cours des années 1975-77, est la plus signalée pour des problèmes de moralité.

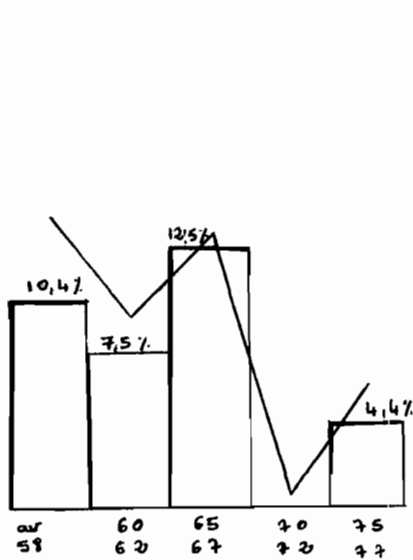
Ces différentes observations nous semblent organiser l'esquisse d'une tendance se révélant dans le processus d'évolution. A l'origine, les dangers de moralité s'observent au sein de la population française qui est davantage confrontée que les autres populations aux valeurs morales très pugnantes. L'importance des problèmes de moralité persiste jusqu'en 1967 parce que le danger moral illustre également, au sein de cette même population, la montée des problèmes éducatifs qui se repèrent également avec plus d'acuité au sein des familles françaises.

A partir des années 1960, et jusqu'en 1967, c'est sur la population mixte que se reportent les signalements attestant d'un danger de moralité pour l'enfant. Cette population apparaît comme intermédiaire entre la population française et les populations d'origine étrangère. Ce fait favorise un déplacement des valeurs de confrontation sur cette population. Enfin, en 1975-77, ce sont surtout

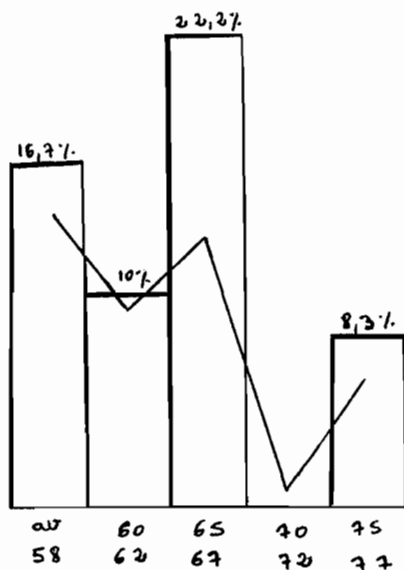
des familles et des femmes d'origine maghrébine qui sont confrontées aux problèmes de moralité. L'explication nous est fournie par l'étude des inadaptations repérées durant cette période au sein de ce milieu. Les familles maghrébines sont, en effet, révélées socialement pour des problèmes éducatifs apparaissant sous une dynamique conflictuelle opposant les enfants, les adolescents notamment, à leur père ou encore l'épouse maghrébine à son mari. Ce phénomène traduit, à notre sens, des comportements et un désir d'émancipation de la femme d'origine maghrébine repris et interprété par l'agent social, en terme de danger moral sous forme de carences éducatives.

L'analyse des niveaux socio-économiques nous révèle que sur la durée totale du processus pris en compte, dans cette étude, ce sont, au sein des milieux de catégorie d'ouvriers professionnels que se repèrent le plus fréquemment les dangers de moralité. La classe des ouvriers professionnels est, en effet, plus marquée par ce type de problèmes que la moyenne relative à l'ensemble des catégories socio professionnelles, ou que la classe des ouvriers spécialisés.

Cette tendance est constante d'une période à l'autre. Il faut, toutefois, noter que l'écart est maximal au cours des années 1965-67. Durant ces années, la catégorie des ouvriers professionnels se trouve beaucoup plus concernée par les dangers de moralité. Ce phénomène s'explique par le fait que ce sont les pères de cette catégorie professionnelle qui signalent, à l'autorité judiciaire, les dangers de moralité qu'encourent leurs enfants, les adolescents notamment.



pourcentage de Dangers de Moralité  
au sein de la classe des O.S.  
comparaison à la moyenne.



pourcentage de Dangers de Moralité  
au sein de la classe des O.P.  
comparaison à la moyenne.

L'étude des catégories familiales révèle également que les problèmes de moralité apparaissent avec une fréquence beaucoup plus importante au sein des familles peu nombreuses, c'est-à-dire, comportant, en moyenne, un nombre d'enfants peu élevés de 1 à 3 enfants, selon les périodes considérées. Ce phénomène est également constant, donc apparaît comme caractéristique du concept "moralité".

Qu'il s'agisse de comportements "immoraux" imputables à la mère ou aux mineurs, cette même observation subsiste : les comportements illustrant un danger de moralité sont d'autant moins signalés quand le nombre d'enfants augmente au sein d'un milieu familial. Un nombre moyen d'enfants inférieur ou égal à 3 dans une famille favorise, de la part des instances sociales détectant l'inadaptation une centration sur les comportements individuels.

L'étude des caractéristiques, relative à la population signalée, illustrant le concept "moralité", permet la mise à jour des éléments suivants :

- Les dangers de moralité s'observent préférentiellement au sein de la population française. Dans le temps, ce phénomène s'estompe et se reporte sur les familles d'origine maghrébine. Ce déplacement s'opère par l'intermédiaire des familles d'origine mixte qui, au cours des années 1960-67, sont le plus concernés par ce type de problème.

- Ils intéressent plus particulièrement la population des ouvriers professionnels. Ce phénomène prend davantage d'ampleur au cours des années 1965-67, favorisé par la montée des problèmes éducatifs.

- Les dangers de moralité se répèrent davantage au sein des familles peu nombreuses. Au sein de ces milieux, l'interprétation des comportements individuels recouvre plus d'importance.

### 3. Une notion au service du contrôle social

Jusqu'aux années 1962, voire jusqu'en 1967, le danger moral se révèle associé aux problèmes de sexualité. Manifester sa sexualité en recevant un ami, sortir tard le soir, c'est-à-dire s'exposer sexuellement, ou encore avouer avoir eu des rapports sexuels, c'est faillir aux exigences morales, manquer de dignité, donc être désavoué au niveau éducatif si l'on est investi d'une responsabilité à l'égard d'enfants. Les signalements établissant un danger moral paraissent très stéréotypés avant 1958, ainsi que le révèlent les exemples suivants émanant d'institutions diverses :

"... Les enfants sont en danger moral du fait de l'inconduite de la mère ..." - services sociaux de secteur - 1955.

"... Les enfants X sont en danger du fait de l'alcoolisme du père et de l'inconduite de la mère..." - voisinage - 1957.

A partir des années 1960-62, la montée des problèmes éducatifs et l'extension des conflits entre mineurs et parents s'exprime également à partir de problèmes relatifs

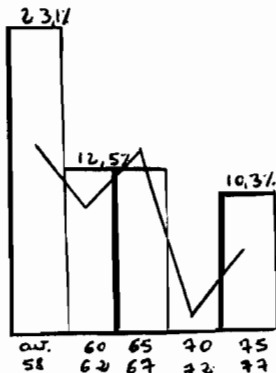
à la sexualité des mineures, adolescentes notamment, ainsi qu'en témoignent les exemples suivants :

"... Ma fille (15 ans) sort tard le soir et a eu des rapports sexuels..." - père de famille - 1961.

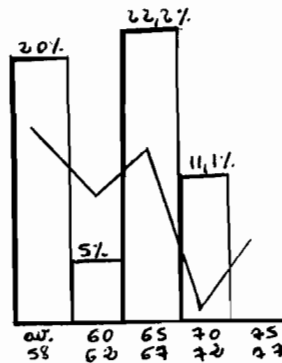
"... Les filles aînées de la famille courent les garçons et créent le scandale dans le village..." - instituteur - année 1960.

"... F (15 ans) buvait seule dans un café à 10 heures du soir, et allait souvent seule au cinéma. Elle a avoué avoir eu des rapports sexuels avec certains garçons..."  
Gendarmerie - 1961.

Le danger de moralité est donc révélé par des institutions diverses, sous l'effet de diverses circonstances. En effet, le fait que les parents dénoncent entre 1960 et 67 des comportements jugés immoraux chez leurs enfants, s'explique, nous l'avons souligné, par l'accentuation d'une situation conflictuelle que l'analyse du concept éducatif permettra de mieux illustrer. Ceci mis à part, deux institutions révèlent essentiellement les problèmes d'ordre moraux, ce sont les services sociaux de secteur et les services de police - gendarmerie - parquet. Les deux graphiques suivants illustrent l'importance que chacune de ces institutions attachent à ce concept dans le temps.



Dangers de Moralité détectés  
par les Services Sociaux de Secteur  
comparaison à la moyenne.



Dangers de Moralité détectés  
par les Services de Police-Justice  
comparaison à la moyenne.



Par comparaison au pourcentage moyen, nous remarquons donc que ces deux types d'institutions tendent à utiliser le concept "moralité" plus fortement que la moyenne des institutions détectrices de l'inadaptation. Ceci revient donc à dire que les services sociaux de secteur et les services de police - gendarmerie, ou les services de justice, sont plus attentifs au danger de moralité.

Au niveau des services sociaux de secteur, l'utilisation du concept de moralité est de moins en moins important. Cette rupture apparaît nettement après 1958. A partir des années 1960-62, les services sociaux de secteur, tout en dénonçant les problèmes de moralité, tendent donc à attacher une importance sensiblement moindre à ces problèmes parce que l'attention de ce type d'institutions se reporte sur d'autres natures de danger. Néanmoins, la physiologie d'ensemble correspond à l'évolution générale du concept, et l'on observe donc, en retour, des problèmes relatifs à la moralité au cours des années 1975-77.

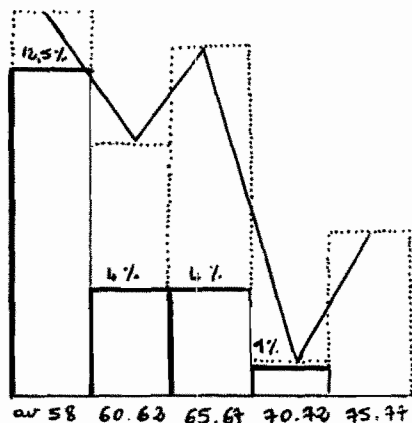
Les services de police - gendarmerie - justice, utilisent également ce concept plus que la moyenne des institutions hormis au cours de deux périodes recouvrant les années 1960-62 et 1975-77. Au sein de ces institutions, l'apogée des problèmes éducatifs. Il importe, néanmoins, de noter que ce ne sont pas les signalements qui portent sur les mineurs qui induisent ce phénomène, mais des signalements révélant des attitudes d'immoralité attribuées, pour l'essentiel, aux mères de famille.

Sur l'ensemble du processus, les services de police - justice attribuent le même contenu au concept "moralité". Ce fait explique qu'au cours des années 1975-77, ces institutions ne prennent plus en compte ce type de danger. Ceci explique, également, que ce sont les services sociaux de secteur les principaux détecteurs de dangers moraux.

Nous avons souligné, en effet, la modification qui apparaissait au cours des années 1975-77 dans la signification attribuée à ce concept, qui prenait en considération, sous cette terminologie, des problèmes de carences éducatives. L'augmentation de cette nature de danger, au cours de la dernière période, et la modification quant au contenu du concept, s'explique donc aussi par le fait que ce sont les services sociaux de secteur qui attribuent également une valeur éducative au concept "moralité".

#### 4. Perte de sensibilité de l'institution au concept de moralité

Le graphique suivant représente le pourcentage moyen d'utilisation du concept moralité par l'institution spécialisée, comparativement à la moyenne générale d'utilisation de ce concept par les institutions détectrices du terrain.



Pourcentage de dangers de Moralité au  
sein du Service Social Spécialisé  
Comparaison à la moyenne.

Le concept "moralité" n'apparaît pas très approprié au discours que tient le service social spécialisé sur les situations qui émanent de diverses institutions, jouant le rôle d'antennes détectrices de l'inadaptation.

Ce fait est surtout sensible à partir des années 1960-62 et l'évolution confirme que l'utilisation du concept "moralité" disparaîtra progressivement jusqu'en 1975-77. Ce phénomène n'indique pas que les dangers de moralité n'existent plus au cours des années 1975-77. Ceci signifie que les dangers qui sont appréhendés par le service social spécialisé recouvrent une autre appréciation notamment pour ce qui concerne ses effets potentiels sur l'enfant.

Néanmoins, avant 1958, c'est-à-dire, à une période où le service social spécialisé avait pour fonction essentielle la surveillance éducative, on remarque que les dangers de moralité illustrent une réalité que le service social reconnaît. Entre les différents types d'institutions, l'écart d'appréciation est d'ailleurs très minime. L'analyse et la description des inadaptations recouvrent des comportements paternels ou maternels, tels que : alcoolisme, immoralité, prostitution, mauvaises conditions matérielles de vie,...

Au sein de l'institution spécialisée, le danger s'accompagne d'un discours qui, au cours des années situées avant 1958, s'organise autour de valeurs morales, telles que fidélité et attachement. La femme se signalant pour des conduites jugées immorales est donc également mise en cause dans ses sentiments d'attachement à l'égard de ses enfants. Au cours des années suivantes, le contenu de ce concept se modifie sensiblement et d'autres données apparaissent. Ainsi, au cours des années 1965-67, le comportement jugé immoral de la mère de famille est analysé également comme un déséquilibre de la personne ; en 1967-77, le travailleur social fait davantage appel à des termes tels que ceux d'immaturité, infantilisme pour qualifier des comportements immoraux repérés chez la mère, mais appréciés essentiellement comme créant un danger de type éducatif pour l'enfant.

L'institution spécialisée depuis les années 1960-62 traduit les dangers de moralité en danger d'éducation pour les mineurs, et ce, dans une proportion de 60 à 80 % selon les périodes considérées (en 60-62 : 67 %, en 65-67 : 61 %, en 75-77 : 80 %).

En résumé :

La mère de famille, essentiellement, peut, du fait de comportements immoraux, créer un danger de moralité pour ses enfants. Ce type de danger apparaît, en effet, pour l'essentiel, comme émanant d'un comportement repéré chez la mère de famille.

Si cet aspect apparaît dominant, on observe, néanmoins, l'apparition des données organisatrices du concept différentes au cours des diverses périodes observées.

Il faut d'abord remarquer que les dangers de moralité signalés préférentiellement par des institutions telles que services sociaux de secteur, voisinages (avant 1958), services de police, gendarmerie, ou justice... recourent, selon les périodes considérées, entre 1 à 14,3 % de l'ensemble des signalements. Quantitativement, l'importance des dangers moraux est peu conséquente comparativement à d'autres types de danger : sécurité physique, éducation ou encore sécurité affective. On remarque malgré tout que cette nature de danger apparaît quantitativement aussi importante entre les années 1955 et 1967. Durant ces années, le concept "moralité" repose essentiellement sur des signalements prenant en compte des comportements individuels caractérisant des attitudes parentales non conformes aux exigences morales. A cette analyse s'adjoint, notamment, à partir des années 1960-62, les comportements d'"émancipation sexuelle" des mineurs de plus en plus signalés par les parents à l'autorité judiciaire... Sous cet aspect, les dangers moraux s'associent donc à des aspects éducatifs favorisés par une dynamique conflictuelle entre mineurs et parents.

Au cours des années 1970-72, les dangers moraux ne recourent plus que 1 % des situations signalées au cours de cette période. Une rupture importante apparaît donc au cours de ces années parce que sont prises en considération par les institutions détectrices, d'autres préoccupations favorisées par des événements divers notamment ceux relatifs à une immigration nouvelle en prise à d'importantes difficultés d'ordre économique.

En 1975-77, le concept "moralité" réapparaît plus conséquemment grâce à la prise en compte de données plus diversifiées au rang desquelles se situe le repérage de carences éducatives imputées au couple. Ce fait nous paraît devoir expliquer qu'au cours de cette période, le service social de secteur soit le principal détecteur de cette nature de danger, ainsi que l'abandon par les

services de police - justice de l'utilisation de ce concept qui, sous cette forme, ne lui apparaît plus adapté.

Le fait que le concept "moralité" s'adresse, pour d'essentiel, à une population d'ouvriers professionnels dont le nombre d'enfants est moins élevé qu'au sein d'autres catégories : O.S. notamment, apparaît comme une particularité qu'il convient de relever. S'agit-il d'un type d'inadaptations paraissant davantage "adapté" à une catégorie socio-professionnelle ? Une des explications nous paraît devoir se constituer dans la plus grande prise en considération des données comportementales dans les familles disposant d'un nombre d'enfants peu élevé. La catégorie des ouvriers professionnels dispose de cette particularité par comparaison aux autres catégories socio-professionnelles.

L'institution spécialisée, citée ici comme exemple, disposant d'une perception spécifique de l'inadaptation, n'attache pas beaucoup d'importance aux dangers de moralité, notamment depuis les années 1960-62. De même que nous l'avions constaté pour le concept de sécurité physique, le service social spécialisé dispose d'une analyse qui lui est propre et qui consiste à adapter la perception des dangers aux finalités de l'institution, à savoir le besoin d'éducation ou de rééducation. Ainsi, les dangers de moralité apparaissent essentiellement dans 60 à 80 % des cas selon les périodes considérées comme étant, en fait, de nature éducative.



II - B. 4 : L ' E D U C A T I O N

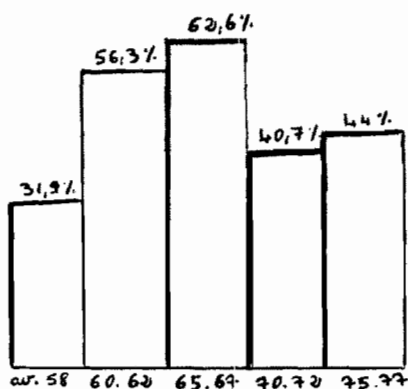
---

De 1955 à 1977, le concept d'éducation conserve une importance toute particulière dans les procédures judiciaires d'Action Educative en Milieu Ouvert. En effet, il concerne, en moyenne, sur l'ensemble du processus, près de la moitié des signalements, soit 47,1 % plus exactement.

Le concept "éducation" s'alimente à tout un éventail de dangers réels ou potentiels concernant les mineurs touchant des problèmes d'éducation et constituant la majorité des dangers dénoncés.

Au cours des années situées avant 1958, les institutions détectant les inadaptations, dénoncent le plus souvent de mauvaises conditions d'éducation concernant les mineurs. Néanmoins, il convient de relever, dans le processus d'évolution, des modifications concernant aussi bien l'importance quantitative que peut, selon les périodes considérées, recouvrir ce type de danger qu'une modification affectant la nature même du concept, c'est-à-dire ses éléments constitutifs.

Le tableau suivant révèle l'importance accordée aux dangers de type éducatif au cours des cinq périodes étudiées. Le pourcentage moyen relatif à chaque période traduit l'importance donnée à ce concept par l'ensemble des institutions desquelles émanent les signalements destinés à l'autorité judiciaire.



Pourcentage de Dangers d'Education  
de 1955 à 1977.



A partir de ce graphique plusieurs observations méritent d'être relevées.

Avant 1958, les dangers d'éducation ne constituent que 31,9 % de l'ensemble des signalements. Ainsi que nous l'avons souligné précédemment, les inadaptations qui sont mises à jour intéressent d'abord la sécurité physique des mineurs. Par ordre d'importance, les dangers d'éducation constituent donc la deuxième source de dangers pouvant affecter la vie ou le devenir de l'enfant.

A partir des années 1960-62, on observe une véritable explosion des dangers d'éducation. Ils font l'objet de la plus grande partie des signalements (56,3 % en 1960-62, 62,6 % en 1965-67). Jusqu'en 1967, on remarque donc une augmentation croissante des difficultés d'ordre éducatif.

Au cours des années 1970-72, apparaît un phénomène de rupture dans cette évolution caractérisé par une importance moindre attachée aux problèmes d'éducation. 40,7 % de l'ensemble des signalements concernent, néanmoins, ce type de danger. Ce pourcentage atteste, néanmoins, d'une diminution de 22 % des dangers d'éducation signalés :

A partir de 1975, on remarque un retour très sensible des signalements faisant référence à ce type de danger qui représente 44 % de l'ensemble des signalements intéressant cette période.

Ces premières remarques soulèvent plusieurs questions auxquelles notre propos s'efforcera de répondre :

- Que traduit la montée des problèmes éducatifs observés entre 1960 et 1967 ?
- Comment s'explique le chute conséquente des problèmes d'éducation repérable au cours de la période 1970-72 ?
- Les inadaptations susceptibles d'engendrer chez l'enfant un danger de type éducatif, se constituent-elles autour de données constantes ? Quels sont donc la nature et le contenu des dangers d'ordre éducatif ?

### 1. Mauvais parents ou mauvais enfants ?

L'analyse diachronique permet de fixer le contenu des dangers d'éducation pour chaque période considérée donc, permet également de faire apparaître les modifications affectant la nature même de ce concept.

Avant 1958, les signalements dénonçant un danger d'éducation portent, pour 41 %, sur des comportements intéressant les mineurs pour des problèmes de délinquance et de conflits avec les parents, puis à un degré moindre, pour des fugues et des difficultés scolaires. L'origine des difficultés éducatives est, néanmoins, pour cette période, moins attribué aux enfants qu'à l'ensemble père-mère-couple à qui est attribué 59 % des signalements dénonçant, pour l'essentiel, des comportements de carences éducatives imputables aux parents, c'est-à-dire qu'il est fait appel aux capacités éducatives des parents plus qu'à des caractéristiques propres aux enfants.

De 1960 à 1962, ce ne sont plus les parents, du fait d'inadaptations qu'leur sont reconnues, qui sont surtout à l'origine des dangers éducatifs, mais d'abord les mineurs eux-mêmes. En effet, les 3/4 des dangers d'éducation se constituent à partir de signalements dénonçant des comportements ou des conduites intéressant les mineurs. Les motifs décrits sont, en premier lieu, les conflits avec les parents, puis la délinquance et enfin les fugues.

Ainsi, durant cette période, les difficultés éducatives ne sont pas d'abord associées aux capacités éducatives ou aux comportements des parents, mais directement aux enfants dont on dénonce surtout des manifestations comportementales spectaculaires : délinquance, fugue ou conflits avec les parents. On peut, dès à présent, envisager sous cette description, outre une transcription de la réalité, une certaine conception de l'éducation ou de l'enfant éduqué idéal, conception qui sert de filtre à cette transcription.

La période 1965-1967 connaît le prolongement et le point culminant de l'évolution décrite au cours de la période précédente : les enfants sont considérés comme étant à l'origine des difficultés éducatives dans 79 % des cas. Ce sont surtout les conflits avec les parents qui sont évoqués, beaucoup plus que lors de la période précédente,

ainsi que délinquance et fugue. Il s'agit donc, au cours de ces années, d'une extension des problèmes éducatifs dont le contenu apparaît très voisin de celui relatif aux années 1960-62. Lorsque les signalements n'intéressent pas le mineur, ils concernent le couple dont on dénonce les mauvaises conditions de vie ou les carences éducatives : la mère du fait de comportements de carences au niveau éducatif ou ménager et, accessoirement, le père pour des motifs divers et quantitativement sans grande signification.

On peut donc considérer que les années 1965-67 correspondent à une "période d'état", à une stase dans la conception des difficultés éducatives, période d'état caractérisée par la relation de causalité établie entre difficultés éducatives et conflits avec les parents. Cette relation est indicative d'une conception de l'éducation et d'une norme de comportement de l'enfant basé sur l'obéissance à l'autorité paternelle. Nous verrons, d'ailleurs, qu'en ce domaine, c'est essentiellement le père, au cours de ces deux périodes, qui assume la démarche de signalement auprès de l'autorité judiciaire.

Il faut, néanmoins, au cours des années 1965-67, être attentif à l'amorce d'une autre évolution qui tend à attribuer à la mère, plus qu'au père, la responsabilité des difficultés éducatives. Cette évolution, qui se poursuivra dans les périodes suivantes, est matérialisée non seulement par le fait que la mère est davantage citée, mais également par le fait que c'est à elle, et non au père, que sont attribuées les carences éducatives.

Au cours de la période 1970 -72, apparaît un phénomène de rupture traduisant un renversement des caractéristiques décrites précédemment.

Les difficultés éducatives sont maintenant associées, en premier lieu, à l'ensemble père-mère-couple, et non plus aux enfants.

C'est désormais le couple qui apparaît comme générateur de dangers de type éducatifs, non seulement en raison de carences, mais encore du fait de difficultés économiques.

La mère est beaucoup plus mise en cause que le père. On lui attribue des carences éducatives et ménagères, alors que le père, peu cité, l'est pour des motifs beaucoup

plus dispersés et moins significatifs, tels l'instabilité professionnelle, le manque d'intérêt pour la famille, la moralité, etc.

Les enfants, quant à eux, beaucoup moins cités, le sont toujours pour les mêmes raisons, mais également pour des "troubles caractériels", ce qui peut être considéré comme une autre formulation des mêmes motifs relevant d'une approche plus "psychologique" que d'une simple constatation d'un comportement.

En 1975-77, une partie des caractéristiques de la période précédente s'estompe : le couple est beaucoup moins évoqué comme étant à l'origine de difficultés éducatives.

Par ailleurs, l'évolution commencée dès 1965, attribuant à la mère beaucoup plus qu'au père la responsabilité des difficultés éducatives, se poursuit et s'intensifie : la mère est davantage citée que précédemment et l'est massivement pour des carences éducatives alors que le père est, au contraire, moins cité et l'est autant pour des carences éducatives que du fait de comportements de violence ou de brutalité.

Lorsque les enfants sont décrits comme étant à l'origine des difficultés, ce n'est plus pour des problèmes de délinquance, mais en raison de conflits avec les parents ou de troubles caractériels, ce dernier motif étant en augmentation.

Ainsi, les éléments constitutifs du concept "éducation" font apparaître des modifications. Jusqu'en 1967, les difficultés éducatives sont de plus en plus liées aux conflits opposant les mineurs à leurs parents, et de moins en moins centrées sur les capacités éducatives des parents eux-mêmes. Après 1967, ce schéma se modifie et l'on perçoit que les difficultés éducatives sont liées prioritairement aux parents, et non plus aux enfants, les difficultés économiques étant elles-mêmes décrites comme génératrices de difficultés éducatives. Ce constat nous semble traduire une double modification :

- d'une part, l'obéissance à l'autorité des parents n'est plus prioritaire, et les attitudes parentales sont soumises à critiques ;

- d'autre part, les difficultés éducatives ne sont plus liées seulement à des comportements individuels, mais à

des données économiques.

Ces deux modifications nous paraissent devoir être reliées au phénomène "mai 1968" qui a, ici, apporté un changement profond dans la notion d'autorité et d'obéissance, et introduit une approche économique des difficultés.

Dans la dernière période, seule la modification portant sur la notion d'autorité-obéissance subsiste, l'élément économique disparaissant au profit d'une approche nouvelle fois centrée sur les comportements individuels.

Enfin, apparaît une évolution indépendante de celle que nous venons de décrire et qui tend, depuis 1965 environ, à considérer la mère comme beaucoup plus responsable des difficultés éducatives que le père.

Cette évolution, qui s'intensifie, paraît significative d'une modification des rôles parentaux et peut correspondre à une vision différente de ces rôles, ou à une réalité d'"organisation" familiale qui attribuerait à la mère un rôle de plus en plus important dans l'éducation, de sorte que ses propres carences auraient des répercussions d'autant plus grandes.

## 2. Diffusion de la notion d'obligation éducative

Les difficultés éducatives trouvent une résonance toute particulière au sein de la population française qu'elles affectent donc préférentiellement. Des nuances, toutefois, s'observent au cours des différentes périodes considérées.

Ainsi, avant 1958, faut-il remarquer que la population française se distingue davantage pour des attitudes de laxisme éducatif qui sont dénoncés chez les parents comme engendrant des conduites de délinquance, fugue, immoralité au niveau des mineurs. Par contre, au sein de la population italienne, les problèmes éducatifs recourent en fait le problème de l'autorité paternelle, noeud de conflits fréquents entre mineurs et parents.

De 1960 à 1967, la montée des problèmes éducatifs concerne l'ensemble des populations, mais il convient d'observer que la population française est, là encore, sensiblement plus concernée par ce type de danger. Cette sensibilité, différente aux problèmes éducatifs entre population

française et étrangère, s'explique par le fait que les populations étrangères, ainsi que nous l'avons vu, sont plus soumises à des difficultés susceptibles de porter atteinte à la sécurité physique des enfants. Ce fait se confirme d'ailleurs dans les observations portant sur les années 1970-72, au cours desquelles nous percevons très nettement que les populations étrangères, les plus anciennes (famille d'origine mixte, ou italienne), sont à présent plus sensibles aux problèmes éducatifs alors que ce sont les populations plus nouvellement immigrées qui sont davantage concernées par les problèmes relatifs à la sécurité physique des enfants. Ce fait trouvera une deuxième confirmation lors des années 1975-77, période au cours de laquelle la perception des difficultés éducatives est beaucoup plus uniforme au sein des différentes populations concernées.

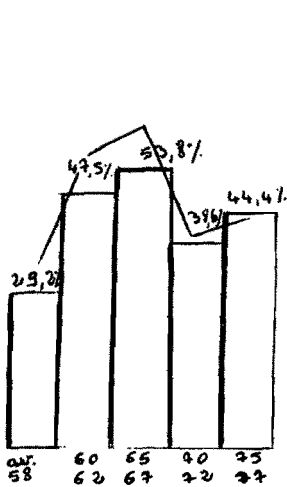
Ainsi, l'étude des nationalités nous paraît révéler un mécanisme dont nous trouvons confirmation dans l'étude des dangers de type éducatif. En effet, le phénomène d'"ancienneté" de la population étrangère révèle que lui sont attribuées peu à peu les mêmes caractéristiques que celles qui sont appliquées à la population française. La population italienne, par exemple, caractérisée au départ par l'importance des dangers menaçant la sécurité physique des enfants, perd peu à peu ces caractéristiques pour se rapprocher de celles relatives à la population française en prise, au cours des années 1960-67, à la montée des problèmes d'ordre éducatif.

Ainsi, une population nouvellement immigrée est-elle marquée, au départ, par des caractéristiques particulières avant d'entrer progressivement dans l'évolution globale. Un exemple tiré des observations réalisées nous semble devoir illustrer cette affirmation. Au cours des années situées avant 1958, les familles italiennes sont en prise à des problèmes d'autorité se révélant dans de nombreux conflits opposant parents et enfants et conduisant les pères italiens à solliciter, eux-mêmes, auprès de l'autorité judiciaire, une demande d'intervention éducative. Ce même phénomène se retrouve au cours des années 1970-72 au sein de la population maghrébine, récemment immigrée, conduisant le père de famille à un même type de demande auprès de l'autorité judiciaire. Ce phénomène nous semble aussi également indicatif des difficultés de relations entre parents et enfants, reposant sur des problèmes d'autorité au sein des familles nouvellement immigrées.

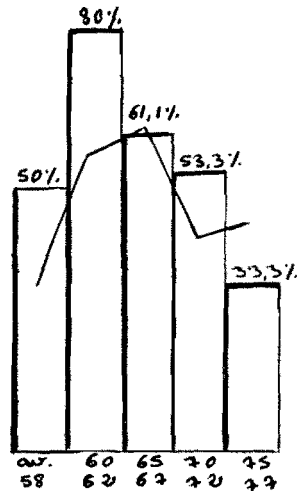
L'étude des nationalités permet donc la mise à jour d'un mécanisme que nous retrouvons dans l'étude de chaque concept. Nous reviendrons ultérieurement sur ce

phénomène qui consiste donc à remarquer que se révèlent des seuils d'inadaptations plus élaborées qui sont, d'abord, la caractéristique des populations les plus proches du tissu social global. Ainsi, l'on peut dire que si les dangers de type sécurité physique concernant beaucoup plus les enfants de familles étrangères, les difficultés éducatives se répèrent d'abord au sein des familles françaises. Rappelons, toutefois, que d'un point de vue diachronique, les populations étrangères entrent progressivement dans le système d'évolution globale, perdant leurs caractéristiques de départ pour se rapprocher de celles de la population française.

Ce phénomène de "transmutation" des inadaptations trouve également une application dans l'étude des catégories socio-professionnelles concernées par les difficultés éducatives. Nous ne retiendrons que ces deux classes socio-professionnelles et celle des ouvriers spécialisés. Le graphique suivant indique, pour chacune de ces deux catégories socio-professionnelles, le pourcentage moyen de signalements se référant à des dangers de type éducatif. Ces pourcentages sont également mis en rapport avec le pourcentage moyen global.



Evolution des Dangers d'Education  
au sein de la population des D.S.  
Comparaison à la moyenne.



Evolution des Dangers d'Education  
au sein de la population des O.P.  
Comparaison à la moyenne.

Nous constatons donc que les difficultés éducatives, si elles intéressent l'ensemble de ces deux catégories socio-professionnelles, se révèlent avec plus d'intensité dans la classe ouvrière professionnelle. Ce phénomène est constant de 1955 à 1972, même si, dès la période 1970-72, nous percevons que la classe des ouvriers spécialisés tend à se rapprocher du pourcentage moyen relatif à l'ensemble des signalements liés aux problèmes éducatifs.

Un deuxième phénomène mérite d'être relevé : en 1975-77, la classe des ouvriers spécialisés est davantage concernée que la classe des ouvriers professionnels par les dangers d'éducation. Ce fait atteste d'une modification dans les schémas d'appréhension de l'inadaptation, la population des ouvriers spécialisés étant, à son tour, confrontée à des difficultés éducatives de même type que celles qui étaient précédemment décrites au sein de la catégorie constituée par les ouvriers professionnels.

L'analyse du contenu des inadaptations révèle, en effet, que, jusqu'en 1972, les niveaux socio-économiques les plus bas (manutentionnaire, ouvriers spécialisés) sont plus marqués par des difficultés intéressant la santé et la sécurité physique des mineurs, difficultés liées principalement à la violence du père et à de mauvaises conditions matérielles de vie. Les populations de niveau socio-économique plus élevé (employés et surtout ouvriers professionnels) sont marquées essentiellement par des difficultés liées aux conflits conjugaux ou aux comportements des enfants (fugues ou difficultés scolaires), donc à des éléments moins matériels et davantage relationnels. C'est dans ces mêmes milieux que se révèlent plus intensément les conflits intéressant l'autorité paternelle ou parentale, pour les mêmes raisons. Les inadaptations, dans les milieux socio-professionnels plus élevés, sont davantage analysées en termes relationnels.

Au cours des années 1975-77, la catégorie "ouvriers spécialisés" acquiert donc un certain nombre de caractéristiques nouvelles, notamment l'importance des problèmes éducatifs, les conflits conjugaux et les conflits parents enfants, alors que la catégorie des ouvriers professionnels perd une partie de ses caractéristiques et est, désormais, davantage touchée par les problèmes de santé, les difficultés étant moins liées au manque d'intérêt des parents ou à des conflits parents-enfants, et davantage à des carences éducatives, voire à des mauvais traitements.



Le niveau socio-économique apparaît donc comme un élément particulièrement discriminant quant au contenu des inadaptations décrites, et apporte des indications quant au processus d'évolution.

Ainsi les niveaux socio-économiques les plus bas sont davantage confrontés, ou touchés, par des difficultés recouvrant des aspects plus "objectivables" : santé des enfants, sécurité physique liée à l'alcoolisme du père, ou à de mauvaises conditions matérielles de vie.

Les niveaux socio-économiques plus élevés sont davantage concernés par les difficultés éducatives liées à des conflits familiaux ou à un manque d'intérêt des parents pour leur famille, c'est-à-dire à des problèmes de nature plus "subjective", du moins quant à leur appréciation.

De même, la délinquance est davantage citée pour les enfants de la catégorie "O.S.", alors que ce sont les conflits parents-enfants pour les catégories de niveau plus élevé.

Ces caractéristiques sont particulièrement sensibles jusqu'en 1967. Après cette période, peu à peu, en même temps que la population signalée se rétrécit à la catégorie "O.S.", les catégories "O.P.", puis "employés", ne sont plus que rarement signalées, et le sont alors pour des motifs d'appréciation plus objective, centrés davantage sur la protection des enfants que sur les dysfonctionnements relationnels familiaux.

Dans le même temps, la catégorie "O.S." est signalée, à son tour, pour des difficultés plus diversifiées et moins axées sur la protection physique des enfants, ou sur l'aspect de comportement social (délinquance).

Les observations tirées de l'étude du nombre d'enfants par famille permettent de confirmer les observations précédentes et apportent quelques éléments nouveaux. En effet, nous savons que les familles des niveaux socio-économiques les plus élevés, telles celles concernant les ouvriers professionnels, ont un nombre d'enfants inférieur à celui des milieux "ouvriers spécialisés".

L'analyse de l'incidence du nombre d'enfants sur les difficultés éducatives révèle, tant en ce qui concerne les inadaptations se référant au père qu'à la mère, que la perception des carences éducatives croît avec le nombre

d'enfants. Elles sont d'ailleurs d'autant plus signalées lorsque le nombre d'enfants est important. Cette observation reste constante et s'applique donc aux différentes périodes prises en compte pour cette étude.

Ainsi, dans les milieux qui comportent un nombre d'enfants élevés, les difficultés éducatives sont moins exprimées en termes relationnels, mais beaucoup plus en terme d'incompétence ou de carence intéressant la ou les personnes sensées remplir un rôle d'éducation auprès des enfants : les parents. Ainsi, si l'approche individuelle est privilégiée dans les familles peu nombreuses, au sein des familles nombreuses le repérage des difficultés éducatives se centre sur les rôles dans le système familial parce que les comportements de carences (éducatives ou ménagères) ont une incidence sur la collectivité familiale.

### 3. Appropriation par les institutions du devoir d'éducation des familles

Avant les années 1958, la volonté des Pouvoirs Publics, de parvenir à une expansion démographique et une réduction de la mortalité infantile, conduit à une politique nataliste.

Malgré ces préoccupations, il ne faudrait pas mésestimer l'importance de l'ordonnance du 2 février 1945, relative à l'enfance délinquante, qui prévoit la mise en place de mesures de protection, d'assistance, de surveillance et d'éducation, pouvant être considérée comme un prémisses de l'essor que prendront, dans les périodes suivantes, les initiatives en direction de l'enfance inadaptée.

A cette époque, les politiques de prise en charge des jeunes sont, en effet, inexistantes et le taux de pré-scolarisation, de 9 % en 1958, montre bien que le milieu de vie de l'enfant est pratiquement limité au milieu familial.

A partir des années 1960, "de nouvelles préoccupations se font jour et la politique sociale se spécifie dans des actions plus spécialisées... la dominante économique et médicale des années précédentes laisse place à des préoccupations d'ordre essentiellement éducatif : ensei-

gnement de base, rééducation et aide éducative" (1).

Pour la période qui nous intéresse ici, il faut citer notamment :

- 1959, prolongation de la scolarité jusqu'à 16 ans ;
- 23.12.1958, ordonnance relative à la protection de l'enfance et de l'adolescence en danger (accroissement du rôle du juge des enfants) ;
- 7.1.1959, décret relatif à la protection sociale de l'enfance en danger.

Ainsi, la période de 1960-62 témoigne-t-elle d'une plus grande prise en compte des problèmes de nature éducative, indiquant une évolution dans les préoccupations à l'égard des enfants, ainsi qu'une modification des schémas d'appréhension de l'inadaptation.

Au cours des années suivantes, les préoccupations d'ordre éducatif s'affirmeront, tant dans le domaine de l'Education Nationale que dans celui de l'Education Spécialisée.

Comme repère de ces préoccupations, nous pouvons également citer :

- 1963, création des C.E.S. ;
- 1964, création des C.R.E.A.I. (2) par la transaction des anciennes A.R.S.E.A. (3) ;
- 1965, Réforme Fouchet.

---

(1) G. MARTIN "Recherche d'une méthode d'évaluation des effets des politiques en faveur de la famille et de l'enfance" - op. cit. p. 14.

(2) Centres Régionaux pour l'Enfance et l'Adolescence Inadaptée.

(3) Associations Régionales de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence.

L'aspect éducatif s'inscrit donc, en fait, au coeur de la politique sociale orientée vers la famille et la protection de la cellule familiale.

Cet élargissement, en direction de la famille, s'ouvrira encore davantage dans les années à venir, période 1970-72, au cours de laquelle une politique d'animation, plus directement dirigée vers des groupes sociaux, apparaît (ex. circulaire du 30.8.1970 relative, entre autres, à la fonction d'animation des centres sociaux de la circulaire CHALANDON, du 15 décembre 1971, sur l'animation des grands ensembles).

C'est aussi au cours de cette période qu'est opérée une refonte du droit de la famille avec, notamment, la loi du 4 juin 1970, sur l'Autorité Parentale.

Par la suite, de nombreuses modifications intéressent tant le domaine des prestations familiales que celui relatif au droit de la famille : réforme de la filiation (3 janvier 1972), de la majorité (5.7.1974), du divorce (11.7.1975), de l'adoption (22.12.1976).

Ainsi, les "préoccupations éducatives", si elles n'intéressent pas toujours directement la personne, semblent se situer néanmoins au coeur de la politique sociale qui, au fil du temps, met en place un système et un réseau d'intervention de plus en plus élaboré.

Comment les préoccupations éducatives sont-elles reprises en compte par les institutions-détectrices de l'inadaptation ?

L'analyse des origines du signalement, en matière de dangers éducatifs, peut apporter à ce sujet des éléments de réponse.

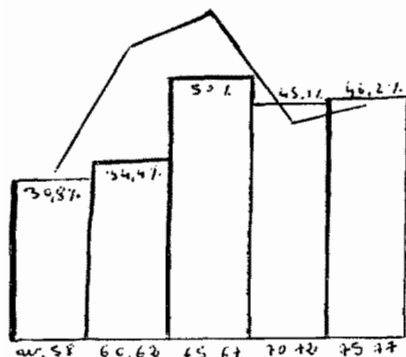
Ainsi, peut-on remarquer que de 1955 à 1967 les services sociaux de secteur ne traduisent pas la montée des problèmes éducatifs. Au cours de cette période, et par rapport à l'ensemble des origines de signalements, le service social de secteur signale donc moins de problèmes éducatifs que la moyenne de l'ensemble des institutions-détectrices de l'inadaptation, mais davantage de dangers intéressant la sécurité physique et affective des mineurs, les dangers de moralité et surtout ceux relatifs à la

santé. Le fait qu'au cours des années 1960-1967, le secteur considère en premier lieu les parents et le couple comme générateur de l'inadaptation et du danger, paraît devoir constituer une explication à ce phénomène l'accent, au cours de ces années, étant mis, nous l'avons vu, sur une analyse des comportements des mineurs.

Le service social de secteur, bien que ne se situant pas en dehors de l'évolution globale, traduit, avec un effet moindre, les problèmes d'autorité qui sont dénoncés au cours des années 1960-1967.

L'analyse, que font les services sociaux de secteur des problèmes d'éducation, révèle une démarche qui apparaît comme le propre de ce type d'institutions et qui nous semble indicateur du phénomène d'assimilation spécifique propre à ce système d'intervention sociale : dans le domaine éducatif, les parents, et les carences de la mère de famille tout particulièrement, sont considérés comme générateurs de difficultés ou de dangers pour l'enfant.

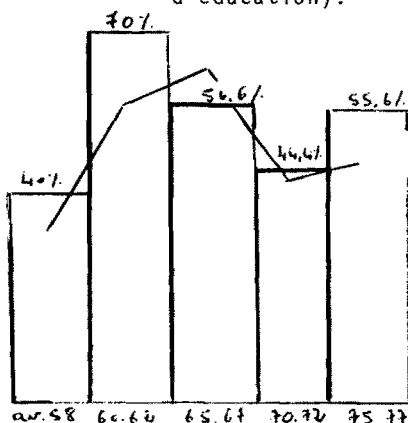
Ce qui singularise donc les signalements du service social de secteur, c'est surtout le fait qu'il décrit beaucoup plus les parents comme générateurs de difficultés que les enfants et qu'il accorde une importance moindre à la notion de conflit avec les parents, c'est-à-dire d'obéissance à l'autorité parentale, notion largement prépondérante au cours des années 1960-1967. Du reste, au cours des années 1970-1977, ce phénomène persistera même si ces institutions signalent sensiblement plus les problèmes éducatifs que par le passé, ainsi que l'illustre le tableau ci-dessous. Par ailleurs, les difficultés repérées sont davantage interprétées en terme de troubles du comportement. L'approche comportementale est privilégiée par les services sociaux de secteur, ceci apparaît comme une constante ; celle-ci se centre davantage sur les parents que sur les enfants.



Evolution des Dangers d'Education  
émanant des Services Sociaux de Secteur  
Comparaison à la moyenne.

A l'inverse, les signalements issus des services de gendarmerie - police- justice sont beaucoup plus que la moyenne, axés sur les dangers d'éducation. Ils dénoncent prioritairement les mineurs, essentiellement, en raison de problèmes de délinquance.

(Le tableau suivant traduit les pourcentages attribués à ce type d'institution et les compare à la moyenne de l'ensemble des signalements relatifs aux problèmes d'éducation).



Evolution des dangers d'Education  
émanant des Services de Police- Justice  
comparaison à la moyenne

Les services de police - justice - gendarmerie attachent une importance toute particulière aux dangers d'éducation sur l'ensemble du processus, hormis au cours des années 1965-67, période au cours de laquelle les signalements émanant de ce type d'institution sont en diminution.

Les difficultés d'éducation restent, néanmoins, les premières signalées sur l'ensemble des périodes considérées. Toutefois, si les enfants sont toujours cités prioritairement comme étant à l'origine du danger, ils le sont moins notamment au cours des années 1975-77, période au cours de laquelle on observe, qu'en fait, ces institutions se spécifient de plus en plus dans les signalements relatifs aux problèmes de délinquance, tant en ce qui concerne les mineurs que leurs parents.

Les signalements émanant du groupe familial sont quantitativement importants pour ce qui concerne une mise à jour des dangers d'éducation. Ce fait peut paraître paradoxal mais témoigne, en fait, d'une complexité de situations que nous chercherons à mettre sommairement en évidence. Il faut remarquer qu'en ce domaine, les courants politiques, notamment ceux d'accompagnement de la cellule familiale, se répercutent largement sur le milieu familial qui, dans les réseaux d'assistance ou de suppléance à l'autorité parentale, trouve de multiples occasions pour s'adresser à l'autorité judiciaire.

Ainsi, avant 1958, les divers signalements issus du groupe familial ont des caractéristiques très apparentes. Ils sont centrés sur la violence et la brutalité du père, et sont essentiellement le fait des mères de famille françaises, de niveau socio-économique plus élevé que la moyenne de la population observée. Les pères "signalent" peu, et ils le font pour des problèmes d'éducation ou de moralité liés à des comportements de la mère, ou en raison de conflits avec les enfants. Les dangers d'éducation sont donc peu conséquents pour ce type d'institutions.

Ce n'est qu'à partir des années 1960-62, que l'on observe une nette amélioration des signalements émanant de la famille liés à une accentuation des problèmes d'autorité. Ce sont, d'ailleurs, ces difficultés qui conduisent les parents à solliciter l'intervention judiciaire. Le père, comme la mère, considèrent désormais les enfants comme principaux générateurs de difficultés et s'adressent donc à l'autorité judiciaire pour régler leurs conflits avec leurs enfants. Ce phénomène est d'autant plus sensible que le niveau socio-économique des familles est plus élevé.

La période suivante (1965-67), on observe une extension des signalements émanant du groupe familial, ainsi qu'une généralisation des difficultés d'éducation liées à des conflits entre parents et enfants. Ce phénomène tend d'ailleurs à toucher des familles de niveaux socio-économique plus diversifiées et plus élevés.

A partir des années 1970-72, apparaît le phénomène de rupture que nous avons mis en évidence. Il est lié, en grande partie, au fait que les familles "signalent" beaucoup moins. Dans l'ensemble, les signalements sont beaucoup moins motivés par le comportement des enfants.

Les pères de famille notamment "dénoncent" peu de conflits parents/enfants, mais d'abord les carences éducatives et ménagères de leur conjointe. Du reste, dans le domaine de l'autorité parentale, à partir des années 1970-72, ce sont les mères de famille qui prendront le relais des pères dans la "dénonciation" des conflits relatifs à l'autorité parentale. S'agit-il, en ce domaine, d'une conséquence liée à la loi du 4 juin 1970 sur l'autorité parentale ?

Malgré ces glissements et les apparentes distinctions qui se font jour sur l'ensemble du processus, il faut noter une relative invariance dans les critères d'inadaptation : les enfants sont d'abord signalés pour des conflits avec leurs parents, les mères du fait de carences ménagères ou éducatives, les pères pour leur brutalité.

Les dangers d'éducation s'organisent, au départ, à partir de comportements de carences attribués aux parents. Ce sont, ensuite, ces derniers qui révèlent et signalent à l'autorité judiciaire la montée des problèmes éducatifs liés au problème de l'autorité paternelle. En ce domaine, les parents sont d'ailleurs relayés par les services de police - gendarmerie - justice qui portent un intérêt particulier à ce type de danger, notamment lorsqu'il recouvre des problèmes de comportement du type délinquance. Ainsi, devons-nous remarquer que les services de police - gendarmerie - justice privilégient une approche éducative de l'inadaptation liée aux comportements des enfants, approche qui s'observe à toutes les périodes, préservée par une intégration moindre d'autres facteurs explicatifs, notamment économiques. En ce domaine, l'approche comportementale est privilégiée, mais s'adresse, à l'inverse des services sociaux de secteur, d'abord aux mineurs.

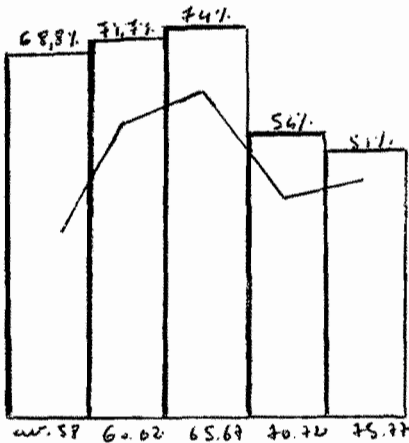
#### 4. L'éducation : Concept organisateur pour l'institution spécialisée

L'institution spécialisée, terrain de cette étude, s'intéresse très vivement aux dangers d'éducation puisqu'ils représentent un pourcentage moyen de 64 % des dangers signalés pour l'ensemble des périodes considérées. Le souci éducatif du service social est donc, particulièrement, évident et très fortement exprimé puisque, d'une période à l'autre, les dangers d'éducation recouvrent de 3/4 de l'ensemble des signalements (période 1965-67) à la moitié (période 1975-77).

Le tableau suivant fait apparaître l'évolution de cette



nature de danger pour chaque période considérée et la compare à la moyenne globale de signalements de ce type issus des institutions du terrain détectant l'inadaptation.



Evolution des Dangers d'Education  
au sein du Service Social Spécialisé  
Comparaison à la moyenne

Le tableau ci-dessus visualise deux phases d'évolution très distinctes du concept "éducation" au sein du service social de la S.E.A. De 1955 à 1967, une phase ascendante caractérise l'augmentation croissante des problèmes éducatifs. A l'inverse des autres institutions, cette montée des problèmes éducatifs apparaît beaucoup plus constante et progressive. Une deuxième phase, caractérisant les années 1970-1977, traduit à la fois le phénomène de rupture dans le repérage des dangers de type éducatif qui survient au cours de la période 1970-1972, en même temps qu'une importance moindre attribuée au domaine éducatif. Ce fait s'explique par la prise en compte d'autres domaines intéressant le devenir de l'enfant : le domaine affectif notamment.

Ainsi, l'institution spécialisée se spécifie de plus en plus dans les dangers d'éducation jusqu'en 1967. De nouvelles préoccupations, qui émergent essentiellement au cours des années 1970-72, viennent interrompre ce processus d'où la régression apparente des dangers d'éducation.

Ces données d'ensemble permettent un certain nombre d'observations.

D'une part, les écarts de perception et l'appréciation des natures de danger sont d'importance entre les institutions détectrices du terrain social et l'institution spécialisée qui présente un schéma d'appréhension des natures de danger de type éducatif beaucoup plus uniforme, du moins de 1955 à 1967.

D'autre part, selon les périodes, les préoccupations et les centres "d'intérêt" sont divers. Si donc, au cours des années situées avant 1955, les institutions du terrain portent une attention toute particulière sur la sécurité physique des enfants, l'institution spécialisée se soucie beaucoup plus déjà de son devenir éducatif, danger le plus repéré même si globalement les causes en sont attribuées au père de famille pour son alcoolisme ou sa violence et à la mère du fait de ses carences éducatives ou ménagères.

A sa manière, au cours de la période suivante (années 1960-62), l'institution spécialisée traduit la crise d'autorité se fondant sur l'observation et le développement des conflits opposant les mineurs à leurs parents. Les mineurs, même si l'on révèle qu'ils "donnent" des difficultés à leurs parents" (1), n'apparaissent pas comme les premiers responsables de cette situation. En 1960-62, les problèmes d'éducation, pour le service social de la S.E.A., se fondent avant tout sur l'absence ou le manque d'autorité des pères et mères à l'égard de leurs enfants.

Paradoxalement, on observera qu'au cours des années 1965-67, même si les indications d'Action Educative en Milieu Ouvert traduisent une extension conséquente des problèmes éducatifs liés à l'observation des conflits opposant les mineurs à l'autorité paternelle, l'institution conserve une logique dans ses schémas d'appréhension de l'inadaptation et cette période dénonce conséquemment les comportements d'autoritarisme ou de "rigidité" éducative de la part des pères de famille.

La situation telle qu'elle est analysée au cours des années 1965-67 révèle, en fait, une dynamique conflictuelle : si l'absence d'autorité des pères et mères a conduit les mineurs à contester de plus en plus intensément l'autorité paternelle, elle a aussi pour effet

---

(1) Rapport moral du service social - Année 1962.

d'engendrer, par réaction, des comportements de "rigidité" éducative chez les pères de familles ou encore d'accroître les conflits au sein du couple familial.

Ainsi, l'institution spécialisée rend compte, à sa manière, de l'évolution globale qui se caractérise sur le terrain social, mais dispose également d'une analyse plus élaborée.

Faut-il voir, dans l'intérêt que porte l'institution spécialisée aux dangers d'éducation, le souci pour l'institution de se protéger en créant les conditions de sa "survie" institutionnelle ? Le phénomène d'assimilation spécifique aurait alors, pour effet premier, de conserver, "pérenniser" l'institution elle-même en adaptant, voire transformant son produit, c'est-à-dire en l'occurrence, la clientèle de service social, à sa nécessaire reproduction.

Ces questions nous semblent devoir ressortir de manière non équivoque des observations réalisées à partir des comparaisons qui peuvent être établies concernant la perception spécifique des divers types d'institution, à savoir les institutions-déTECTRICES de l'inadaptation et l'institution spécialisée : le service social de la S.E.A.

Ainsi que nous l'avons déjà rapporté, l'appréciation des natures de dangers, selon l'institution qui la formule (institutions du terrain social ou institution spécialisée), est qualitativement et quantitativement différente.

En particulier, on observe que le service social spécialisé réduit l'éventail des dangers susceptibles d'affecter la vie ou le devenir de l'enfant à des dangers de type éducatif. Ce phénomène est constant, et apparaît très nettement sur l'ensemble du processus malgré l'émergence d'un discours nouveau qui se développe surtout autour des années 1970-72, attachant une importance de plus en plus croissante au devenir affectif de l'enfant.

Cette donnée constitue d'ailleurs un deuxième pôle autour duquel se développe le processus d'assimilation spécifique du service social. S'il tend à suppléer le discours se constituant à partir de la prise en compte des problèmes éducatifs, il représente également une forme plus élaborée sur laquelle s'organise désormais l'intervention socio-éducative.

Le service social spécialisé tend donc à réduire l'éventail des dangers possibles à des dangers de type éducatif. Ainsi, devons-nous remarquer que, avant 1958, le service social de la S.E.A. détecte, plus de deux fois plus, que les autres institutions à l'origine des signalements à l'autorité judiciaire, les dangers d'éducation (soit 31,9 % pour les organes de signalement, et 68,8 % pour la S.E.A.).

Si, d'une manière générale, l'appréciation des natures de danger diffère selon les instances, notons également que les inadaptations révélées ne recouvrent ni la même réalité, ni la même importance. Par exemple, au cours de ces mêmes années, la perception de l'alcoolisme paternel est plus de 5 fois supérieure à celle des organes de signalement, lorsqu'elle émane du service social spécialisé.

Le phénomène de subjectivité, lié à la perception d'une situation, ne nous paraît pas devoir rendre compte en totalité de tels écarts. Si les exemples, ci-dessus, ne sont qu'indicatifs, il convient notamment de remarquer que les écarts de perception entre les deux types d'institution : S.E.A. et organes de signalement, sont constants dans le temps et révélateurs du phénomène d'assimilation spécifique, donc induits par des données institutionnelles et structurelles.

Ainsi, pour ce qui concerne la période "avant 1958" :

- Les organes de signalement du terrain se saisissent d'une situation, et révèlent des inadaptations lorsque la matérialité des faits peut être établie. Une importance est donc attribuée aux comportements "spectaculaires" repérables chez les jeunes (délinquance, fugue, ...).

- Le service social spécialisé dispose d'une logique qui lui est propre. Les éléments de causalité de l'inadaptation sont liés à des comportements, des déficiences parentales du père ou de la mère. Le devenir éducatif de l'enfant est donc gravement menacé lorsqu'il y a alcoolisme du père, ou encore maladie mentale de la mère, etc. La sécurité physique de l'enfant, ou sa santé, sont altérées du fait d'un logement insalubre dont la responsabilité en revient à la mère de famille du fait de ses carences, ou encore de son ignorance culturelle.

Nous reviendrons ultérieurement sur ce mécanisme qui apparaît derrière ces exemples et qui fonde l'inadaptation à partir d'une analyse centrée sur une recherche de causalité individuelle. On peut également s'interroger sur l'intérêt d'une telle démarche et ses effets directs sur le processus d'assimilation spécifique.

Si, au cours des années suivantes, l'écart, dans les schémas de perception, tend à se réduire sensiblement entre le service social spécialisé et les institutions "détectrices" du terrain, le langage de l'institution spécialisée conserve la même logique puisque, lors de la période 1960-62, dans 43 % des situations, le danger de santé devient, selon le service social spécialisé, un danger de type éducatif ; dans 70 % des situations faisant état d'un danger de sécurité physique, le service spécialisé détecte des dangers de type éducatif. Il en est de même pour les dangers de moralité qui sont convertis, pour 67 %, en danger d'éducation.

Outre les aspects liés aux écarts de perception qui ressortent d'une étude comparative entre l'institution spécialisée et les institutions détectrices du terrain, l'analyse du discours, tenu par le travailleur social du service spécialisé, apparaît révélateur et indicateur de l'évolution du processus d'assimilation spécifique dans le temps, c'est-à-dire, pour ce qui nous concerne, de 1955 à 1977.

La mise à jour des inadaptations se fonde dans un discours, justification de l'intervention sociale, qui est nécessairement sous-tendu par des valeurs morales faisant référence, tant à la subjectivité individuelle de l'intervenant à son système de valeur, qu'aux valeurs sociales de l'époque et à leur prégnance dans le tissu social.

Traitant des problèmes éducatifs, le travailleur social du service spécialisé utilise un discours de plus en plus élaboré, dont les éléments essentiels référencés aux différentes périodes révèlent :

- Que lors des années situées avant 1958, l'inadaptation des pères et mères de famille est très fortement imprégnée de jugements moraux. Les éléments explicatifs de l'inadaptation sont peu décrits. Le travailleur social tend davantage à décrire des comportements qu'il qualifie par des jugements moraux (bonté, courage, ...). L'enfant apparaît comme victime des comportements déviants, repérés chez les parents.

- A partir des années 1960-62, la montée des problèmes éducatifs et l'introduction de nouvelles techniques de travail (case-work, supervision individuelle) tendant à favoriser une recherche de causalité plus explicite qui fonde les dangers éducatifs.

. à partir d'un constat d'absence d'autorité des parents sur les enfants ;

. amenant les mineurs à contester l'autorité paternelle, l'ordre familial et social ;

. ayant pour effet secondaire un comportement réactionnel des pères de familles à l'égard des mineurs, les conduisant à des actes de brutalité ou d'autoritarisme.

Même, si durant la période 1965-67, le mineur est révélé comme étant beaucoup plus "dynamique" dans ses inadaptations, le discours appliqué par le travailleur social et les emprunts qu'il fait au vocabulaire psychologique, montrent néanmoins que la recherche de causalité en matière d'inadaptation sociale s'oriente sur une prise en compte des problématiques individuelles et personnelles des individus. Les facteurs d'intégration sociale, de maturité personnelle, apparaissent ainsi comme autant de facteurs explicatifs de l'inadaptation.

Enfin, durant la période la plus récente, soit les années 1975-77, le vocabulaire psychologique, qui a d'abord été appliqué au mineur, se reporte sur les parents du fait de la résolution, apparaissant au cours des années 1970-72, de la crise d'autorité des années 1965-67. La problématique individuelle des personnes dont on révèle les inadaptations, devient aussi élément explicatif de son inadaptation.

Ainsi convient-il de remarquer l'élaboration des mécanismes identifiant l'inadaptation et leurs évolutions.

Sur l'ensemble des périodes, deux phases apparaissent de plus en plus sensiblement dans la constitution du processus de causalité :

- L'inadaptation se constitue et se définit à partir d'une analyse comportementale, s'attachant à rechercher les effets de l'inadaptation sur les personnes : par exemple, l'alcoolisme du père a pour effet d'engendrer chez la mère des attitudes de carences ménagères. Cet ensemble de comportements se répercute sur le mineur en danger d'éducation, ou d'épanouissement, etc. L'inadaptation se définit ainsi dans une démarche de causalité linéaire.

- Ce même processus, à partir des années 1965-67, et surtout 1970-72, s'applique, non plus seulement à des situations interactionnelles, mais également à une recherche de causalité appliquée à la personne même comme étant à la fois auteur et victime de son inadaptation.

L'institution spécialisée élabore donc des schémas de plus en plus complexes dont la finalité nous paraît devoir servir avant tout sa préservation. Le concept éducation et les inadaptations qui s'y rapportent, tout comme les autres concepts étudiés, fournissent des exemples révélateurs des mécanismes sous-jacents à la définition des inadaptations.

Ainsi, l'importance attachée aux problèmes éducatifs, par le service social spécialisé, révèle que ce type d'inadaptation est aussi au service de l'institution, c'est-à-dire, a également une fonction dans le maintien structurel de l'institution.

En résumé :

Le concept "Education" recouvre des aspects différents selon qu'il est appréhendé au niveau des institutions détectrices du terrain, ou au sein du service spécialisé. S'il peut être au service des mêmes finalités, par exemple : préservation de la cellule familiale, il sert également des intérêts différents. Ce fait nous semble particulièrement évident lorsqu'on s'attache à faire apparaître les caractéristiques du processus d'assimilation spécifique au sein de l'institution spécialisée.

Si l'on considère les diverses origines de signalement et l'évolution du concept éducation dans le temps, on distingue trois phases caractéristiques :

- Avant les années 1960, le concept "éducation" repose, pour l'essentiel, sur une analyse qui révèle des comportements parentaux de carences. L'accent est donc mis sur les parents et favorise l'émergence des problèmes de sécurité physique, de moralité, d'éducation ou de santé. Quelle que soit la nature de danger apparaissant, la cible reste toujours les parents.

- A partir des années 1960-62, on observe un phénomène de mutation des problèmes éducatifs. Les dangers d'éducation ne sont plus appréhendés à travers des constats de carences, mais recouvrent une forme plus dynamique puisqu'ils intéressent les mineurs eux-mêmes manifestant, par leurs attitudes, une remise en cause de l'ordre familial ou social. Cette période, au niveau social, se prête bien à ce report sur les mineurs des problèmes d'éducation : montée démographique importante liée à l'apparition plus massive des jeunes adolescents, conséquence des politiques natalistes, phénomène d'urbanisation massive favorisant la constitution de bandes d'adolescents, etc. Dans ce contexte, ce sont d'ailleurs les parents et les institutions garantes de l'ordre social, telles que gendarmerie - police - justice, qui se "focalisent" sur ces aspects favorisant ou révélant l'explosion des problèmes éducatifs liée, à la contestation des modèles d'autorité au premier rang desquels figure l'autorité paternelle.

- Au cours des années 1970-72, plusieurs modifications apparaissent. D'une part, l'explosion des problèmes éducatifs, liée à la contestation des modèles d'autorité, s'est grandement résorbée favorisant un report sur les parents, le couple familial notamment, des schémas d'appréhension des inadaptations de type éducatif. La mère est, de plus



en plus, confrontée à une norme éducative ; c'est donc à partir du repérage de ses carences que se constituent et se révèlent les dangers d'éducation. A noter, que depuis les années 1970-72, la perception des problèmes éducatifs décelés chez le mineur, se modifie dans le sens d'une "médicalisation" : troubles caractériels, déficiences scolaires constituent des inadaptations plus souvent citées. Ce phénomène est d'ailleurs conjoint à une fréquence plus conséquente des signalements issus des services sociaux de secteur.

Le concept "Education", dans le processus d'évolution des inadaptations, requiert une forme d'expression plus élaborée. Il implique, en effet, que soient prises en considération des données plus subjectives que celles révélant antérieurement les dangers du type santé ou sécurité physique. L'aspect relationnel, en particulier, est un des éléments constitutifs du concept le plus important. Cet aspect, en particulier, explique que son apparition est plus fréquente au sein des milieux socio-professionnels les plus élevés, ou, au sein de la population française. Notons, toutefois, que dans le déroulement du processus d'évolution les dangers d'éducation tendent à "envahir" les couches de la population les plus basses, ou les populations immigrées. Ce phénomène d'extension du concept Education entraîne à la fois son déclin, mais aussi l'émergence d'inadaptations de forme plus élaborée, en particulier, celles relatives à la prise en considération du domaine de l'affectivité de l'enfant.

L'institution spécialisée repère et adapte les inadaptations pour des nécessités qui sont également d'ordre structurel. Les problèmes éducatifs recouvrent, dans cette perspective, une importance de premier ordre parce que, de leur reconnaissance par l'institution, dépendent le développement et l'équilibre de l'institution. Il y a bien adaptation des inadaptations aux nécessités institutionnelles et structurelles de l'institution spécialisée qui concourt ainsi à se légitimer, à légitimer sa fonction et à la faire reconnaître dans le but également de se faire reconnaître.

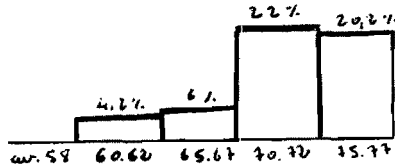


II - B. 5 : LA SECURITE AFFECTIVE

---

Le concept "sécurité affective" est un concept récent puisqu'il n'apparaît qu'au cours des années 1960-62. Son audience demeure relative jusqu'en 1965-67.

Le tableau suivant révèle l'importance attachée aux dangers dénoncés comme susceptibles de porter atteinte au développement affectif de l'enfant, à son épanouissement personnel.



Evolution des dangers de  
Sécurité affective  
de 1955 à 1977

Le pourcentage moyen des dangers répertoriés sous la rubrique "sécurité affective" ne recouvre que 13,1 % de l'ensemble des signalements pour les années comprises entre 1960 et 1977. Ce pourcentage n'est d'ailleurs que de 5,1 % pour les périodes 1960-1967, c'est à dire la faible importance que constituent les dangers de sécurité affective avant 1968. Ils sont présents, mais peu pris en considération. La montée des problèmes éducatifs, de 1960 à 1967, occulte la prise en compte du développement personnel de l'enfant, de son devenir affectif.

A partir des années 1970-72, les problèmes d'ordre affectif font brusquement l'objet d'une attention toute particulière. Le repérage des dangers affectifs devient beaucoup plus conséquent puisqu'il représente, en moyenne, 21,1 % de l'ensemble des signalements couvrant les années 1970-1977. La prise en compte, des dangers de type affectif, se réalise bien grâce à la résolution des conflits éducatifs qui constituaient l'essentiel des signalements avant 1977.

Trois étapes apparaissent donc nettement dans le déroulement du processus global d'évolution des inadaptations. Avant 1960, les dangers signalés attestent que l'accent est mis sur la sécurité physique des enfants, leurs préservations ; de 1960 à 1967, l'aspect éducatif traduit un déplacement dans la prise en compte des différentes zones du développement du mineur. Enfin, depuis 1970, essentiellement, il convient de souligner l'importance attachée au développement personnel de l'individu, notamment celui concernant l'enfant. La prise en considération des facteurs personnels et affectifs de l'individu est donc récente notamment en ce qui concerne la reconnaissance de la personnalité ou de l'affectivité comme pouvant être altérée, ou perturbée, par des inadaptations. Cette troisième zone du développement de l'enfant nous paraît avoir été induite également par le phénomène de vulgarisation de la psychanalyse qui a orienté l'analyse vers la prise en compte des données intra-psychiques de l'individu.

Si le concept "sécurité affective" apparaît donc comme relativement récent, puisqu'il ne prend en fait réellement consistance qu'à partir des années 1970-72, il convient de remarquer qu'au cours des années 1975-77, on perçoit déjà une très faible diminution des dangers dits de sécurité affective par rapport à la période antérieure.

Faut-il voir, là, déjà, l'esquisse d'un déclin de ce concept ? Aucun argument, tiré de l'étude, ne nous permet de confirmer ce propos. Nous relevons, néanmoins, actuellement l'essor que connaissent les théories systémiques et l'incidence qu'auront, inévitablement, sur la pratique éducative en A.E.M.O., des formes nouvelles d'intervention, telles celles de thérapies familiales.

Ces nouveaux courants, récents en France, affecteront les pratiques éducatives, et favoriseront très vraisemblablement de nouveaux "déplacements" dans la prise en compte d'autres sphères du développement de l'individu.

Ainsi, peut-on supposer qu'au cours des périodes suivantes, la prise en considération de la sphère affective de l'individu peut recouvrir moins d'importance.

1. Un concept d'apparition récente en protection de l'enfance

Quelles sont les inadaptations qui paraissent être déterminantes dans la constitution du concept "sécurité affective" ?

Avant 1970, les dangers de sécurité affective se constituent, pour l'essentiel, à partir du repérage des conflits au sein du couple, ou encore à partir des carences éducatives de la mère.

En 1970-72, si les dangers de sécurité affective apparaissent de façon beaucoup plus significative, ils sont toujours associés, pour l'essentiel, aux conflits dans le couple parental (60 %), et aux carences éducatives de la mère de famille (40 %).

En 1975-77, couple et mère de famille constituent toujours les deux pôles favorisant les dangers de type affectif, mais si le couple induit, en raison de conflits, ce type même de danger, ce ne sont plus tant les carences éducatives de la mère que les manifestations d'un désintérêt pour sa famille qui en favorisent l'émergence. Le père qui, jusqu'alors, n'était pratiquement pas mis en cause lorsque ce danger apparaissait, l'est, à partir des années 1975, pour des conduites ou des manifestations de désintérêt à l'égard de sa famille.

Ainsi, ce sont donc, essentiellement, les conflits dans le couple parental qui sont perçus dans les signalements comme mettant en péril la sécurité affective des enfants.

Il est intéressant de constater que c'est la mère, beaucoup plus que le père, qui est décrite comme mettant en jeu cette sécurité affective. Ce dernier est pourtant cité dans la dernière période (années 1975-77); ce fait peut être indicatif d'une modification des rôles parentaux, ou tout au moins, de la façon de les percevoir.

La reconnaissance d'un danger de sécurité affective s'opère donc à partir de signalements révélant des situations conflictuelles entre parents. On reconnaît, de ce fait, implicitement que l'absence d'une harmonie familiale, notamment au niveau du couple, peut altérer le développement personnel et affectif d'un enfant. Ainsi qu'il a été précédemment souligné, la mère est confirmée dans un rôle éducatif. C'est elle principalement

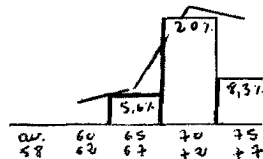
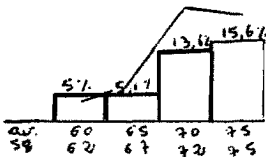
qui doit pourvoir à l'éducation des enfants et, ce faisant, au développement personnel et affectif de ceux-ci. Si avant 1975, la révélation d'une carence éducative pouvait donc conduire l'enfant à une situation mettant en danger son développement personnel et affectif, depuis 1975, l'aspect relationnel prend le pas sur l'aspect purement éducatif. Manifester un désintérêt pour sa famille, c'est, en effet, ne pas assumer qualitativement une relation à l'enfant, relation qui a pu être définie, par certains auteurs, comme une véritable "vitamine de croissance".

Harmonie familiale et relation qualitative à l'enfant, notamment de la part de la mère, sont les deux aspects essentiels qui paraissent fonder les principes de la reconnaissance d'une sécurité affective pour l'enfant.

## 2. Une idée de plus en plus répandue

Si d'étude des nationalités ne paraît pas être un élément particulièrement discriminant pour ce qui concerne la prise en compte des dangers d'ordre affectif (ces dangers se repèrent d'ailleurs au sein de chacune des populations de nationalités différentes de manière sensiblement égale), par contre, l'étude du niveau socio-économique permet de confirmer certaines données apparaissant déjà dans l'étude du concept Education.

Les deux tableaux suivants révèlent l'importance, pour chacune des périodes considérées, que recouvrent les dangers d'ordre affectif et les comparent à la moyenne globale, issue des signalements se constituant autour des dangers de type affectif.



Evolution des Dangers de  
Sécurité affective

au sein de la classe des O.S.  
Comparaison à la moyenne.

Evolution des Dangers de  
Sécurité affective

au sein de la classe des O.P.  
Comparaison à la moyenne.

Si l'on compare ces deux schémas au tableau d'évolution moyenne des dangers de type affectif, on peut observer :

- Qu'à partir des années 1970-72, la montée des problèmes affectifs, se réalise tant au sein de la classe des ouvriers spécialisés, qu'au sein de celle des ouvriers professionnels.

- Que, toutefois, la prise en compte des problèmes affectifs se réalise, en 1970-72, pour l'essentiel, au sein des catégories socio-professionnelles les plus élevées (ouvriers professionnels, employés).

Inversement, au cours des années 1975-77, les dangers de sécurité affective sont davantage repérés chez les O.S. que chez les O.P. Ce fait atteste d'une plus grande prise en compte de la sphère affective au sein des catégories socio-professionnelles les moins élevées, et illustre un phénomène de déplacement déjà mis à jour (cf. Concept Educatif).

D'une manière générale, nous ne pouvons toutefois pas affirmer que l'appartenance à une catégorie socio-professionnelle constitue un élément discriminant dans le repérage des dangers de sécurité affective.

Son étude permet, néanmoins, de confirmer qu'au cours des années 1975-77, la catégorie des ouvriers spécialisés reprend et intègre les éléments qui étaient, auparavant, plus intensément appliqués à la classe des ouvriers professionnels.

Deux variables, relatives à l'étude des catégories familiales; paraissent induire de manière plus déterminante le repérage des dangers de nature affective ; il s'agit du nombre moyen d'enfants par famille et des perturbations familiales enregistrées au sein d'un même milieu familial.

Concernant l'étude du nombre moyen d'enfants par famille, on peut observer, de manière constante au cours des différentes périodes, que les problèmes de sécurité affective sont d'autant plus fréquemment mentionnés que le nombre d'enfants au sein d'une famille est faible. Moins les familles sont nombreuses, plus l'accent est mis sur la dimension individuelle des divers membres du



groupe familial, alors qu'au contraire, c'est le rôle qui prédomine au sein des familles nombreuses. L'aspect affectif est donc privilégié dans les familles peu nombreuses, alors que l'aspect sanitaire, ou de sécurité physique, prend le pas dans les familles ayant un nombre moyen d'enfants élevé. Le nombre d'enfants par famille induit donc, sinon des inadaptations particulières, du moins des perceptions différentes d'où des dangers réels ou potentiels différents.

Les dangers de sécurité affective apparaissent être corrélatifs aux situations et aux modifications susceptibles d'affecter le couple parental. En effet, le nombre de perturbations familiales (divorce, décès d'un conjoint, vie en concubinage après divorce, etc.) induit un accroissement dans le repérage des dangers de type affectif. Plus une famille a été soumise à des perturbations dans son organisation familiale, plus l'insécurité affective des enfants est signalée. L'accroissement de ce type de dangers se fait au "détriment" de ceux menaçant la sécurité physique, ou la santé, qui sont davantage signalés dans des familles au sein desquelles il n'y a pas eu de perturbations.

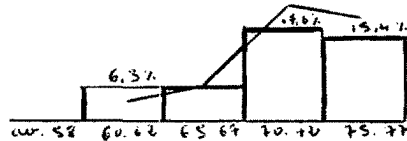
L'étude des caractéristiques des populations concernées par les dangers de sécurité affective illustre, là encore, l'importance attachée à la dimension est davantage prise en compte dans les familles ayant un nombre d'enfants peu élevé (inférieur ou tout au plus égal à trois), ou encore au sein des milieux familiaux traversés par des modifications, des "perturbations" au niveau du couple parental.

### 3. La sécurité affective mobilisatrice du contexte familial

On pourrait penser que le concept "sécurité affective" est issu également de certain courant de politique sociale, certaines "réformes" telles celles relatives au Service Unifié de l'Enfance, à la sectorisation psychiatrique ou, plus récemment, en 1972, à la volonté de promouvoir la sectorisation de la psychiatrie infanto-juvénile. En réalité, ces courants politiques ont davantage suivi l'évolution qui se caractérisait sur le terrain qu'ils ne l'ont précédé ou induit. En effet, si la sectorisation psychiatrique, effective dans le département de l'Isère, au cours des années 1970-72, peut être un facteur explicatif de l'évolution du concept "sécurité affective", dans la réalité, la détermination des problèmes d'ordre affectif semble plutôt liée à une nouvelle perception

des enfants, qui, à partir des années 1970-72, ne sont plus décrits comme des éléments "perturbateurs" à éduquer, mais dont le "vécu", l'épanouissement est désormais pris en compte. Les enfants ne sont donc plus considérés dans leur comportement, mais dans leur vécu.

Si les signalements issus des services sociaux de secteur intègrent l'évolution qui se dessine à partir des années 1970 autour du concept "sécurité affective", ce ne sont pas ces institutions qui révèlent pour l'essentiel les dangers d'ordre affectif, dangers qu'elles signalent moins que la moyenne, ainsi qu'en témoigne le graphique suivant :

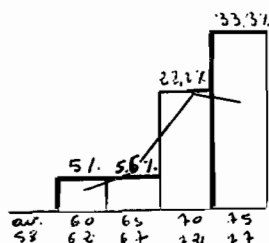


Dangers de Sécurité affective  
issus des Services Sociaux de Secteur  
comparaison à la moyenne.

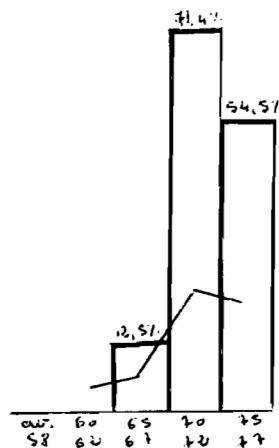
Ce sont, essentiellement, deux autres types d'institutions détectrices qui révèlent les dangers de sécurité affective :

- Les services de gendarmerie - police- justice.
- La famille élargie, la parenté.

(cf. l'importance respective que chacune de ces institutions attribue aux dangers de sécurité affective : tableaux ci-après).



Dangers de Sécurité affective  
issus des Services de Police-Justice  
Comparaison à La moyenne.



Dangers de Sécurité affective  
issus de La parenté.  
Comparaison à La moyenne.

Les signalements, émanant de ces deux types d'institutions, déterminent l'évolution du concept "sécurité affective".

S'il peut être paradoxal de constater que les services de gendarmerie - police signalent des dangers compromettant le devenir affectif des mineurs, l'explication nous paraît résider dans le fait que ce sont plutôt les services de justice qui induisent et participent à ce phénomène. En effet, si d'une manière générale, l'ensemble des institutions de police et justice détectent, pour l'essentiel, des inadaptations se référant à une problématique comportementale, on doit aussi observer que surtout, à partir de 1970, les demandes de restitution d'enfants confiés, par voie judiciaire, aux services de la Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale, sont en très nette augmentation. Ces demandes, émanant des parents, pour l'essentiel, se répartissent ainsi quant à leur importance dans les procédures de signalement, selon les périodes considérées :

1960-62 = 8 % de demandes de restitution ;  
1965-67 = 0 % dans l'échantillon ;  
1970-72 = 10 % de demandes de restitution ;  
1975-77 = 16 % de l'ensemble des signalements.

Sans pouvoir affirmer clairement les raisons qui poussent les services de justice à prendre en compte la sphère affective, l'importance accrue de demandes de restitution d'enfants confiés à la D.D.A.S.S. nous paraît devoir inciter davantage les services de justice à se poser la question des relations de l'enfant à son milieu, sa famille, ainsi que celle relative à son épanouissement et à son développement personnel.

La famille élargie, et notamment la parenté, constitue le type d'institution qui paraît être le plus déterminant dans l'évolution du concept "sécurité affective". Bien que les signalements issus de la famille élargie ne constituent qu'en moyenne 9 % de l'ensemble des signalements concernant les années 1970-77, il faut remarquer que, pour l'essentiel, ceux-ci dénoncent notamment à partir de 1970-72 les dangers de sécurité affective.

Cette augmentation considérable des signalements liés à la sécurité affective (70-72 = 71,4 %, 75-77 = 54,5 %) paraît induite par une évolution très apparente dans la prise en considération des dangers révélés par la famille élargie : avant 1967, les problèmes dénoncés sont décrits comme étant de nature éducative, ils sont décrits, après 1970, comme menaçant la sécurité affective des enfants.

Ainsi la révélation des dangers menaçant la sécurité affective des enfants se réalise préférentiellement par les membres de la famille élargie, ou de la parenté, c'est-à-dire par des personnes engagées affectivement avec le, ou les mineurs pressentis en danger affectif.

#### 4. De l'obligation d'éduquer à celle d'aimer

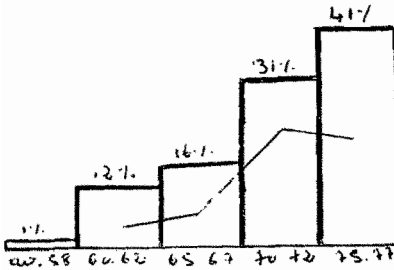
L'institution spécialisée utilise le concept "sécurité affective" d'une manière qui lui est particulière. Si l'on compare l'évolution globale des dangers de sécurité affective au sein du service social spécialisé, et au sein des institution-détectrices du terrain, les observations qui peuvent être faites sont de plusieurs ordres :

- Le repérage des dangers du type éducatif est pris en compte beaucoup plus tôt au sein du service social. Dès 1960-62, ces dangers représentent, en moyenne, 12 % de l'ensemble des signalements formulés par cette institution.

- Les dangers de nature affective sont quantitativement le plus en plus nombreux puisqu'ils représentent, en moyenne :

- . 12 % au cours des années 1960-62 ;
- . 16 % au cours des années 1965-67 ;
- . 31 % au cours des années 1970-72 ;
- . 41 % au cours des années 1975-77.

Cette évolution est constante ainsi que l'illustre le tableau suivant.



Evolution des dangers de Sécurité affective  
au sein  
du Service Social Spécialisé  
Comparaison à la moyenne

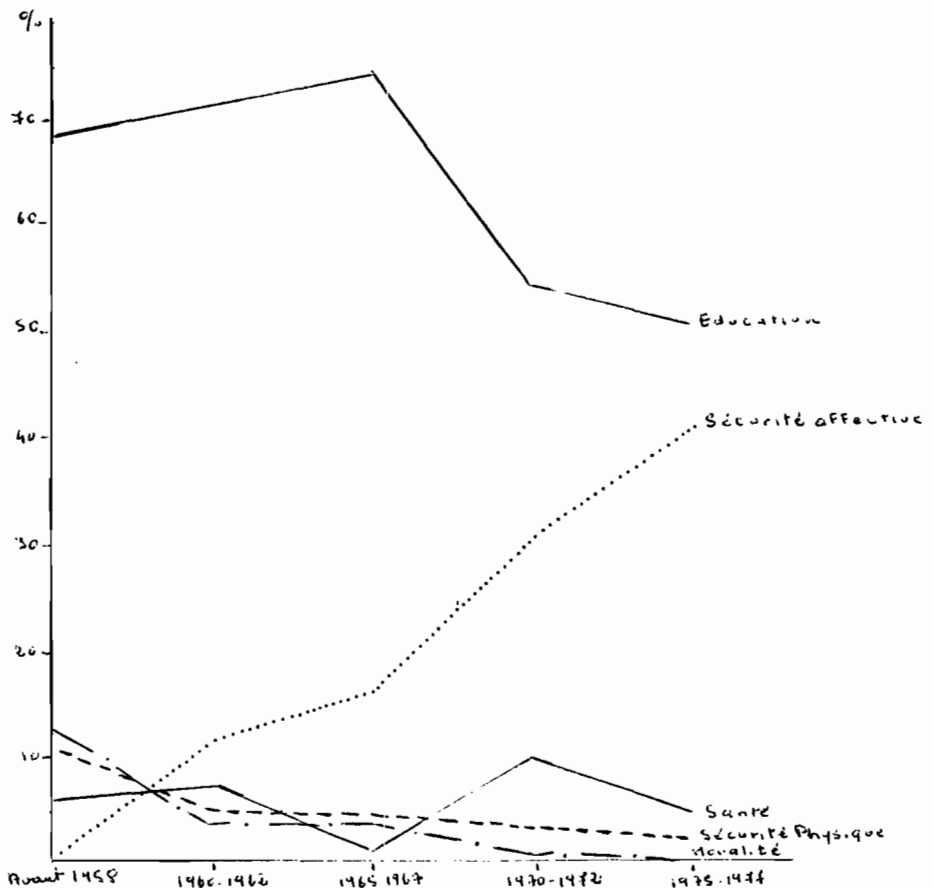
- Le repérage des dangers de sécurité affective croît surtout entre 1967 et 1970. Le pourcentage double pratiquement entre des deux périodes. Il semble donc qu'au sein du service social spécialisé, la crise conflictuelle et les dangers d'éducation étant beaucoup moins conséquents, l'institution se trouve une nouvelle "vocation" dans la prise en compte des données affectives de l'enfant.

Le concept "sécurité affective" est, par son importance, le deuxième concept à partir duquel fonctionne le service social spécialisé.

Sur les deux concepts, éducation et sécurité affective, repose d'ailleurs, pour l'essentiel, la fonction de

l'institution spécialisée, fonction définie par le regard et le langage qu'elle donne aux inadaptations, langage qui est aussi finalisé par l'institution, justifiant ainsi de sa fonction sociale.

Le tableau, ci-dessous, illustre de manière très schématique l'importance que recouvre chacun des concepts étudiés pour le service spécialisé à chacune des périodes considérées.



Evolution des différents concepts  
au sein du Service Social Spécialisé  
de 1955 à 1977

L'évolution du concept "sécurité affective", selon qu'il est étudié à partir des signalements émanant des institutions détectrices, ou au sein du service social spécialisé, recouvre, à partir d'une même réalité, des significations différentes.

Au sein du service social, le danger de sécurité affective se constitue pour l'essentiel, et ce sur l'ensemble du processus, à partir des inadaptations repérées chez les mères (carences éducatives, faute familiale, maladie mentale, ...). Toutefois, les accès de violence, d'autoritarisme, les comportements alcocliques du père de famille favorisant l'émergence de ces dangers, ainsi que le repérage des conflits au sein du couple. D'une manière générale, le danger de sécurité affective se constitue à partir de l'analyse conduit à révéler un déficit de type qualitatif dû à des inadaptations diverses, le concept apparaît alors.

L'analyse de la situation relationnelle des membres d'un groupe familial est d'ailleurs une donnée importante pour le service spécialisé. Elle explique, en partie, les écarts de perception qui se révèlent à partir de l'analyse d'une même situation entre service social spécialisé et antennes détectrices du terrain.

Ainsi, pouvons-nous remarquer que, dès les années 1960-62, la perception des dangers varie selon ces différentes instances :

- Les critères de sécurité physique et de moralité alertent beaucoup plus les institutions détectrices du terrain.
- Les dangers d'éducation, ou de sécurité affective, sont pris en compte essentiellement par le service spécialisé.

Sur l'ensemble des dangers de sécurité affective dénoncés par le service social, au cours des années 1960-62 (soit 12 % de l'ensemble des signalements pour cette période), 27 % seulement des dangers étaient identifiés par les institutions du terrain sous la même formulation, 9 % étaient apparus sous la formulation Educative.

Cet exemple révèle assez bien la logique institutionnelle de l'institution spécialisée dont les mécanismes d'appréhension de l'inadaptation reposent sur la mise à jour des

éléments explicatifs de l'inadaptation au niveau parental essentiellement. Ces inadaptations étant repérées, le travailleur social s'efforce d'analyser leurs conséquences réelles ou éventuelles au niveau des enfants, les séquelles en quelque sorte, qui résultent des inadaptations : troubles caractériels ou affectifs, difficultés d'intégration sociale, etc. Cette donnée constitue d'ailleurs un des mécanismes de l'institution spécialisée, élément invariant dont il résulte que, sur l'ensemble des périodes, années 1965-67 comprises, les inadaptations relatives à l'enfant restent toujours soumises à des troubles (caractériels ou essentiellement affectifs) dont la causalité même, si elle est identifiée au niveau parental, est présentée de plus en plus nettement (surtout au cours de la période 1975-77) comme résultant également au niveau des parents, d'une impossibilité, d'une impuissance à être, à assumer des fonctions relationnelles ou éducatives de qualité avec les enfants.

Dans le langage du travailleur social du service spécialisé, ainsi que nous l'avons déjà noté, les parents sont de plus en plus présentés comme étant également victimes d'eux-mêmes, de leur impuissance à être ou à assumer leurs enfants.

Ce phénomène d'analyse nous paraît important car il montre bien l'impact des courants qui ont traversé le travail social. Après une analyse qui s'affirmait dans la prise en compte des éléments relationnels, l'analyse actuelle (période 1975-77) intègre également les éléments de la vie intra-psychique de l'individu, à partir desquels s'élabore plus finement le processus de causalité individuelle des inadaptations. La personnalité, la vie psychique de l'individu, des pères et mères, deviennent élément explicatif des inadaptations dont les effets, sur l'enfant, sont de plus en plus du même ordre, d'où le développement de la dimension épanouissement et affectivité de l'enfant.



En résumé :

Le concept "sécurité affective" apparaît, au sein des antennes détectrices de l'inadaptation, surtout, et pour l'essentiel, à partir des années 1970-72.

L'importance que recouvrent les dangers de sécurité affective, à partir de 1970-72, s'élabore grâce à la résolution de la crise éducative. Le concept "sécurité affective" correspond donc, dans le processus d'évolution, à une forme plus élaborée des schémas d'appréhension des inadaptations qui se déterminent à partir d'une analyse de type qualitatif, prenant en compte la dimension relationnelle du mineur par rapport à ses parents ou encore affirmant la nécessité d'une harmonie familiale comme nécessaire à son développement personnel et affectif.

Ces faits déterminent également le profil de la clientèle ressortant des dangers de sécurité affective. Si les critères de nationalités ou l'étude des niveaux socio-économiques ne sont pas particulièrement discriminants (bien qu'il soit nécessaire de remarquer, là encore, que cette forme d'inadaptation apparaît plus intensément au sein des catégories socio-économiques de niveaux plus élevés - classe des O.P.), deux données sont susceptibles de conduire à une reconnaissance plus affirmée des dangers de sécurité affective, ce sont celle ayant trait à l'étude du nombre moyen d'enfants par famille, et celle relative à l'étude du nombre de perturbations familiales observées dans la constitution et les modifications du couple parental. En effet, plus le nombre d'enfants, au sein d'une famille est faible, plus le repérage des dangers de type affectif est important parce que, dans les familles peu nombreuses, l'aspect relationnel prend le pas sur l'aspect rôle familial et induit des champs d'inadaptations différentes.

L'harmonie familiale et la stabilité du couple parental, plus particulièrement, ont des effets indéniables sur l'enfant. Ainsi, plus un couple familial a subi de modifications, plus l'insécurité affective des enfants prédomine.

Les institutions détectrices du terrain, telles que justice ou famille élargie, apparaissent comme étant celles qui sont le plus centrées sur ces natures de

danger. L'intérêt que manifestent ces institutions paraît lié :

- pour l'institution judiciaire, au fait qu'elle est induite dans cette démarche par des demandes de restitution d'enfants confiés préalablement à la D.D.A.S.S. ;

- pour la famille élargie, au fait que l'aspect affectif paraît au centre des préoccupations entre les personnes engagées, compte tenu de leur situation familiale, d'une manière affective avec l'enfant dont elle dénonce la situation affective.

Pour l'institution spécialisée, le concept "sécurité affective" recouvre une importance considérable. Cette notion, comme celle d'éducation, constitue pour le service social une finalité même de son fonctionnement, et engage donc sa reconnaissance sociale. Il trouve dans le concept "sécurité affective" un autre lien de développement de son assimilation spécifique qui requiert une forme d'analyse plus élaborée qui apparaît dans la constitution des mécanismes de causalité de l'inadaptation.

Ces mécanismes intègrent, eux aussi, la dimension personnelle et affective des individus et, traduisent également une élévation des seuils normatifs, aspects sur lesquels nous reviendrons.

II - C. DIMENSION DIACHRONIQUE DU CONCEPT D'INADAPTATION

---



A l'intérieur de chaque concept étudié, nous avons intégré une série d'éléments (équipements, population, données institutionnelles, etc.) qui ont été utilisés pour éclairer la formation et l'évolution de ces concepts.

L'objectif, ici, est de rassembler tous ces éléments, période par période, pour appréhender l'ensemble qu'ils forment, et l'évolution de cet ensemble.

Pour ce faire, nous évacuerons la donnée institutionnelle que représente l'institution spécialisée, pour conserver l'image de l'inadaptation qui nous est fournie par l'ensemble des origines des signalements, en amont, donc, des transformations que lui fera subir la Sauvegarde de l'Enfance.

Cette dernière, en effet, ne détermine pas la population qui sera signalée, et n'interfère pas directement dans le signalement, qui est le fait de l'environnement familial.

Ce que nous nous attacherons donc à reconstruire, ici, c'est la façon dont la société détecte l'inadaptation selon les époques, en fonction de l'équipement sociologique, symbolique, matériel et politique (1) dont elle dispose.

---

(1) Une partie des éléments relatifs à la politique sociale et concernant notamment les différents courants de politique, ont été recueillis dans "Recherche d'une méthode d'évaluation des effets des politiques en faveur de la famille et de l'enfance" ATP CNRS N° 2209. C. MARTIN, E. MAUREL, F. MERCANTON, C. OFFREDI-BUISSON. Université des Sciences sociales de Grenoble. CEPES. Juin 1977, P. 13 et sp.

1. La période avant 1958 : Des préoccupations démographiques.

Cette période qui, dans notre échantillonnage, couvre les années 1950-1957 environ, peut être encore considérée comme la période d'"après-guerre".

La population du département est encore fortement rurale (près de 20 %), la population étrangère est relativement réduite (8 %) et est massivement constituée de familles italiennes.

A cette époque, la politique sociale en faveur de la famille et de l'enfance est encore essentiellement marquée par deux grands axes :

- La réduction des inégalités sociales avec, surtout l'ordonnance du 4 octobre 1945 mettant en place la sécurité sociale et les allocations familiales.

- La prévention médico-sociale avec, notamment, l'ordonnance du 2 novembre 1945 sur la protection maternelle et infantile, et la mise en place d'une protection médico-scolaire confiée à l'Education Nationale.

Ces deux axes s'inscrivent dans une politique nataliste, marquée par une volonté d'expansion démographique et de réduction de la mortalité infantile.

Enfin, il faut citer l'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante, déjà évoquée.

Les assistantes sociales polyvalentes de secteur, dépendantes de la Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale, sont au nombre de 51. Il n'y a, bien sûr, aucun service de prévention.

Dans ce contexte, la population signalée comme inadaptée apparaît très spécifique et ne reproduit absolument pas la population globale.

D'une part, elle se limite pratiquement au monde ouvrier, et aux catégories les plus défavorisées de cette population ; d'autre part, elle concerne des familles souvent nombreuses, à forte mortalité infantile, et ayant dans

près de la moitié des cas, connu une désorganisation du milieu familial.

Le pourcentage de familles italiennes est déjà plus important dans la population signalée que dans la population globale.

Les agents, à l'origine du signalement, reflètent assez bien la réalité de l'époque : un service social relativement peu important et surtout non structuré, qui "signale" peu (13 %), et un environnement "naturel" de la famille encore très présent et actif, indicatif de la survivance d'un processus d'auto-régulation - ou d'exclusion - du groupe social par lui-même (29 % des signalements sont anonymes ou issus du voisinage).

Les natures de danger et l'inadaptation décrites apportent des indications assez précises sur le comportement des divers groupes sociaux et institutions, et sur le concept de norme véhiculé.

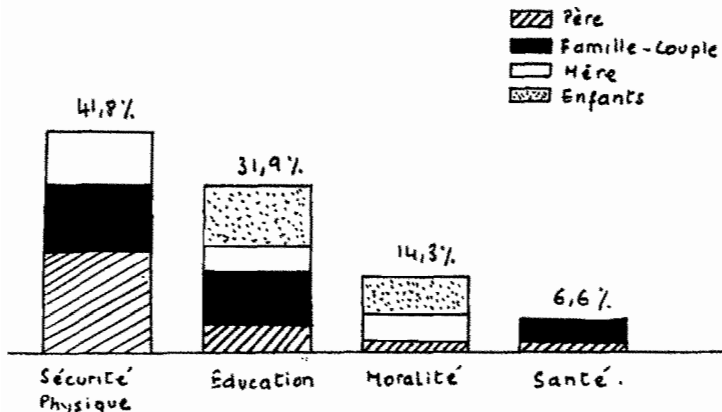
L'inadaptation s'articule essentiellement autour de 3 axes :

- La sécurité physique et la santé, mises en cause par le comportement du père et les mauvaises conditions de vie,

- La moralité mise en cause par le comportement de la mère et des enfants,

- L'éducation mise en cause par la délinquance des enfants, les conditions familiales de vie et les carences éducatives du couple,

Comme le montre le graphique ci-dessous, qui visualise l'importance de chaque concept et la place qu'y tiennent respectivement le père, la mère, les enfants et la famille.



Lorsque le danger et l'inadaptation sont liés

- au père, c'est principalement pour sa violence et sa brutalité (32 %), puis pour son alcoolisme (14 %), pour son désintérêt par rapport à sa famille (12 %) et ses carences éducatives (12 %), enfin pour des problèmes de moralité (10 %) ;
- à la mère, c'est d'abord pour des problèmes de moralité (26 %), puis des carences éducatives (19 %), des carences ménagères (9,5 %) et un désintérêt pour la famille (9 %), enfin pour son alcoolisme (6 %) ;
- au couple et à la famille, c'est avant tout pour de mauvaises conditions matérielles de vie (37 %), puis pour des carences éducatives du couple (23 %), de mauvais traitements sur les enfants (13 %) et des conflits dans le couple (11 %) ;
- aux enfants, c'est d'abord pour des problèmes de moralité (23 %), puis, de façon égale pour des problèmes de délinquance (15 %), des conflits avec les parents (15 %) et des troubles affectifs (15 %), enfin pour les fugues (7 %), des difficultés scolaires (7 %), des troubles du caractère et de l'agressivité (7 %) et des relations avec l'autre sexe (7 %).

Ce sont les enfants les plus âgés qui sont les plus souvent cités, les problèmes d'immoralité et de relation avec l'autre sexe concernent presque uniquement des filles de 17 à 20 ans, et la délinquance surtout les garçons de plus de 17 ans.

Ainsi, les rôles apparaissent nettement marqués :

- le mauvais père est un homme alcoolique et violent ;
- la mauvaise mère est immorale ;
- les enfants signalés comme inadaptés sont immoraux ou délinquants.

Cette donnée, qui est indiscutablement à relier à une forme de subjectivité collective quant à l'appréhension de l'"anormal" en référant à un modèle implicite, vient s'articuler à des éléments beaucoup plus objectifs, constitués par les conditions de vie de l'habitat, ces deux données alimentant à leur tour les différents concepts, en fonction de leur adéquation plus ou moins grande à les accueillir.



Il est, par ailleurs, possible de distinguer assez nettement deux populations :

- une population massivement sous qualifiée ;
- une population ouvrière, mais qualifiée.

La première population, et la plus nombreuse, composée de manutentionnaires et d'ouvriers spécialisés, a un nombre d'enfants plus élevé (la population italienne en fait partie).

Cette population "subit" le signalement, et n'en est que très exceptionnellement à l'origine.

Préférentiellement touchée par les signalements anonymes ou les signalements du service social de secteur, la santé, la sécurité physique, les conditions matérielles de vie et la moralité sont les éléments les plus évoqués.

La seconde, composée d'ouvriers qualifiés, ayant un nombre d'enfants moins élevé, est davantage à l'origine du signalement.

Il s'agit alors de mères de famille qui, le plus souvent, dénoncent la brutalité de leur conjoint et qui manifestent là un comportement plus "actif" et subissent moins la situation que les mères de famille de la première population.

Dans ces familles, les difficultés éducatives, les conflits conjugaux sont beaucoup plus souvent cités, et les conditions matérielles de vie, la moralité et la sécurité physique beaucoup moins.

Les difficultés sont donc décrites en des termes faisant davantage appel à une dynamique relationnelle qu'à un simple constat de carence.

D'autre part, l'immoralité de la mère n'est jamais évoquée dans cette population, et celle des enfants beaucoup moins, cette dernière donnée étant, nous l'avons vu, à relier au nombre d'enfants par famille.

Outre cette distinction, une autre s'opère entre la population étrangère et la population française ; la population

étrangère, italienne, est davantage marquée par les difficultés économiques, les problèmes de sécurité physique, les mauvais traitements, et la seconde par les problèmes de moralité, notamment en regard de la mère.

Ainsi, une "hiérarchie" se manifeste : plus le niveau socio-économique est bas, plus les difficultés sont axées sur des éléments matériels, sanitaires et sur la protection de la sécurité physique des enfants, et plus le niveau s'élève, plus les problèmes "relationnels" sont importants, ou du moins, plus ils sont décrits comme tels.

Le service social de secteur, qui est le seul système qui puisse être considéré comme "spécialisé" dans le dépistage de l'inadaptation sociale, a des préoccupations qui pour une part, correspondent à l'orientation de la politique sociale : les signalements dont il est l'auteur privilégient, en effet, l'aspect sanitaire, en insistant sur les mauvaises conditions matérielles de vie et l'insalubrité du logement.

Mais, outre cet aspect qui est celui de la fonction officielle, les assistantes sociales sont particulièrement attentives au rôle de la mère, et en particulier à sa moralité : les signalements qu'elles font privilégient, en effet, ces deux aspects de façon très nette, manifestant aussi ce qui, de façon implicite, peut être considéré comme une seconde fonction : la sauvegarde morale de la famille.

#### En résumé,

L'on peut dire qu'à cette époque, il y a, en partie, concordance entre la situation objective des familles (bas niveau économique) et les dangers décrits (mauvaises conditions matérielles de vie). Sécurité physique, santé et éducation sont des concepts adaptés à accueillir cette réalité, qui est celle que privilégie le service social de secteur.

Mais, ces mêmes concepts servent également à l'expression d'une réalité plus subjective qui est celle des images sociales qui servent de référent à la démarche de signalement de l'entourage naturel des familles : rôle d'éducation et de protection du père, moralité de l'épouse et des enfants.

La superposition des deux facteurs rend leur distinction difficile, mais l'on peut affirmer que, quantitativement, tout du moins, c'est le second qui prédomine dans la lecture des difficultés familiales, surtout en regard des populations les plus défavorisées de l'échantillonnage qui sont aussi, nous l'avons vu, les plus "passives".

Il faut, toutefois, bien noter que les données objectives (difficultés matérielles, sécurité physique) dominant à cette période.

2. La période 1960-62 : La montée des difficultés éducatives. Prépondérance des données subjectives.

A cette période, les caractéristiques de la population globale sont différentes de la période précédente : la population agricole décroît, et la population étrangère augmente, pour atteindre 12,5 % environ. Cette population est toujours constituée majoritairement de familles italiennes.

Les assistantes sociales de secteur dépendantes de la Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale sont au nombre de 54, dans le Département, (soit 3 de plus que pour la période précédente), et le service exerçant des mandats d'A.E.M.O. "administratifs" au titre du décret du 7.1.1959 est créé. Il ne compte qu'une assistante sociale en 1960, et 3 en 1963.

Si l'augmentation des effectifs d'assistantes sociales est faible, cette période est, par contre, le début de la mise en place de nouvelles politiques sociales.

A partir des années 60, en effet, nous avons vu que les politiques sociales étaient caractérisées par des textes intéressant préférentiellement le domaine éducatif.

Ces textes s'inscrivent dans le cadre d'une montée importante de la population "jeune", d'un accroissement considérable des effectifs scolaires, et au début des problèmes de "jeunes inadaptés", problèmes liés, entre autres, à l'urbanisation, et essentiellement interprétés, à cette époque, en terme de délinquance ou de "caractérialité".

Pour ce qui est du signalement de l'inadaptation, cette période est caractérisée par deux dominantes principales :

- une augmentation des difficultés éducatives ;
- une plus grande prise en compte des problèmes relationnels familiaux,

ces deux dominantes pouvant d'ailleurs être liées.

Il est évident que la poussée démographique brutale des populations jeunes est la cause indirecte de cette évolution (indirecte dans la mesure où se pose le problème de l'adéquation de la réponse apportée à cette poussée).

Globalement, à cette période, l'inadaptation sociale est beaucoup moins centrée sur des problèmes sanitaires, de sécurité physique, de violence, mais davantage sur les problèmes de rapports familiaux, et plus qu'auparavant, ce sont les difficultés à gérer ou résoudre les conflits familiaux qui sont considérées comme symptômes d'inadaptation.

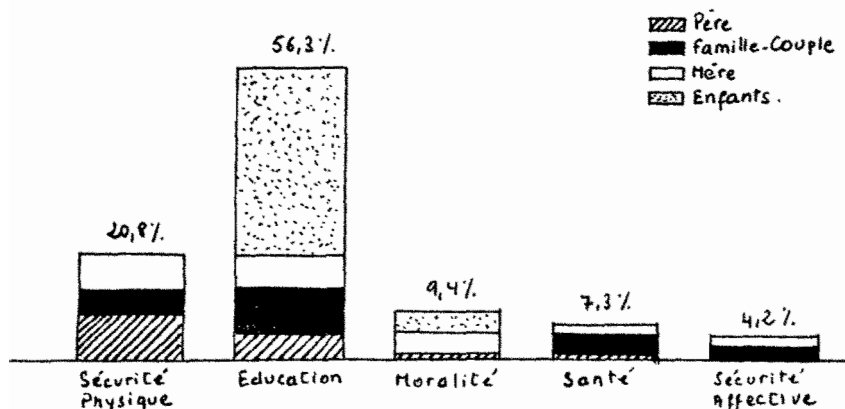
Ce phénomène revêt, en fait, plusieurs aspects :

- Une plus grande prise en compte des problèmes de nature éducative, indiquant une évolution dans les préoccupations à l'égard des enfants (de la sécurité physique à l'éducation).
- Une modification dans l'appréhension des responsabilités de l'inadaptation et en particulier des difficultés éducatives.

Ce sont désormais les enfants, et non les parents qui sont considérés comme générateurs d'inadaptation : les carences éducatives des parents et du couple sont moins évoquées, et les conflits parents-enfants beaucoup plus, le père est beaucoup moins cité.

- Une plus grande prise en compte des conflits conjugaux.

Le graphique, ci-dessous, visualise l'importance de chaque concept et la "place" qu'y tiennent le père, la mère, la famille et les enfants.



Lorsque danger et inadaptation sont liés

- Au père, c'est toujours avant tout pour sa violence (29 %), mais l'alcoolisme (26 %) et l'instabilité professionnelle (14 %) sont beaucoup plus souvent cités.

Les carences éducatives sont, au contraire, moins citées : 7 % et les problèmes de moralité de façon identique : 11 %.

- A la mère, si c'est toujours, en premier lieu pour des problèmes de moralité, ceux-ci sont cités avec une fréquence moindre : 18 %, soit -8 %. De même, les carences éducatives qui étaient citées dans 19 % des cas dans la période précédente, ne sont plus citées que dans 12 % des cas.

Par contre, les problèmes d'alcoolisme, 13 %, de désintérêt pour la famille, 13 %, de carences ménagères, 13 %, sont davantage cités que précédemment, et la maladie mentale "absente" jusqu'à présent, est également citée dans 13 % des cas.

- Au couple et à la famille, c'est moins qu'auparavant pour de mauvaises conditions de vie (29 %), qui sont pourtant toujours les plus souvent citées.

On note également une diminution en ce qui concerne les mauvais traitements (4 %). Les carences éducatives (21 %) sont citées de façon égale.

Par contre, les conflits dans le couple sont beaucoup plus souvent cités (21 %) et les difficultés économiques, dont on ne parlait pas auparavant, sont invoquées dans 17 % des cas.

- Aux enfants, les conflits avec les parents sont beaucoup plus souvent mentionnés, 16 %, soit +11 %. Sont également en augmentation la délinquance, 20 %, et les fugues, 15 %. Les difficultés scolaires progressent légèrement, 14 %. Par contre, les problèmes de moralité, qui étaient cités dans 23 % des cas, ne le sont plus que dans 7 %.

Là encore, ce sont les enfants les plus âgés qui sont les plus souvent concernés, mais l'augmentation intéresse toutes les tranches d'âge. Les conflits avec les parents sont d'autant plus fréquents que les enfants sont âgés, mais, contrairement à la période précédente, ils sont déjà cités de façon significative dès l'âge de 8 ans, et la délinquance, dès l'âge de 11 ans.

Les images sociales véhiculées sont en nette évolution.

Si le père est toujours décrit dans sa violence et dans son alcoolisme, il est beaucoup moins évoqué, et la mère est citée à travers des concepts plus variés que la seule moralité.

Mais, ce qui est surtout remarquable, c'est que les enfants sont beaucoup plus souvent que par le passé jugés responsables des difficultés, non plus seulement du fait d'un comportement social (délinquance), mais surtout du fait de leur rapport avec l'autorité parentale, dans le cadre même de la famille. La sexualité des jeunes prend également une place importante dans le discours qui est tenu sur leur comportement.

C'est cette évolution qui explique l'augmentation et la modification des signalements émanant du groupe familial : il ne s'agit plus, comme précédemment, de mères dénonçant la violence de leur conjoint, mais de parents dénonçant le comportement de leurs enfants.

C'est à cette époque qu'apparaît nettement, dans la description de l'inadaptation la crise de l'autorité parentale, et surtout paternelle, qui connaîtra son apogée dans la période suivante.

Ces phénomènes intéressent l'ensemble des origines de signalements, ce qui est significatif de leur caractère très général.

Outre l'augmentation des signalements émanant du groupe familial, cette période connaît aussi une augmentation des signalements émanant du service social de secteur, et une énorme diminution des signalements émanant de l'environnement naturel de la famille.

Il est difficile de ne pas mettre en relation ces deux phénomènes.

Sans aller jusqu'à dire que le service social remplace cet environnement (voisinage), il est frappant de constater que bon nombre d'interventions du service social et des signalements qui en découlent, sont motivés par des interventions de voisins auprès de l'assistante sociale du secteur, voisins qui viennent se plaindre, et

dénoncer des situations familiales. Le service social, qui reprend à son compte les informations fournies par des voisins pour les transmettre à l'autorité judiciaire, semble, ici, jouer - entre autres - un rôle de relais dans le processus "d'autorégulation" qui existait encore nettement avant 1958, relais institutionnel qui d'ailleurs, va transformer le "jugement social" en fonction de sa perception propre.

En effet, si le service social de secteur est, comme les autres origines de signalement, sensible à la montée des difficultés éducatives, et est davantage que par le passé, centré sur le comportement des enfants, les caractéristiques de ces signalements se distinguent des autres par plusieurs aspects :

- Le service social de secteur est toujours plus attentif que la moyenne à la sécurité physique des enfants, aux conditions matérielles de vie, à la santé et à la moralité.
- Si, il prend plus qu'auparavant en compte les problèmes de relations familiales, ce sont les conflits conjugaux qu'il privilégie et non les conflits parents-enfants.
- Le comportement des enfants n'est pas considéré par rapport à l'autorité parentale, mais beaucoup plus dans une dimension individuelle (scolarité, troubles affectifs).

Ainsi, à cette période, le service social reste encore très proche de ses préoccupations sanitaires et morales, comme précédemment. Le fait qu'il signale fréquemment les problèmes d'alcoolisme en regard des problèmes de brutalité montre une recherche de "causalité" qui n'apparaissait pas auparavant, et une certaine médicalisation.

Il intègre également la montée des problèmes éducatifs, mais en considérant toujours les parents comme premiers responsables de ces difficultés, sans prise en compte nette du problème de l'autorité parentale.

C'est vraisemblablement pour ces raisons, et en particulier du fait de la plus grande attention aux conditions matérielles de vie que le service social signale des familles de niveau socio-économique plus bas qu'en moyenne, plus nombreuses, et, en proportion, davantage de familles étrangères.



En effet, si, à cette époque, l'évolution décrite intéresse tous les niveaux socio-économiques, on observe, comme avant 1958, deux populations assez distinctes :

- Une population d'O.S. et de manutentionnaires, pour laquelle les problèmes de santé, de sécurité physique, de violence du père, l'immoralité de la mère, les conditions matérielles de vie sont encore fréquemment cités.
- Une population d'un niveau socio-économique plus élevé, et quantitativement plus importante que par le passé, pour laquelle ce sont les difficultés relationnelles, et, en particulier, les conflits parents-enfants qui dominent, avec prépondérance des problèmes d'autorité.

Outre cette distinction, il faut signaler celle existant entre la population étrangère et la population française, distinction qui reproduit celle faite entre les niveaux socio-économiques.

Ainsi, la "deuxième génération" de l'inadaptation, déjà émergente dans la période précédente, s'installe à cette période, et là encore, les niveaux socio-économiques apparaissent déterminants, les familles des niveaux les plus bas connaissent une inadaptation plus "archaïque", et les familles de niveau plus élevé, une inadaptation plus "sophistiquée".

Les facteurs déterminant cette évolution sont, de toute évidence, à rechercher dans l'accroissement des populations jeunes et l'arrivée de la "génération d'après-guerre" à l'âge de la préadolescence et de l'adolescence.

Il n'est pas dans notre propos de rechercher, ici, par quels mécanismes cet accroissement démographique a entraîné une montée des problèmes d'autorité; mais, force est de constater l'évidente relation entre les deux phénomènes.

Par rapport à cet élément déterminant, les autres données intéressant cette période semblent avoir peu d'importance.

L'ordonnance de 58, qui "ouvre" pourtant considérablement les possibilités de signalements semble appartenir davantage aux "anciennes préoccupations de protection" qu'à la

volonté de prise en charge de problèmes éducatifs, même si ce texte a pu fournir un support à l'expression des conflits d'autorité.

Seuls, deux autres facteurs, semblent avoir pu jouer un rôle dans ce processus.

- Le décret de 1959, instituant les mandats "D.D.A.S.S." qui fournit un relais au service social de secteur : la mise en place de service, en 1960, peut avoir incité les assistantes sociales de secteur à lui signaler les situations familiales jugées trop "lourdes", mais l'effet minime de ce service, à cette époque, peut n'avoir fait de lui qu'une "boîte aux lettres" du juge des enfants, d'où une augmentation des signalements émanant du service social de secteur. Cette explication apparaît, toutefois, secondaire en regard du phénomène de substitution du service social de secteur à l'environnement naturel des familles, phénomène déjà signalé plus haut.

- La prolongation de la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans, en 1959, est susceptible d'avoir intensifié les effets de la croissance de la population jeune, en différant, pour une partie de cette population, le passage dans le monde du travail et en la maintenant dans le statut spécifique et "marginal" de l'enfance, phénomène d'autant plus sensible qu'il intéresse préférentiellement la population ouvrière dans laquelle la prolongation de la scolarité après l'obligation est la plus faible.

#### En résumé,

L'on peut dire qu'à cette époque, les données d'ordre subjectif tendent à devenir prépondérantes : l'accroissement de la population jeune de l'après-guerre, et qui arrive maintenant à l'âge de l'adolescence, entraîne une montée considérable des problèmes d'éducation qui se traduisent, le plus souvent, en terme de conflits entre parents et enfants. La subjectivité demeure essentiellement dans le fait que la responsabilité de ces conflits est attribuée aux enfants.

Face à cette évolution, les données plus objectives, d'ordre matériel cèdent le pas.

Les familles des niveaux socio-économiques les plus élevés, se signalent elles-mêmes à l'autorité judiciaire,

tandis que les familles les plus défavorisées, subissent le signalement. Pour ces dernières, une relative concordance subsiste entre leur situation et les motifs de signalement invoqués.

Le facteur institutionnel est, ici, important, puisque c'est essentiellement le service social de secteur qui est à l'origine de ces signalements.

Mais, il est évident que, globalement, l'inadaptation sociale est appréhendée de manière beaucoup plus subjective, et que les comportements individuels sont davantage pris en compte que les données matérielles.

C'est ce qui explique que le contenu des concepts se modifie dans ce sens à cette époque, et que l'éducation qui est celle qui permet le plus d'interprétation, soit alors préférentiellement utilisée, puisque permettant le mieux l'expression de cette "subjectivité".

### 3. La période 1965-1967 : La crise de l'autorité parentale.

A cette période, la population de l'agglomération grenobloise continue de se transformer : la population agricole décroît, et si le pourcentage d'étrangers est à peu près identique, la population nord africaine tend à se substituer à la population italienne (10 % d'italiens - 19 % de maghrébins).

En matière de politique sociale, les préoccupations d'ordre éducatif s'affirment.

Dans le même temps, l'on assiste à une forte médicalisation de l'inadaptation.

Par ailleurs, la politique de prévention primaire se modifie également et se spécifie en direction de "populations cibles", notamment les familles immigrées. (Modification de l'ordonnance de 1945 relative à la P.M.I. par les décrets de 62, 64 et 65).

Enfin, le service social de secteur se structure.

En 1964, la réorganisation des services extérieurs du ministère de la santé unifie les services sociaux départementaux (création des D.D.A.S.S.), et renforce le service social de secteur en mettant en place une réelle sectorisation.

Une instruction du ministère de la santé (23 mars 1965) définit le rôle du service social de secteur comme visant à "mettre à la disposition des usagers des assistantes capables d'avoir une vue d'ensemble de leurs problèmes sanitaires, sociaux, économiques, psychologiques, et de les aider à mettre en oeuvre les moyens d'y porter remède avec le concours, le cas échéant, des services spécialisés. L'assistante polyvalente évite les interventions multiples de services à buts limités et les déplacements inutiles. Elle protège l'intimité des familles tout en leur assurant une aide plus complète ; sans sa présence, l'action des services spécialisés risque souvent de demeurer fragmentaire ou sans lendemain".

Dans la suite de cette sectorisation, et pour en renforcer l'efficacité, une nouvelle instruction du ministère

de la santé (12 décembre 1966) met en place les circonscriptions, c'est-à-dire le regroupement de plusieurs secteurs.

Comme le fait remarquer, très justement, G. MARTIN, l'ensemble de cette politique tend à la protection de la cellule familiale, comme unité sociale de base, et se caractérise "par un effet d'accompagnement de la structure familiale" (1).

Paradoxalement, ce souci de regrouper et de gérer l'intervention des divers services sociaux (recommandation de 1965) est remis en cause par le cloisonnement excessif des divers services et leur hétérogénéité, tant au niveau de la sectorisation que du financement, phénomène liés à la mise en place de nombreux services spécialisés, mise en place induite par la politique sociale elle-même.

Dans le département de l'Isère, cette période est caractérisée par, outre la sectorisation, une augmentation du nombre des assistantes sociales polyvalentes de secteur (52 en 1965, 57 en 1966).

Si cette augmentation est relativement peu importante, le service de "Prévention" de la D.D.A.S.S. (exerçant des mandats au titre du décret de 1959) accroît considérablement ses affectifs et compte 7 assistantes sociales en 1967 (contre 3 en 1961).

La mise en place des circonscriptions semble avoir peu influencé cette période quant aux effets obtenus, puisque leur création n'est intervenue qu'à la fin de la période étudiée.

En 1967, seules trois circonscriptions existaient sur le département de l'Isère.

En ce qui concerne la population signalée, cette période se caractérise par une véritable "crise de l'autorité paternelle", par ailleurs déjà présente à la période précédente.

---

(1) Op. Cit. P. 16.

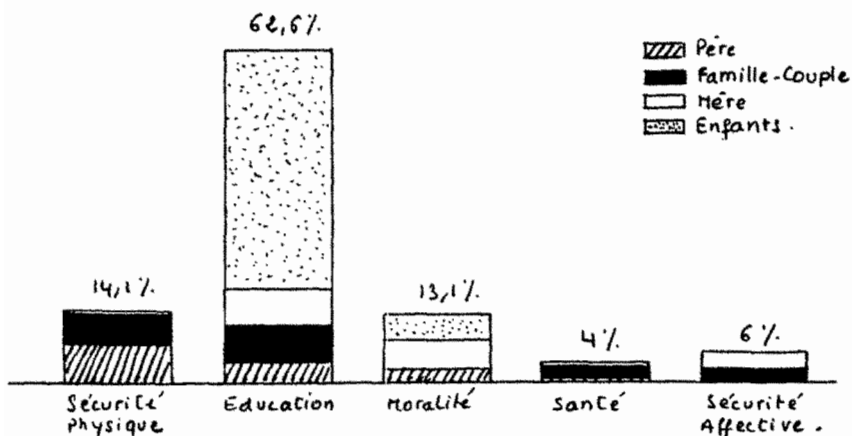
Cette crise, qui est aussi celle de l'éducation (+ de 62 % des familles signalées le sont pour des difficultés éducatives), tend à éclipser, en partie, les autres formes d'inadaptation : l'insécurité physique et la santé sont beaucoup moins citées.

Ce sont les enfants qui sont massivement considérés comme générateurs d'inadaptation, particulièrement pour ce qui est de l'éducation (77 % des cas).

L'on observe parallèlement un net phénomène d'élévation du niveau socio-économique moyen des familles signalées (qui appartiennent toujours, presque exclusivement, à une population ouvrière). Le pourcentage d'O.S. et de manutentionnaires est de 53 % pour l'ensemble de l'échantillonnage, et de 39 % pour la population française.

Cette installation de la crise de l'autorité dans la population signalée se manifeste notamment par l'accroissement considérable des signalements émanant du groupe familial, mais elle est également sensible dans les signalements émanant d'autres institutions que la famille.

Le graphique, ci-dessous, fait apparaître l'importance respective de chaque concept et la "place" qu'y tiennent le père, la mère, les enfants et la famille.



Lorsque le danger et l'inadaptation sont liés

- Au père, c'est essentiellement pour sa brutalité (34 %) et son alcoolisme (24 %).

Les problèmes de moralité sont beaucoup plus souvent cités (17 %), mais l'instabilité professionnelle, citée dans 14 % des cas, ne l'est plus que dans 4 %, de même que les carences éducatives, 3 %.

- A la mère, c'est, au contraire, surtout pour des carences éducatives, 38 %, puis pour des problèmes de moralité, 24 %, et d'infidélité conjugale, 6 %.

Les carences ménagères sont aussi beaucoup plus souvent citées.

- A la famille et au couple, c'est, toujours, d'abord pour de mauvaises conditions matérielles de vie, mais ce critère est en diminution, 34 %.

Les difficultés économiques sont également moins souvent citées (11 %).

Les carences éducatives restent un élément stable (22 %), mais il est fait beaucoup moins appel au conflit du couple.

- Aux enfants, c'est essentiellement du fait de conflits avec les parents, 36 %, soit +11 %.

Par rapport à cette augmentation, tous les autres motifs restent pratiquement stables ou diminuent : délinquance, 16 %, fugue, 16 %, immoralité, 3 %, relations avec l'autre sexe, 3 %.

Les difficultés scolaires ne sont plus évoquées.

Si ce sont toujours les enfants les plus âgés qui sont les plus fréquemment concernés, cette augmentation des conflits intéresse toutes les tranches d'âges.

Ainsi, on cite de façon significative des conflits avec les enfants de l'âge de 5 à 7 ans, ce motif étant d'ailleurs déjà le plus important pour cette tranche d'âge.

De même, l'augmentation quantitative des fugues dans cette période, si elle concerne surtout des adolescents, est également très sensible dès l'âge de 8 ans.

Ainsi, ce sont désormais les enfants qui sont considérés comme principaux responsables des inadaptations.

Dans le même temps, les signalements émanant de mineurs, se plaignant de l'autoritarisme de leur père augmentent considérablement.

Globalement, le concept d'inadaptation est, ici, en référence directe avec la capacité à autogérer les relations et conflits internes, conflits internes analysés comme ayant une causalité individuelle centrée sur les enfants, sans référence à de quelconques déterminants sociaux.

Ce phénomène, comme nous l'avons vu, se retrouve dans toutes les origines de signalement, dans toutes les nationalités et dans tous les niveaux socio-économiques, mais à des degrés divers, et des différences nettes se manifestent encore à cette période, notamment entre niveaux socio-économiques.

Comme précédemment, les problèmes de sécurité physique, l'alcoolisme et la violence du père, l'immoralité et les carences de la mère sont davantage cités dans la population "O.S.-manutentionnaires", que dans la population "O.P. et employé", pour laquelle se sont les problèmes éducatifs et les conflits parents-enfants qui sont privilégiés (les signalements émanant de la famille sont comme précédemment plus nombreux pour cette population). Les signalements concernant la population "employé" émanent d'ailleurs tous de la famille elle-même. Ces données sont encore renforcées par le fait que les familles des plus bas niveaux socio-économiques sont celles qui ont le plus grand nombre d'enfants, ce dernier facteur favorisant, nous l'avons vu, le signalement des dangers liés à la sécurité physique et les carences éducatives et ménagères des parents.

Mais, surtout, il apparaît que désormais, ce sont des mères de famille de bas niveau socio-économique qui "signalent" le plus, et qui dénoncent le plus souvent la brutalité de leur conjoint. Or, ce comportement s'observait dans la catégorie "O.P." avant 1958.



Il y a donc là un phénomène de glissement très net, certaines caractéristiques des populations les plus qualifiées de l'échantillonnage apparaissant 10 ans après dans les populations les moins qualifiées.

D'autres part, à cette époque, le rôle de la mère, qui, avant 1958, apparaissait peu, ou uniquement par rapport à des problèmes de moralité, se dessine de façon assez nette.

La mère est, en effet, beaucoup plus que le père, citée en référence aux difficultés éducatives ou aux perturbations affectives, et son comportement est beaucoup plus que celui du père considéré comme susceptible de remettre en cause l'éducation et l'équilibre affectif des enfants, données indicatives de son rôle prépondérant dans le fonctionnement familial, ou du moins, de la conception de ce rôle.

Enfin, les signalements émanant du service social de secteur méritent d'être considérés plus attentivement.

D'une part, ils diminuent quantitativement, et d'autre part, ils se transforment.

La diminution des signalements émanant du service social de secteur apparaît directement liée à la sectorisation, et surtout à l'accroissement des effectifs du service "Prévention" (mandats D.D.A.S.S.). La sectorisation en augmentant le potentiel d'intervention du service social de secteur, ou du moins en lui fournissant une possibilité de "réassurance" peut, en effet, expliquer la diminution des signalements, mais surtout, le service exerçant des mandats administratifs, susceptibles d'"absorber" une quantité d'affaires plus importantes semble avoir constitué, ici, un barrage avant le signalement au Juge des Enfants.

Quand au contenu des signalements, l'on observe qu'ils prennent davantage en compte les difficultés éducatives et que le problème de l'autorité des parents sur les enfants y est davantage mentionné que dans les périodes précédentes.

Parallèlement, les conditions matérielles de vie sont moins citées, bien que, comme par le passé, le service social de secteur mentionne plus que les autres l'insécurité physique et moins les difficultés éducatives.

Cette évolution s'accompagne d'une élévation du niveau socio-économique moyen des familles signalées.

Mais, alors que les difficultés éducatives sont maintenant citées dans 50 % des signalements, le service social de secteur relie ces difficultés préférentiellement aux parents (essentiellement aux carences éducatives de la mère et à l'alcoolisme du père), et non d'abord aux enfants.

Ainsi, le service social de secteur, tout en axant davantage ses interventions sur le domaine éducatif, centre des préoccupations de politique sociale à cette époque, et moins sur la sécurité physique et matérielle (évolution qui se manifeste aussi au niveau de la population signalée), conserve une analyse des difficultés familiales bâtie à partir des comportements parentaux.

#### En résumé,

On peut considérer que nous sommes, ici, en présence d'une "période d'état" caractérisée par la mise à l'écart des données matérielles et économiques, qui, malgré les caractéristiques des populations signalées, ne sont pratiquement plus évoquées.

L'inadaptation est, ici, décrite en regard des problèmes éducatifs. Cette donnée n'est pas, à proprement parler, subjective puisqu'elle correspond à une donnée démographique. Mais l'analyse qui est faite, des difficultés, l'est par contre beaucoup plus.

Le fait que la responsabilité soit centré sur les enfants (surtout, apparemment, dans le vécu des parents), est indicatif d'un phénomène de rejet qui, lui, ne repose sur aucune donnée objective, puisqu'il consiste à attribuer systématiquement le "tort" aux enfants dans les conflits.

Mais cette montée des problèmes éducatifs, outre cet aspect de "conflits de génération", met le phare sur une fonction familiale qui va demeurer privilégiée : la fonction éducative, fonction qui est reprise en compte par l'institution sociale pour justifier, désormais, les signalements qu'elle produit. Le service social de secteur signale, en effet, les mêmes populations que par le passé, mais "utilise" l'éducation pour

le faire, en lui conservant d'ailleurs un contenu proche de celui des signalements antérieurs.

Le concept d'éducation, qui est le concept "clé" de cette période, "sert" donc à attribuer la responsabilité des difficultés aux enfants, et fournit à l'institution sociale une nouvelle justification à ses signalements, justification d'autant plus facilement utilisable que les préoccupations éducatives sont profondément partagées.

#### 4. La période 1970-1972 : La rupture.

##### Le retour à des préoccupations plus matérielles.

A cette époque, le pourcentage d'étrangers sur l'agglomération grenobloise est légèrement plus élevé que précédemment (13 %), mais la population italienne, en diminution (38 % environ de la population étrangère totale) tend à être remplacée par la population maghrébine (20 %) et portugaise (8 %), d'immigration plus récente.

La politique sociale, précédemment axée sur les problèmes d'éducation, dirigée vers des "groupes cibles", déterminée et marquée par une prise en charge individualisée des inadaptations, tend à s'orienter vers des actions plus globales.

C'est, en effet, le début de la refonte des prestations familiales et du droit de la famille. L'Education Nationale tend à prendre en charge, elle-même, une partie de l'enfance inadaptée (circulaire de 1970 sur l'Education Nationale et l'Enfance Inadaptée), et surtout, l'action sociale se transforme, du moins quant à ses préoccupations : d'une part, un processus de décloisonnement institutionnel s'engage visant à regrouper les différents services et à leur fournir un cadre administratif commun, avec notamment la création du "Service Unifié de l'Enfance" prévue par une directive générale du 25 mai 1969 (il faut également citer, dans le même esprit, la création d'une commission interministérielle des Equipements intégrés, qui n'aura, d'ailleurs, qu'une existence éphémère).

Une politique d'animation, dirigée vers des groupes sociaux, et non des individus, se met en place.

Il est bien évident que la mise en place de cette politique ne peut avoir que peu d'incidence sur la période qui nous intéresse, dans la mesure où les effets d'une quelconque politique ne peuvent être immédiats et où la matérialisation de lois, décrets ou circulaires est souvent fort longue. Cependant, elle est indicative de préoccupations présentes à cette époque.

Sur l'agglomération grenobloise, seules les politiques d'animation se mettent en place ou se structurent. Le décloisonnement que devrait représenter le Service Unifié de l'Enfance est encore inexistant.

Par contre, la politique de sectorisation est bien installée, et le service social de secteur s'étoffe.

En 1972, il y avait 58 assistantes sociales de secteur dépendant de la D.D.A.S.S., 5 infirmières, 1 puéricultrice.

Sept circonscriptions fonctionnaient.

Par contre, le service exerçant les mandats D.D.A.S.S., au titre du décret du 7 janvier 1959, ne comptait plus que 4 assistantes sociales.

Enfin, il faut signaler mai 1968, qui semble avoir été un élément fondamental dans l'évolution de l'appréhension de l'inadaptation sociale.

Il n'est, bien sûr, pas dans notre propos d'analyser ici le contenu de mai 1968, mais uniquement de constater ses répercussions sur le processus qui nous intéresse.

Le signalement de l'inadaptation se modifie brutalement et profondément à cette époque. Cette rupture se manifeste notamment par :

- la quasi disparition du problème de l'autorité et la diminution des préoccupations "éducatives" ;
- une importance considérable accordée au facteur économique ;
- une diminution des signalements émanant du groupe familial ;
- une augmentation des signalements émanant du service social de secteur ;
- un abaissement net du niveau socio-économique moyen des familles signalées et une augmentation du nombre moyen d'enfants par famille ;
- une augmentation plus rapide du pourcentage d'étrangers dans la population signalée.

Plusieurs points méritent d'être soulignés :

- La quasi disparition du problème de l'autorité : la période précédente était caractérisée par une cristallisation sur les problèmes d'éducation, eux-mêmes centrés

sur les conflits parents-enfants, conflits dont les enfants étaient la cause.

Or, à cette période, les enfants ne sont plus cités comme générateurs de l'inadaptation familiale que dans 17 % des cas (contre 59 % précédemment), le problème de l'autorité n'est que très peu mentionné.

La rupture observée a, donc en grande partie, mis fin (dans le processus étudié) au double phénomène :

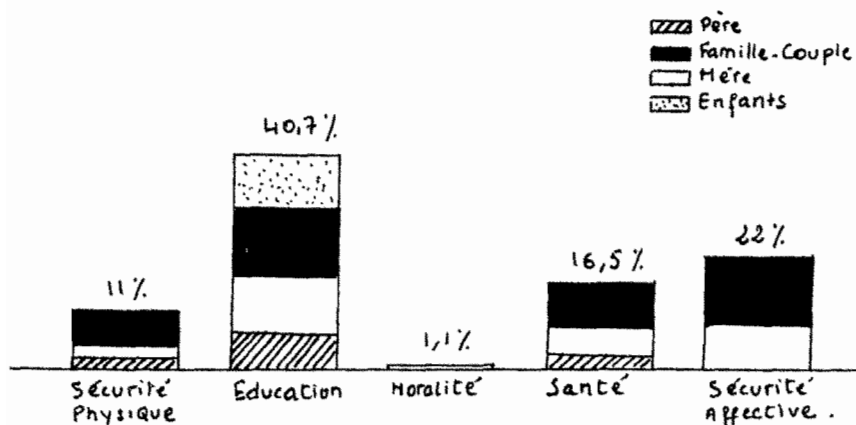
. "culpabilité" et "rejet" des enfants, présentés comme responsables des difficultés et, en particulier, de la remise en cause de l'autorité paternelle ;

. préservation de cette autorité.

- L'émergence de nouvelles préoccupations : des modifications apparaissent tant au niveau des domaines pris en compte qu'à celui du contenu qui leur est donné : l'éducation (et le rôle éducatif de la famille) est beaucoup moins prise en compte : 40 %, contre 62 % précédemment ; la moralité n'est pratiquement plus évoquée, la sécurité physique peu, mais l'on observe une plus grande prise en compte des problèmes de santé (c'est à cette période qu'ils sont le plus évoqués) et de sécurité affective, qui augmentent brutalement. De plus, le contenu même qui est donné à ces "concepts" est différent : comme nous l'avons vu, les enfants ne sont pratiquement plus mis en cause, et l'accent est mis davantage soit sur le comportement des parents, soit sur des facteurs non "individualisables", tels les difficultés économiques et les mauvaises conditions de vie. Ainsi, la description des problèmes d'éducation n'est plus basée sur l'autorité du père et l'obéissance des enfants, mais sur les conditions de vie et les possibilités éducatives des parents.

Si l'éducation reste un domaine privilégié, son approche se modifie, et l'on assiste à la remontée des préoccupations de santé (qui avaient pratiquement disparu), à une disparition des préoccupations de moralité, tant à l'égard de la mère que des enfants, et à la prise en compte du domaine affectif, les enfants étant alors considérés, non plus dans leur comportement, mais dans leur vécu.

Le graphique, ci-après, visualise l'importance de chaque concept et le rôle attribué, pour chacun d'eux, aux différents membres du groupe familial :



Lorsque le danger et l'inadaptation sont liés

- Au père, c'est toujours pour sa violence et sa brutalité, 19 %, puis pour son alcoolisme, 14 % (diminution de 10 %), son instabilité professionnelle, 14 % (augmentation de 11 %), son désintérêt pour sa famille, 14 %.

Ses carences éducatives sont, par ailleurs, citées dans 10 % des cas, contre 4 % dans la période précédente.

- A la mère, c'est toujours, en premier lieu, pour des carences éducatives, 31 %, et, plus que par le passé, pour des carences ménagères, 26 %. Les problèmes de moralité sont beaucoup moins cités que par le passé, 6 %, contre 24 %.

- Au couple et à la famille, c'est essentiellement, désormais, pour des difficultés économiques, 36 %, soit +25 %.

Les carences éducatives sont citées dans 20 % des cas, soit comme auparavant, mais les conditions matérielles de vie, citées dans 25 % des cas précédemment, ne le sont plus que dans 9 %.

Par ailleurs, les conflits sont cités dans 12 % des cas, et les mauvais traitements dans 7 %.

- Aux enfants, c'est toujours d'abord pour des conflits avec les parents, 30 %, pour de la délinquance, 17 %, ou des fugues, 13 %. Mais, il faut noter une augmentation

des motifs "troublés caractérisés", 13 %, difficultés scolaires, 10 %, troubles affectifs, 10 %.

Les enfants les plus âgés restent ceux qui sont préférentiellement concernés.

Il y a donc nettement apparition de nouvelles cibles : La perception de l'inadaptation n'est plus centrée sur les enfants, mais sur les conditions matérielles et économiques, et sur les parents, notamment la mère. Alors qu'auparavant, l'approche de l'inadaptation était (de plus en plus) basée sur des données "subjectives" de relations familiales, sans prise en compte des facteurs matériels, ceux-ci sont, désormais, massivement cités, notamment le facteur économique. D'autre part, la mère est également davantage considérée comme génératrice de danger ; ce qu'il faut voir ici, c'est que les critères de dangers et d'inadaptation mentionnés pour le père et la mère sont beaucoup moins axés qu'auparavant sur les comportements individuels, et beaucoup plus sur les rôles "économiques" : le père est moins cité pour sa violence ou son alcoolisme, et davantage pour son instabilité professionnelle (génératrice de difficultés financières), et la mère n'est plus citée pour son immoralité, mais pour ses carences ménagères (économie familiale) et éducatives.

L'ensemble de ces modifications dans les préoccupations et la perception relatives à l'inadaptation s'accompagne de modifications dans les caractéristiques de la population signalée et dans les vecteurs de signalements.

Les origines des signalements, changent, en effet, considérablement, changements qui se manifestent surtout par une chute des signalements "familiaux" et une augmentation considérable des signalements émanant des services sociaux.

La diminution des signalements familiaux apparaît, bien sûr, directement liée à la disparition (du moins dans ses manifestations), de la crise de l'autorité parentale, et à la très forte atténuation du "rejet" qui se manifestait à l'égard des enfants dans la description des inadaptations.

Les parents ne font plus appel à l'autorité sociale comme relais à leur propre autorité, dans la mesure, peut-être, où la société ne leur reconnaît plus cette possibilité, ou du moins, ne la cautionne plus.



La spectaculaire augmentation des signalements émanant des services sociaux (57 % de l'ensemble des signalements, dont 51 % pour le service social de secteur) peut s'expliquer, en partie, par la structuration de ce service social (les circonscriptions sont mises en place, les effectifs sont plus importants), qui lui donne une plus grande possibilité d'intervention, donc de détection, et par l'abaissement simultané des capacités de prise en charge du service exerçant les mandats D.D.A.S.S. qui, nous l'avons vu, a perdu, à cette période de 50 % de ses effectifs et ne peut donc plus jouer son rôle de relais et "absorber" les situations familiales jugées inadaptées.

Si la conjugaison de ces deux facteurs peut être une explication de la place que tient le service social à cette époque dans le signalement de l'inadaptation, elle ne nous semble que secondaire en regard d'une explication moins matérielle, mais plus pertinente, fondée sur l'évolution même du concept d'inadaptation. Il est, en effet, à cette époque, basé sur des dominantes matérielles, économiques et sanitaires, et non plus éducatives. Or, ces dominantes sont précisément celles privilégiées par le service social, qui apparaît, d'ailleurs, comme le seul élément du processus dont ce soit la fonction effectivement reconnue. Il semble donc que ce soit le fait que l'éclairage est, à cette période, mis sur ces dominantes, qui induit une modification des "comportements" du service social de secteur, et un plus grand nombre de signalements.

L'analyse du contenu des signalements renforce d'ailleurs cette hypothèse : en effet, les modifications observées ne sont pas seulement d'ordre quantitatif, mais aussi qualitatif, tant en ce qui concerne les familles que le service social.

La modification la plus apparente, en ce qui concerne les signalements émanant du milieu familial, est que les pères ne signalent plus les conflits avec leurs enfants, mais les carences de leur conjointe, phénomène indicatif du rôle donné à la mère.

En ce qui concerne le service social de secteur, les transformations qualitatives sont importantes et significatives.

La dimension économique est désormais privilégiée, ce qui n'était pas le cas avant, les préoccupations éducatives jusqu'alors croissantes, diminuent, la moralité,

fréquemment signalée auparavant, ne l'est plus, la sécurité affective émerge comme une préoccupation nouvelle, et, en ce qui concerne les parents, c'est la mère et non le père qui est considérée d'abord comme étant la cause de l'inadaptation. Ce ne sont plus les comportements individuels que le service social privilégié (alcoolisme du père, moralité de la mère), mais des rôles familiaux : instabilité professionnelle du père, carences ménagères et éducatives de la mère.

La dimension économique de la famille est donc privilégiée, et le service social ne porte plus ce qui pouvait apparaître comme une forme de jugement social sur les familles, l'approche étant beaucoup plus neutre.

Paradoxalement, apparaît, à cette même époque, la dimension affective, pourtant d'appréhension essentiellement subjective. Si la sectorisation psychiatrique alors efficiente peut être un facteur explicatif, du fait d'un possible processus de "contamination", ce phénomène semble plutôt lié à une nouvelle perception des enfants, qui ne sont plus décrits comme des éléments "perturbateurs" à éduquer, mais dont le "vécu" est désormais pris en compte. Ce changement d'attitude à l'égard des enfants apparaît prépondérant dans l'émergence brutale des préoccupations touchant la sphère affective.

Enfin, ces modifications s'accompagnent d'une transformation de la "clientèle", le service social de secteur signalant préférentiellement des familles nombreuses de bas niveau socio-économique, et souvent étrangères, transformation liée, elle aussi, à ses "nouvelles" préoccupations et aux domaines pris en compte. Les caractéristiques de cette population apparaissent, d'ailleurs, proches de celles observées en 1960-1962.

Comme nous l'avons vu, les populations signalées ont, en effet, à cette période, des caractéristiques très différentes de précédemment.

Si la population décrite comme inadaptée a toujours été de bas niveau socio-économique et massivement ouvrière, on assistait à une élévation du niveau socio-économique moyen et à l'élargissement à des catégories plus favorisées (D.P., employés, artisans), évolution liée à la montée des préoccupations éducatives. Or, non seulement cette évolution ne se poursuit pas, mais l'on assiste à une chute brutale du niveau socio-économique moyen, qui s'accompagne d'une forte augmentation du pourcentage d'étrangers et d'une augmentation du nombre moyen d'enfants par famille.

On peut réellement dire que cette population change, et est issue maintenant essentiellement des couches les plus défavorisées.

Un facteur démographique peut éclairer, en partie, une de ces transformations : l'augmentation de la population maghrébine dans l'agglomération grenobloise peut être un facteur explicatif de l'augmentation de cette même population dans l'échantillonnage.

Mais outre que, nous l'avons vu, l'accroissement est beaucoup plus rapide dans la population signalée que dans la population globale, il n'existe aucun autre élément démographique pouvant apporter une explication cohérente à ces transformations.

Là encore, il semble que ce soit la fin d'une cristallisation sur les problèmes d'éducation et surtout d'autorité et l'émergence de préoccupations nouvelles qui ont induit cette modification.

Des différences subsistent cependant entre les diverses populations, même si elles sont toutes concernées par les transformations qui s'observent à cette période : le décalage existant notamment entre "O.S." et "O.P.", s'il se déplace, reste à peu près constant : la catégorie O.S. est davantage signalée par le service social de secteur, et les problèmes éducatifs et affectifs y sont moins cités que dans la catégorie "O.P."

La catégorie "employés" se modifie, par contre, totalement : outre le fait qu'elle diminue considérablement, ce ne sont plus les familles elles-mêmes qui signalent, et les problèmes décrits ne sont plus éducatifs, mais, au contraire, centrés sur la santé et la sécurité physique ou affective.

Ne subsistent donc, de cette catégorie, que les familles dans lesquelles les parents mettent en cause l'évolution des enfants, et non plus celles qui sollicitaient un "appui" social pour résoudre les problèmes d'autorité qu'elles connaissaient.

Une autre différence apparaît nettement entre les diverses nationalités : paradoxalement, les populations maghrébine et portugaise, qui comptent les familles de plus bas niveau socio-économique, sont moins signalées

pour des problèmes matériels et économiques, mais davantage que les autres populations, pour des problèmes de santé ou de sécurité physique.

Dans ces familles pourtant économiquement défavorisées, alors que la dimension économique est privilégiée à cette époque, c'est pourtant une approche comportementale qui prime, approche comportementale centrée sur la brutalité du père et les conflits conjugaux.

Une telle constatation peut surprendre. En fait, comme nous l'avions déjà signalé, ces motifs de signalements sont très proches de ceux concernant la population italienne, avant 1958.

D'autres "ressemblances" se manifestent également, notamment le fait que les pères de familles maghrébines signalent encore les conflits avec leurs enfants (comme les pères de familles italiennes, avant 1958).

Il semble donc que les problèmes d'intégration de ces familles et les manifestations comportementales qui en découlent, ou qui sont propres à l'ethnie concernée, priment dans l'appréciation de l'inadaptation et soient plus "spectaculaires" que le bas niveau socio-économique et les difficultés financières. Est-ce une différence effective entre comportements, ou une différence d'attitude de celui qui les perçoit ? Les deux hypothèses sont probablement valables et complémentaires.

Il serait donc possible de croire qu'à travers le "rupture", qui caractérise cette époque, un nouveau système normatif se met en place, ou du moins que les modifications qui en résultent sont totales. En fait, il n'en est rien.

Certaines invariances se manifestent nettement :

- La population qui est concernée à cette période, et les critères d'inadaptation décrits existaient déjà dans les périodes précédentes, même si ils étaient en diminution, face à la croissance des problèmes d'autorité et d'éducation : il y a donc plutôt un phénomène d'élargissement et d'envahissement d'une partie de la population et des "préoccupations" antérieures.

- L'écart subsiste entre les diverses populations.

- L'approche comportementale n'est pas niée par la prise en compte des difficultés économiques. Elle se déplace des enfants vers les parents, et notamment vers la mère. Le service social de secteur, en particulier, qui prend en compte les difficultés financières les relie à des carences dans les fonctions "économiques" du père et de la mère (instabilité professionnelle, carences ménagères), comme si ces difficultés fournissaient un support nouveau à une démarche inchangée.

- Les préoccupations éducatives demeurent importantes, même si c'est désormais le rôle des parents qui est pris en considération.

Enfin, l'évolution commencée précédemment concernant le rôle croissant de la mère se poursuit : elle est de plus en plus citée comme étant à l'origine des dangers, notamment éducatifs, affectifs, mais aussi, à cette période, "économiques". Cette évolution est assez significative de la fonction primordiale de la mère, dans la famille "idéale" qui sert de référence au signalement de l'inadaptation (il serait, en effet, possible de concevoir certains rôles comme étant des rôles paternels ou du couple).

#### En résumé,

Cette période est donc caractérisée par la fin des problèmes d'autorité, ou, plutôt, de leur prise en compte comme facteurs d'inadaptation.

L'attitude à l'égard des enfants se modifie profondément, et les causes de l'inadaptation sont désormais recherchées plutôt dans le comportement des parents.

Les préoccupations "économiques" dominent, à cette période, tant dans la description des situations financières, que dans celles des rôles parentaux.

Le service social apparaît comme le principal agent détecteur de l'inadaptation.

La population se transforme et les familles signalées sont d'un niveau socio-économique moyen plus bas que précédemment et ont davantage d'enfants. La population étrangère, notamment maghrébine, augmente.

Seul, mai 1968 semble avoir pu apporter des modifications aussi profondes, qui ont surtout atteint les mentalités, notamment en ce qui concerne l'attitude à l'égard des enfants, qui se modifie considérablement. Le phénomène même de rupture indique qu'il ne s'agit pas de la conséquence d'un quelconque changement politique ou institutionnel, dont les effets sont toujours lents et qui n'aurait pas atteint les mentalités et le comportement des familles de façon aussi évidente.

Cet effet de choc, en entraînant un abandon des attitudes de rejet à l'égard des jeunes, laisse le "terrain libre" pour d'autres concepts que l'éducation. Le service social de secteur, notamment, va occuper ce terrain avec les préoccupations qui sont les siennes.

C'est ce qui explique l'utilisation de concepts apparemment plus objectifs, tels la santé, et la relative concordance entre les caractéristiques de la population et l'inadaptation décrite, notamment dans le domaine économique.

Enfin, à cette période, trois niveaux d'inadaptation apparaissent nettement :

- la santé et la sécurité physique,
- l'éducation,
- la sécurité affective.

Les niveaux qui sont privilégiés semblent dépendre surtout du niveau socio-économique, du nombre d'enfants et de la nationalité, ces trois éléments étant liés ; l'affectivité, notamment, est d'autant plus considérée que le nombre d'enfants est réduit et le niveau socio-économique élevé.

5. La période 1975-1977 : Focalisation sur des sous-groupes multicarencés.

A cette période, le pourcentage d'étrangers dans la population grenobloise est à peu près identique à celui de la période précédente (environ 13 %), mais le phénomène de substitution de la population italienne "traditionnelle" par la population maghrébine et portugaise se poursuit (35 % d'italiens, 22 % de maghrébins, 10 % de portugais).

Par ailleurs, le pourcentage d'O.S. est de 25 % environ pour la population globale.

Les nouvelles orientations en matière de politique sociale, qui se mettent en place, à la période précédente, s'intensifient et se matérialisent sur ce terrain.

Le processus de "globalisation" de l'action sociale se poursuit, avec de nombreuses modifications tant dans le domaine des prestations familiales que du droit de la famille.

Le rôle de l'Education Nationale est accru, avec notamment la loi d'orientation des handicapés (30.6.1975), ce qui est significatif, outre d'une certaine démedicalisation, d'une "recentralisation" d'un secteur marqué par la multitude des services privés.

Par ailleurs, la volonté de décroisement des institutions s'affirme, le Service Unifié de l'Enfance fonctionne effectivement, le processus de sectorisation s'étend (1972, sectorisation de la psychiatrie infanto-juvénile, 1975, circulaire sur les circonscriptions préconisant l'action globale et la collaboration avec les associations d'usagers).

En corollaire à cette volonté de décroisement et de collaboration avec les associations d'usagers, un courant de remise en cause des diverses spécialisations se fait jour, lié à des tentatives d'intégration non seulement des diverses formes de travail social, mais encore des divers domaines de l'ensemble du système d'intervention sociale (sanitaire, éducatif, social, etc.).

Sur l'agglomération grenobloise, la sectorisation est maintenant bien installée et le service social de secteur

accroît considérablement ses effectifs et ses moyens d'intervention : en 1975, les assistantes sociales de secteur dépendant de la D.D.A.S.S. sont au nombre de 84, dans le département, et de 110 en 1977. A cette même époque, 15 infirmières et 24 puéricultrices travaillent également sur les secteurs.

Il y a 14 circonscriptions.

Le courant de déspecialisation, ou du moins d'intégration des différentes institutions, se manifeste de façon très variable selon les secteurs.

Le Service Unifié de l'Enfance n'a pas d'impact très réel. Par contre, le fonctionnement des institutions sur un secteur tel que la "Villeneuve", de Grenoble, est un bon exemple de tentative d'intégration large. Une relative intégration des divers modes d'intervention (service social, animation, secteur sanitaire) s'observe dans de nombreux centres sociaux.

Le signalement de l'inadaptation apparaît, à cette époque, modifié. D'une part, un certain nombre de phénomènes s'intensifient, ou continuent de s'estomper, d'autre part, il y a émergence de données nouvelles.

- La transformation de la population se poursuit : le pourcentage d'O.S. et de manutentionnaires s'accroît encore, de même que le pourcentage d'étrangers, et parmi eux, celui de la population maghrébine.

La population signalée tend à se réduire à une population sous qualifiée (66,2 % d'O.S., contre 25 % dans la population globale), et la croissance du nombre de familles étrangères essentiellement nord africaine s'intensifie.

Cette "déqualification" intéresse toutes les nationalités et apparaît comme la caractéristique dominante de la population à cette période.

(Nous verrons, plus loin, que des différences subsistent, de nature autre que précédemment).

Dans toutes les nationalités, y compris désormais maghrébine et portugaise, les perturbations de la structure familiale apparaissent comme une donnée importante et constante.

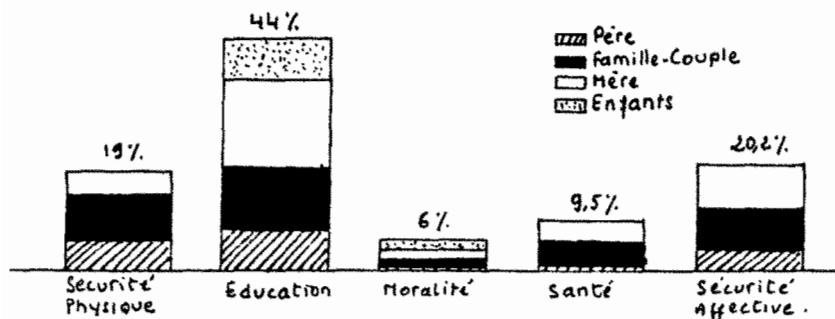


- Les problèmes économiques ne sont plus privilégiés et il y a réapparition des préoccupations "anciennes" : paradoxalement au phénomène de "déqualification" qui s'observe, les préoccupations d'ordre financier et économique, qui avaient fait une apparition "brutale" à la période précédente (phénomène lié à mai 1968), tendent à disparaître.

Les signalements liés à des problèmes de sécurité physique et de moralité sont plus nombreux. La moralité n'était pratiquement plus citée dans la période précédente, et la sécurité physique est presque autant citée qu'en 1960-1962.

L'on observe parallèlement une certaine constance dans le signalement des problèmes d'éducation et de sécurité affective, et une forte diminution des problèmes de santé.

Le graphique, ci-dessous, montre la répartition des "responsabilités" à l'intérieur des différents concepts.



Lorsqu'elle est attribuée

- Au père, c'est toujours pour sa violence (28 %), mais pratiquement plus pour son alcoolisme (6 %) et son instabilité professionnelle (3 %).

Au contraire, les carences éducatives sont davantage citées (15 %), mais surtout, ses carences ménagères sont évoquées dans 13 % des cas.

- A la mère, c'est toujours d'abord pour ses carences éducatives (30 %), puis ses carences ménagères (14 %), (-12 %). Son désintérêt pour sa famille est davantage cité que par le passé (14 %), les problèmes de moralité réaument (10 %), et les problèmes de maladie mentale sont évoqués comme cause de perturbations familiales dans 12 % des cas.

- Au couple et à la famille, ce n'est plus, comme dans la tranche précédente d'abord pour des difficultés économiques (14 %, soit -22 %), mais de nouveau pour des conflits du couple (21 %) et des carences éducatives (21 %).

Les mauvaises conditions matérielles de vie sont citées dans 10 % des cas de même que les mauvais traitements.

- Aux enfants, c'est toujours des conflits avec les parents (36 %), mais plus du tout pour des fugues, et beaucoup moins pour des problèmes de délinquance (10 %).

Par contre, les troubles caractériels sont davantage cités (21 %), de même que les troubles affectifs (15 %), et l'immoralité (10 %) qui réaument.

Ce sont surtout des pré-adolescents et adolescents qui sont concernés.

- Les "cibles" privilégiées, à cette période, se modifient, en partie, du fait de la disparition des préoccupations économiques : celles-ci n'étant plus prises en compte, la perception de l'inadaptation se centre davantage encore sur les individus, et les rôles privilégiés diffèrent.

La mère apparaît, de plus en plus, comme le principal personnage familial générateur d'inadaptation, tant en ce qui concerne la santé, l'éducation et la moralité, que la sécurité affective, mais le père est désormais pris en compte dans son rôle éducatif et affectif.

Le rôle économique de la famille, et des parents, disparaît au profit du rôle éducatif, et dans le même temps, les comportements individuels sont de nouveau pris en compte (alcoolisme, moralité, violence).

Les origines de signalements ont une évolution également indicative de ces tendances.

Les signalements émanant du service social de secteur diminuent et ceux émanant du groupe familial réaumentent.

Il faut souligner que ce soit, désormais, les mères de famille qui signalent les conflits avec leurs enfants, alors que les pères de famille dénoncent les carences de leurs conjointes, ce qui apparaît très significatif à la fois de l'importance du rôle de la mère dans les différents domaines familiaux, y compris l'éducation qui, auparavant, appartenait davantage au rôle du père, et d'une certaine "cristallisation" sur les comportements maternels.

La diminution des signalements du service social de secteur apparaît, elle, liée à deux facteurs :

le sectorisation, le décloisonnement relatif des institutions et l'intégration des diverses formes d'action sociale qui caractérisent cette période fournissent au service social des possibilités d'intervention accrues et permettent qu'un certain nombre de situations soient prises en charge par le secteur lui-même. D'autre part, la "collaboration" avec les usagers apparaît à même de modifier l'attitude des assistantes sociales de secteur qui, se situant différemment par rapport à la "clientèle", ont parfois une certaine répugnance à faire des signalements à l'autorité judiciaire.

Si les signalements du service social de secteur intèressent, comme précédemment, des familles de niveaux socio-économiques les plus bas, et souvent nombreuses, les raisons mêmes du signalement sont apparemment différentes : les données économiques ne sont plus citées, et l'accent, de nouveau, est mis uniquement sur les comportements individuels, la moralité réapparaissant comme une préoccupation relativement spécifique au service social.

En fait, comme nous le disions déjà plus haut, ces données qui sont relativement invariantes semblent non pas avoir disparu, mais avoir été seulement occultées, à la période précédente par les répercussions de mai 1968, et la prise en compte de l'aspect économique, répercussions qui semblent, de ce point de vue, avoir été aussi éphémères que superficielles.

Les différences qui se manifestaient jusqu'alors entre les diverses populations (nationalités et niveaux socio-économiques) changent de nature.

D'une part, les écarts observés dans les périodes précédentes entre les diverses nationalités, quant aux types d'inadaptation signalées, tendent à s'amenuiser, même si la population étrangère reste plus marquée par les problèmes de sécurité, liés à la violence du père. Les difficultés éducatives sont maintenant signalées de façon à peu près égale.

D'autre part, les caractéristiques jusqu'alors propres aux divers niveaux socio-économiques se "renversent". A cette période, contrairement à ce qui s'observait auparavant de façon constante, c'est la population "O.P." qui est surtout marquée par les problèmes de santé et de sécurité physique, et la population "O.S.-manutentionnaires" l'est davantage par des problèmes éducatifs et relationnels.

Une évolution identique s'observait à la période précédente pour la population "employés". Ce phénomène est indiscutablement à rattacher au rétrécissement de la population signalée à une catégorie de population sous-qualifiée.

Les familles de niveaux socio-économiques plus élevés ne sont plus signalées pour les problèmes d'ordre relationnels, mais lorsque la sécurité physique ou la santé des enfants est menacée. Ces signalements deviennent d'ailleurs plus rares.

#### En résumé,

L'on peut dire que l'on assiste, à cette période, à un double phénomène :

- un rétrécissement de la population signalée comme inadaptée à une population sous-qualifiée ;
- l'"accès" de cette population à tous les niveaux d'inadaptation, alors qu'auparavant, les différentes périodes étaient marquées par la prise en compte de domaines privilégiés (éducatif, économique), et par des correspondances entre catégories de population et type d'inadaptation.

L'approche comportementale et le rôle croissant de la mère apparaissent encore, ici, comme des constantes.

Les effets secondaires de mai 1968 se sont pratiquement estompés, sauf en ce qui concerne la fin des problèmes

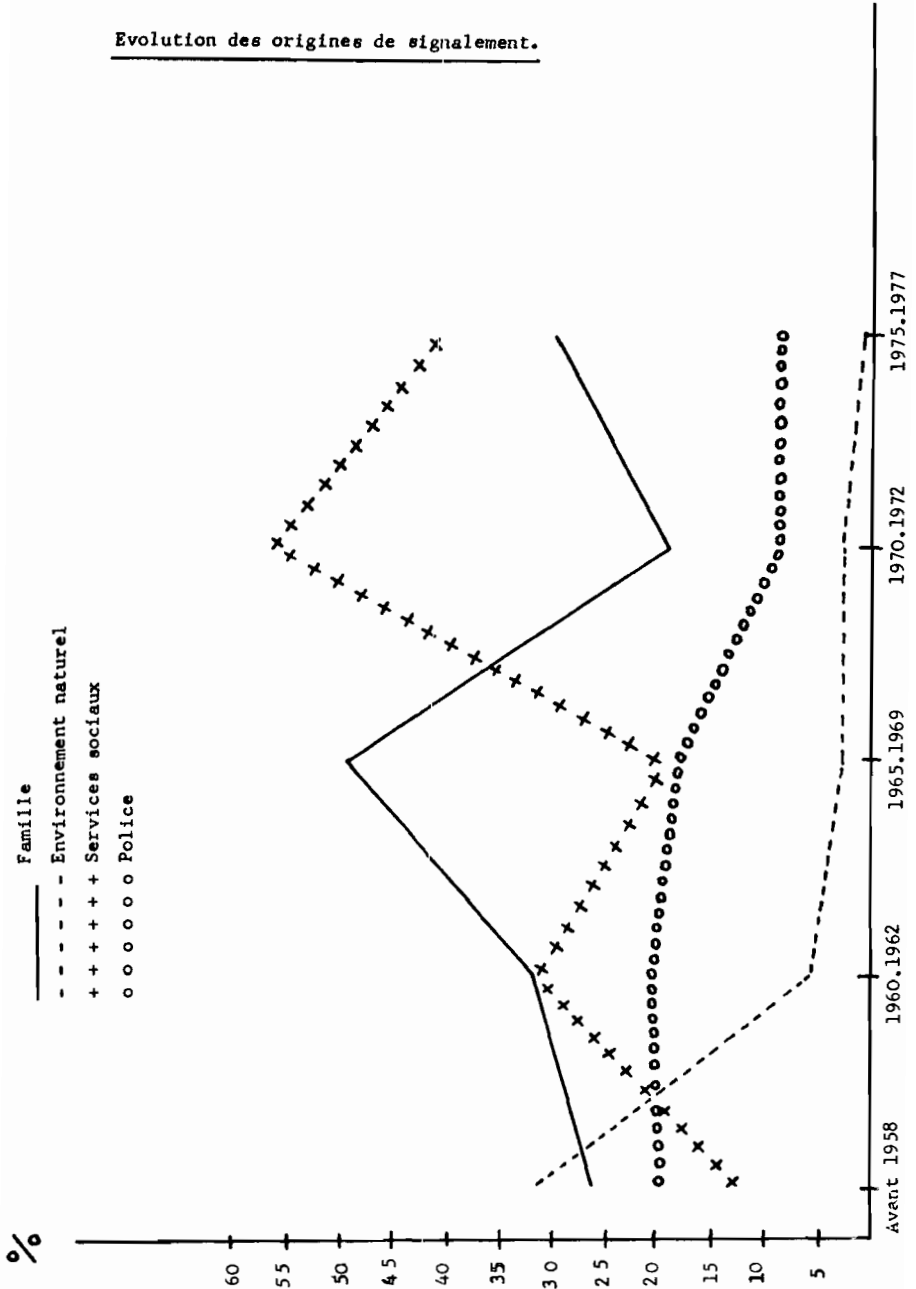
d'autorité et l'attitude vis-à-vis des enfants, qui, à cette période, ne sont toujours plus considérés comme principaux générateurs d'inadaptation.

En fait, il semblerait que la rupture précédente ait permis que certains concepts réapparaissent, enrichis de données nouvelles, ou même apparaissent, tels l'affectivité, et qu'ils soient alors réinvestis, notamment par les institutions sociales pour lire des réalités familiales dans les populations défavorisées.

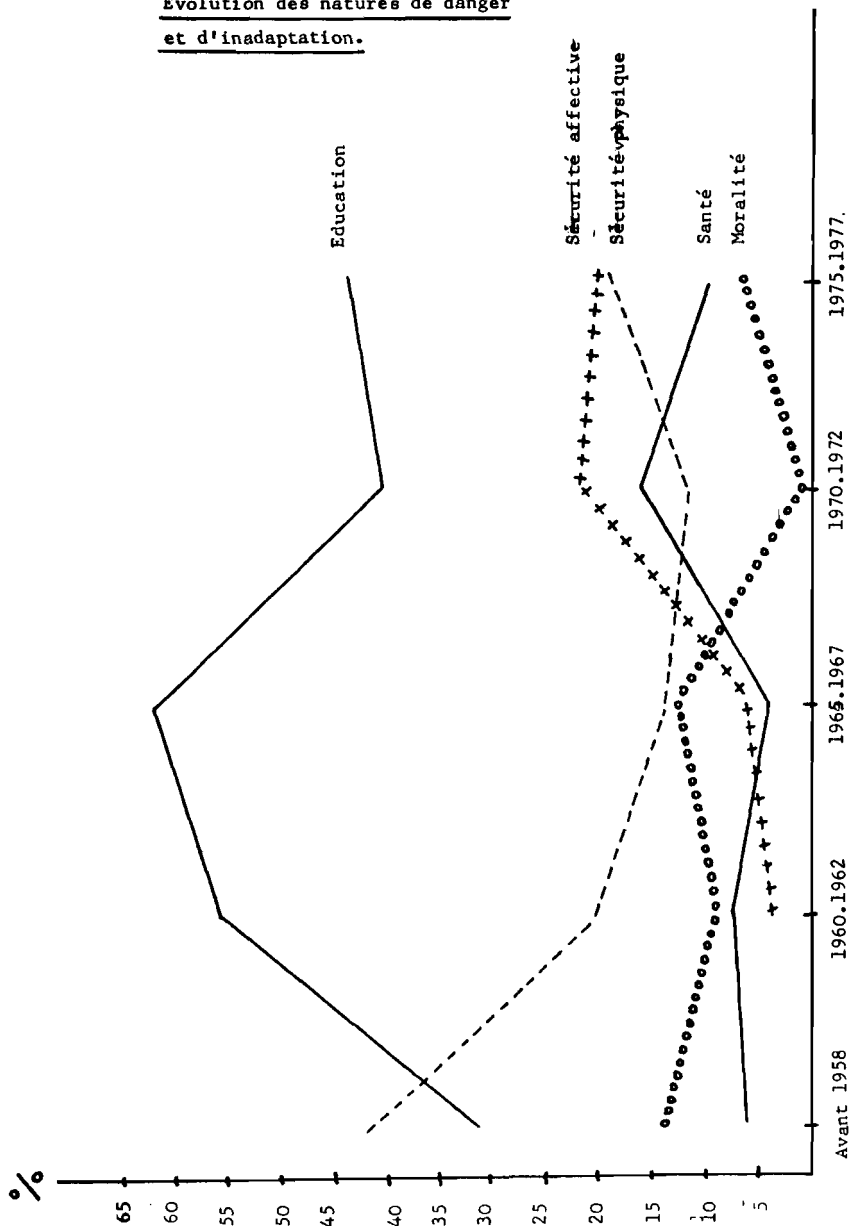
En résumé,

Les deux graphiques, ci-après, illustrent bien les différentes périodes observées.

Evolution des origines de signalement.



Evolution des natures de danger  
et d'inadaptation.



Il est possible de synthétiser grossièrement l'ensemble de l'évolution de la façon suivante :

. centrée, au départ, sur la sécurité physique des enfants, l'inadaptation jusqu'en 1967 est de plus de plus liée aux problèmes éducatifs, éducation conçue en référence à l'autorité paternelle.

Les difficultés éducatives touchent des familles de niveaux socio-économiques de plus en plus diversifiés et élevés, les familles des niveaux les plus bas étant davantage touchées par une inadaptation plus "primaire" (sécurité physique).

Mai 1968 interrompt brutalement cette évolution et met fin à la crise de l'autorité, ou du moins à son signalement comme facteur d'inadaptation familiale.

Durant une période relativement courte, l'accent est mis sur les difficultés économiques des familles, puis, cette caractéristique s'efface, et, en même temps que la population signalée comme inadaptée se "rétrécit" à une population sous-qualifiée, l'ensemble des domaines est simultanément pris en compte : santé, sécurité physique, éducation, affectivité, moralité.

Parallèlement à cette évolution, plusieurs niveaux d'inadaptation se dégagent :

- la sécurité physique,
- l'éducation,
- la sécurité affective.

Ces différents niveaux semblent "hiérarchisés", en ce sens que, d'une part, ils apparaissent successivement et que d'autre part, les niveaux d'inadaptation les plus "subjectifs" (éducation, puis affectivité) se manifestent d'abord dans les familles les moins défavorisées de l'échantillonnage.

Un certain nombre de facteurs et de mécanismes se dégagent nettement dans cette évolution. Ils font l'objet du chapitre suivant.



III - FINALITES DE L'INADAPTATION :

---

MISE A JOUR DES MECANISMES INDUCTEURS

---



Avant d'aborder, à proprement parler, les mécanismes qui apparaissent à travers l'étude des concepts et de leur évolution, il nous semble important d'illustrer brièvement un certain nombre de facteurs qui concourent à ces mécanismes et dont l'importance est déjà apparue :

- l'évolution des rôles parentaux et des images familiales (facteur subjectif) ;
- le facteur institutionnel ;
- le facteur personnel.

Ces 3 éléments seront brièvement illustrés, car ils sont indispensables à la compréhension des mécanismes eux-mêmes.

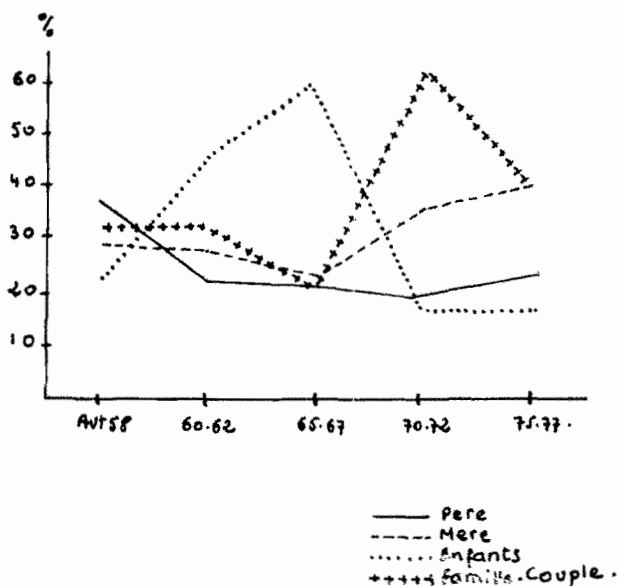
III - A. - Evolution des rôles parentaux et des images familiales :

Un facteur de subjectivité collective.

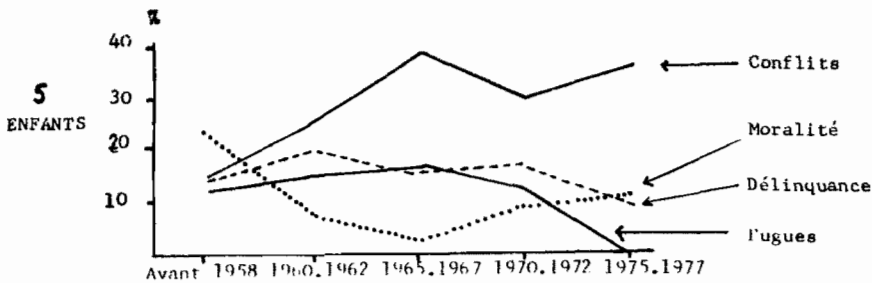
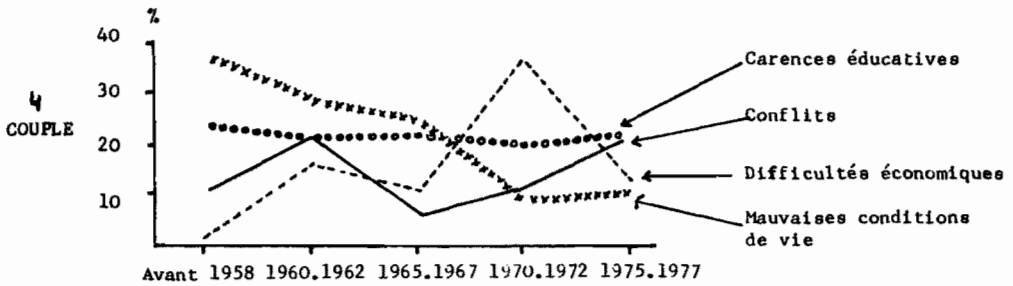
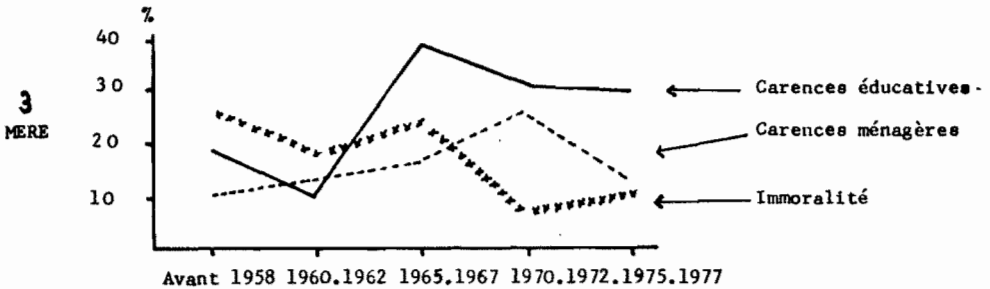
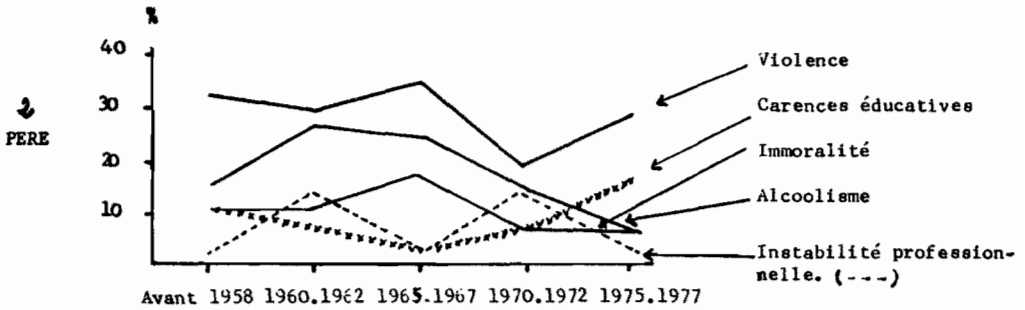
Les graphiques qui suivent, illustrent l'évolution des origines de dangers et inadaptation : père, mère, couple, famille ou enfants, puis le contenu donné à ces dangers.

La lecture des graphiques 2, 3, 4 et 5 doit naturellement se faire en référence au graphique 1 qui indique l'importance quantitative de chaque origine, importance à l'intérieur de laquelle se font les répartitions de contenus.

1 Evolution des origines de danger.



Evolution du contenu des origines de danger.



L'évolution décrite plus haut est, ici, remarquablement illustrée, notamment en ce qui concerne le rôle croissant donné aux enfants dans la responsabilité des difficultés familiales, du fait de conflits avec le père essentiellement (cf. graphique 1 et 5), croissance qui se poursuit jusqu'en 1967, puis la brusque rupture apportée par mai 1968, et l'importance temporaire donnée alors aux difficultés économiques (cf. graphique 1 et 5).

Cette évolution très évidente illustre bien comment un facteur d'ordre essentiellement sociologique peut modifier un symbolisme collectif. Nous ne reviendrons pas sur cet aspect déjà largement illustré, pour nous attacher à retrouver l'évolution des images parentales.

Là encore, les graphiques sont très parlants.

Au départ, le rôle du père est prépondérant. Sa fonction est une fonction de protection de la cellule familiale. Les signalements donnent, du père, une image en référence directe avec cette fonction : le père signalé l'est par rapport à sa capacité à protéger et nourrir sa famille.

Le rôle de la mère est peu apparent en tant que rôle familial : c'est surtout l'image sociale qui domine et la mère est signalée, avant tout, pour des problèmes de moralité.

Jusqu'en 1967, le rôle des parents décroît, et la place des enfants est, nous l'avons vu, privilégiée dans l'appréhension de l'inadaptation. Cependant, l'on peut observer que le rôle de la mère tend à devenir plus important que celui du père, notamment dans le domaine éducatif : la fonction d'éducation apparaît donc, d'abord, comme une fonction maternelle.

Puis, jusqu'à la période actuelle, le phénomène s'intensifie, et l'on voit le rôle de la mère devenir largement prépondérant par rapport à celui du père, notamment en ce qui concerne l'éducation, qui est visiblement une fonction maternelle, et l'équilibre affectif des enfants.

Il faut attendre la période actuelle pour avoir le rôle du père réaugmenter légèrement.

Mais, dans cette réaugmentation, il faut voir une modification du rôle paternel qui est désormais pris en compte

dans sa fonction éducative et affective, dimension jusqu'alors absente. Ainsi, les différentes fonctions familiales sont, tout au cours du processus, de plus en plus assurées par la mère, et il faut attendre 1975-77 pour que le père retrouve un rôle dans ces fonctions.

Il semble alors que l'on s'oriente vers une non différenciation des rôles familiaux : la fonction affective, par exemple, est désormais également citée en référence au père, ce qui est une donnée absolument neuve. Mais, d'autre part, il semble que les fonctions familiales soient de plus en plus lourdes et nombreuses.

Les rôles parentaux et images familiales apparaissent donc, dans la dynamique de l'inadaptation et de son appréhension (mais le premier terme n'est-il pas une conséquence du second ?), comme des éléments importants directement reliés, sinon à la subjectivité, du moins au symbolisme collectif.

Certes, des données sociologiques (travail, urbanisation, famille nucléaire) peuvent jouer. Mais, outre le fait qu'il est impossible de faire la part de ces données et celle du seul symbolisme, dans l'interaction qui les lie, il faut bien voir que ne sont plus les données objectives qui déterminent la lecture de l'inadaptation, mais bien des éléments de seule subjectivité ; d'ailleurs, nous l'avons vu à la lecture des résultats, partagée tant par les institutions qui signalent que par les familles elles-mêmes.

Ce symbolisme collectif est d'ailleurs parfaitement apparent lorsqu'on établit des corrélations entre les inadaptations décrites et la situation du couple, c'est-à-dire les éventuelles modifications intervenues dans la structure familiale. Ce phénomène mérite d'être illustré.

Le tableau suivant fait apparaître pour chaque situation la "position" de chaque origine de danger par rapport à la moyenne.

Si une origine de danger apparaît, pour une situation donnée, plus souvent que dans la moyenne, elle sera affectée du signe +, du signe - si la fréquence d'apparition est moindre et du signe = si il n'y a pas de différence significative.

Il s'agit d'indications moyennes, les mêmes tendances se dégageant dans toutes les périodes étudiées.

Origines de danger → Situations ↓	Père	Mère	Couple	Enfants
Mariage	=	-	+	+
Concubinage	+	+	-	-
Séparation garde à la mère	-	+	-	-
Séparation garde au père	+	-	-	-
Divorce garde à la mère	-	+	-	+
Divorce garde au père	+	-	-	+
Père décédé	-	+	-	+
Mère décédée	+	-	-	=
Remariage du père	+	-	-	+
Remariage de la mère	-	+	-	+
Concubinage du père	+	-	-	-
Concubinage de la mère	+	+	-	=
Mère célibataire	-	+	-	-



Certaines données sont évidentes, telles, par exemple, la moindre liaison du danger avec le parent absent qui n'assume pas la garde des enfants, et, au contraire, la liaison plus forte avec le parent présent.

Les autres données demandent à être regroupées.

Une tentative de regroupement par communauté de situation des enfants par rapport à leurs géniteurs n'apparaît pas valide, ce qui est pour le moins étonnant.

Ainsi, par exemple, le danger sera davantage lié aux enfants en cas de remariage de la mère, et, au contraire, moins lié à eux en cas de concubinage de la mère génitrice, alors que les enfants seront pourtant dans la même situation.

Paradoxalement, il semble que ce soit en fonction de la situation des parents que le regroupement puisse se faire : si l'on recherche une logique d'organisation des situations parentales, on se rend compte que la différence se crée en fonction du fait que la situation des parents est ou non légalement instituée.

Lorsque la situation des parents est légalement instituée, le comportement des enfants est davantage pris en compte comme générateur de difficultés.

Lorsque la situation des parents n'est pas légalement instituée, l'origine des difficultés se cristallise sur le parent géniteur qui a la charge des enfants.

Dans la première catégorie figurent : les parents mariés, divorcés, remariés, ou dont le conjoint est décédé.

Dans la seconde les situations de concubinage, les séparations de fait et les mères célibataires.

De même, une distinction s'opère entre mariage et concubinage, situations où pourtant, les deux géniteurs sont présents.

En cas de mariage, les origines de danger sont davantage liées au couple et à la famille et aux enfants, et moins liées aux parents.

En cas de concubinage, les mêmes dangers sont davantage associés aux parents, et moins au couple, à la famille et aux enfants.

Ainsi l'analyse de difficultés se cristallise davantage sur le comportement des parents lorsque ceux-ci sont en situation non légalement reconnue, et s'"ouvre" au comportement des enfants lorsque la situation du couple est "légale" ou "légalisée".

Il serait hasardeux de vouloir donner une interprétation définitive de ce phénomène, alors qu'un grand nombre d'informations sont manquantes. L'absence de mise en relation de ces données avec, notamment, les origines de signalement prive l'analyse d'un élément fondamental.

Toutefois, une telle constatation interroge. S'il est possible de supposer que le comportement des parents est plus stable et moins "perturbant" lorsque leur situation est juridiquement et socialement instituée, il est beaucoup plus probable qu'il s'agit là d'un élément de subjectivité dans la perception de l'agent - individu ou institution - qui signale la famille, subjectivité fondée sur un jugement moral, ou du moins de morale sociale profondément enracinée et partagée.

III - B. - Le facteur institutionnel :

Création d'une assimilation spécifique dans le Service Social Spécialisé de la Sauvegarde de l'Enfance de Grenoble.

L'étude des différents concepts nous a permis de différencier sommairement les schémas de fonctionnement des institutions-détectrices de l'inadaptation du terrain, de l'institution spécialisée dont certaines particularités sont apparues. Nous avons pu observer que chaque type d'institution disposait d'un "langage" particulier, que des écarts conséquents de perception apparaissaient, tant dans l'appréhension même des phénomènes d'inadaptation, que dans le sens qui leur était attribué.

Le service social spécialisé porte une attention particulière au concept éducation sur lequel repose la base même de son fonctionnement, sa finalité institutionnelle. Nous avons pu par ailleurs, observer que, depuis les années 1970-72, au concept d'éducation, en déclin, tendait à se substituer le concept sécurité affective, forme plus élaborée sur laquelle repose de plus en plus le fonctionnement du service social spécialisé.

C'est, entre autres, autour de ces deux données, que se développe le processus d'assimilation spécifique du service social, notion prise ici dans le sens que lui donne Y. BAREL (1) : "Le système fait subir une transformation aux imputs qu'il reçoit". Bien qu'ayant eu l'occasion d'illustrer par des exemples certains modes de fonctionnements de l'institution spécialisée, notre propos est, ici, de montrer comment les concepts éducation et sécurité affective ont pu s'élaborer dans le temps, mais ont également amené l'institution à s'organiser autour de ces données ; comment divers courants qui ont traversé le travail social, donc à ce titre le service social de la Sauvegarde, ont conduit l'institution à les intégrer pour préserver sa finalité institutionnelle, à savoir sa reproduction.

Plus qu'un discours "fondamental", il s'agit ici davantage d'illustrer le mode d'évolution du facteur insti-

---

(1) Y. BAREL. "La reproduction sociale" - Ed. Anthropos 1973. P. 153.

tutionnel depuis les années 1955 jusqu'aux années 1975-77.

Deux périodes essentielles d'évolution se caractérisent au sein même du service social spécialisé :

- l'une recouvrant les années 1955-1967 ;

- l'autre à partir de 1970.

1. La première période se caractérise autour du concept éducation qui prend de plus en plus de place au sein de l'institution spécialisée. Quelles sont donc les données organisatrices se constituant autour de ce concept ?

Avant 1958, le service social spécialisé est tributaire de l'appareil législatif et réglementaire antérieur, déchéance parentale, correction paternelle, prostitution des mineurs, vagabondage, ordonnance de 1945 relative à l'enfance délinquante... Ces dispositions fonctionnent sur un mode essentiellement répressif. Les mesures judiciaires d'A.E.M.O. conservent ce caractère, en ce sens qu'il s'agit essentiellement d'une mission de surveillance et non à proprement parler d'éducation.

Le travail social est ressenti comme un labeur, aussi définit-on les interventions comme étant "... toujours délicates, souvent pénibles, et ... parfois risquées" (1). Les assistantes sociales remplissent leurs missions "à la limite de leurs responsabilités. Ce n'est pas un métier qu'elles accomplissent, mais une incontestée mission en tant que ce mot comporte pour l'exercer un acte de foi" (2). Le rôle de l'assistante sociale repose, en grande partie, sur une idéologie charismatique ; elle est un guide qui, dans une mission "attentive et constante", cherche à enrichir davantage "sa pénétration de plus en plus profonde auprès des familles" (3). Si la pratique se veut "charitable", elle s'insère néanmoins dans un réel dont l'un des objectifs est d'aménager des liaisons harmonieuses entre la famille, objet de la mesure de surveillance, et les Pouvoirs Publics, organismes divers et administrations.

---

(1) Rapport moral du service social. Année 1955.

(2) Rapport moral du service social. Année 1956.

(3) Rapport moral du service social. Année 1955.

L'intervention sociale, avant 1958, s'adresse donc essentiellement à la famille en tant qu'entité sociale dans un contexte d'époque très orienté sur les problèmes de démographie, préoccupations trouvant d'ailleurs écho au sein du service social, et appliquées à l'intervention sociale :

"... Notre action a été encore plus féconde..." (1).

"... L'Association de l'Isère accuse une vitalité productrice..." (1).

"... Les résultats se moissonnent..." (2).

A partir des années 1960-62, on commence à observer les effets de l'ordonnance du 23 décembre 1958, et du décret du 7 janvier 1958. Le terme éducation apparaît dans les rapports moraux du service social, au cours de l'année 1960, les tâches du service social sont présentées dans un aspect plus cohérent, plus fonctionnel, empreintes d'une recherche de technicité : A côté des tâches d'information (missions d'enquêtes sociales), les "tâches d'éducation et de surveillance" cherchent à affirmer un caractère plus dynamique de l'intervention sociale.

Cette affirmation d'une technicité de l'intervention éducative s'accentuera jusqu'en 1967 et permettra à l'institution spécialisée de s'organiser pour faire face à la montée des problèmes éducatifs dénoncés par les parents des mineurs eux-mêmes.

Si l'assistante sociale définit son intervention comme une aide nécessaire à la famille "tant sur le plan matériel, qu'éducatif et moral, pour améliorer les conditions de vie du mineur et pour qu'il s'adapte le mieux possible à des conditions de vie qui ne peuvent être modifiées" (3), le mineur, objet des soins matériels, moraux et éducatifs, sert les objectifs du travail social. Si la visée apparaît, à cette époque, comme essentiellement adaptative, l'intervention cherche néanmoins à affirmer sa technicité, son efficacité, dans un mode d'organisation institutionnel se fondant autour de plusieurs règles :

- éviter la dispersion sur le terrain des intervenants ;

---

(1) Rapport moral du service social. Année 1956.

(2) Rapport moral du service social. Année 1955.

(3) Rapport moral du service social. Année 1960.

- éviter la multiplicité des interventions au sein d'un même milieu ;

- rechercher l'adhésion de la famille à la mesure imposée.

Ces règles de l'intervention éducative se complètent dans un dispositif institutionnel cherchant à assurer, à l'assistante sociale, une compétence technique qu'elle tire :

- de l'apport scientifique des psychologues et psychiatres qui font leur entrée au service social, au cours des années 1960-62 (mise en place de la consultation éducative) ;

- d'un travail dit d'équipe, appelé à rendre plus pertinente l'intervention sociale "... l'assistante sociale qui a fait l'enquête, présente le mineur au psychologue et au psychiatre. Ce travail d'équipe est précieux, tant pour la formation des assistantes, que pour les mineurs et leur orientation ultérieure..." (1) ;

- de techniques nouvelles d'intervention : case-work et supervision individuelle. Ces données apparaissent au service, au cours des années 1961, et vont constituer un pôle autour duquel va se développer le processus d'assimilation spécifique, notamment au cours des années 1965-67, véritable période de rentabilisation du service social.

Le case-work auquel ont été formés, dès 1961, les cadres du service social, devient une "méthode permettant une grande cohésion dans l'action des familles" (2) ; elle a aussi le mérite de renforcer "la responsabilité de chaque travailleur social et donc, son intérêt pour le travail" (2).

La supervision des travailleurs sociaux devient, en 1966, un des principes de l'organisation du service social : "Un troisième aspect de l'organisation est la supervision du travail de tous les travailleurs sociaux par le Chef de Service (L'Assistante Sociale Chef), et deux adjointes (deux assistantes sociales principales)".

---

(1) Rapport d'activité du service social. Année 1960.

(2) Rapport d'activité du service social. Année 1966.

Avant même que ces méthodes ne soient élargies à l'ensemble des personnels du service social, on peut observer que le langage dominant de l'institution est préservé, et si les éducateurs ont fait leur apparition au service social en 1962, pour s'occuper des "adolescents donnant des difficultés à leur famille" (1), on peut remarquer que les rôles sont indifférenciés et que, de plus, les éducatrices "travaillent chacune sous la direction d'une assistante sociale principale, formée aux méthodes d'action sociale individualisée, et qui peut les faire passer, peu à peu, du stade de l'observation des comportements, à celui de la relation et de l'action éducative" (1).

L'organisaiton du service sur le plan administratif, les modes de contrôle institués constituent une forme de travail qui "pourrait être source de désordre et de dispersion, si elle n'était pas insérée dans un organe administratif précis, et si, par ailleurs, les travailleurs sociaux étaient entièrement livrés à eux-mêmes dans leur travail" (2).

L'encadrement du travailleur social a pour corollaire, au cours des années 1965-67, un encadrement nettement plus marqué de la clientèle du service social à une période d'essor particulièrement importante au cours des années 1965-67 :

- Le concept éducation est à son apogée, le discours et l'analyse psychologique favorisant également cet essor, ainsi que le démontre la vitalité de la Consultation Educative qui n'a jamais autant "fonctionné" qu'au cours de cette période.

2. A partir des années 1970-1972, des modifications conséquentes affectent le service social et l'amènent à réaménager son cadre institutionnel. Parallèlement, on observe que le discours sur la pratique éducative des travailleurs sociaux se modifie également. Ces données sont largement induites par ce qui s'est passé sur le terrain social, à savoir le règlement de la crise conflictuelle qui opposait jeunes et parents, à partir du problème relatif de l'autorité paternelle.

---

(1) Rapport d'activité du service social. Année 1962.

(2) Rapport d'activité du service social. Année 1966.

La brusque diminution des problèmes de type éducatif nécessite un aménagement institutionnel du service social et une ouverture vers d'autres sphères intéressant le devenir de l'enfant. Cette modification s'opère sans à coup parce que l'institution, dès les années 1960-67, avait assimilé progressivement une autre notion que celle d'éducation : celle de sécurité affective. C'est donc de plus en plus autour de ce concept nouveau que le service social va fonctionner de 1970 à 1977; la notion de sécurité affective tend donc à relayer progressivement celle d'éducation, en déclin, après les années 1967-68.

L'aménagement institutionnel que suscite ce changement, rendu d'autant plus nécessaire que l'activité globale du service, notamment et surtout dans le domaine de l'A.E.M.O., est en déclin après les années 1965-67; il repose aussi sur une prise de conscience rendant impérieux le besoin d'un renouvellement :

"... On dénombrait un nombre important de dossiers dont la mesure d'origine remontait à plus de 15 ans pour certains. On notait que les familles s'étaient installées, pour la plupart, dans une mentalité d'assistées chroniques. Une recherche est en cours d'élaboration pour mieux définir le profil des familles qui nous sont confiées, et déboucher sur un travail plus adapté..." (1).

Le concept sécurité affective remplit également, à partir des années 1970-72, une fonction institutionnelle ; il donne une nouvelle dimension au travail social qui tend à s'organiser au sein du service social spécialisé autour de deux données principales :

- des emprunts à la psychanalyse ;
- un travail en équipe pluri-disciplinaire.

Ces deux aspects contribuent largement à développer l'assimilation spécifique du service social et alimentent le concept sécurité affective se constituant de s'élaborant par une reconnaissance institutionnelle des dimensions affectives et personnelles des clients du travail social.

---

(1) Rapport moral et financier pour l'année 1976.  
Service social Grenoble.



Si la psychanalyse fournit au travail social un autre regard, un autre langage, elle permet également d'assurer à l'institution sa finalité institutionnelle. L'intervention socio-éducative en milieu ouvert, comme d'ailleurs l'ensemble des autres interventions sociales vise à l'apport "d'une aide éducative et thérapeutique" (1) qu'explicite le projet socio-éducatif du service constitué au cours des années 1976 définissant, entre autres, les moyens à l'usage du travailleur social :

"...Relation de nature autoritaire déjà à cause du mandat et aussi parce que normes et interdits peuvent être éléments sécurisants et structurants, en particulier pour les enfants :

- ne pas négliger l'impact affectif, non systématique, mais pouvant être utilisé comme un moyen à certains moments (implication du travailleur social, transferts, image que représente le travailleur social, etc.)..." (2).

Le langage psychanalytique permet une nouvelle compréhension du travail social, mais fournit également un référent théorique implicite à l'institution et aux travailleurs sociaux cherchant une valorisation et une sécurité dans des équipes de travail :

"... L'expérience de groupes horizontaux a donné un dynamisme et a apporté aux travailleurs sociaux une aide morale et professionnelle très souhaitée, en raison des difficultés et de la lourdeur des cas qui sont souvent vécus comme "angoissants"..." (1).

Si le langage psychanalytique fournit au travailleur social un nouveau savoir, l'idéologie groupale permet aussi de mieux vulgariser ce savoir qui devient langage institutionnel. Le service social pourvoit donc à sa nécessaire mutation, assurant par là même sa survie institutionnelle même si, au niveau de l'association, de nouvelles préoccupations s'expriment :

"... Je n'en suis pas moins inquiet devant l'absence de vocations de personnes bénévoles pour assurer la péren-

---

(1) Rapport moral et financier pour l'année 1976 - Service social S.E.A. Grenoble.

(2) Projet socio-éducatif - Service Social de Grenoble - Réalisation de l'A.E.M.O. P. 6.

nité de notre association, afin de poursuivre l'oeuvre créée par nos prédécesseurs..." (1).

Au-delà des inquiétudes, la finalité institutionnelle est de plus en plus clairement exprimée.

---

(1) Rapport moral et financier pour l'année 1977  
A.D.S.E.A. Grenoble. Avant-propos du Secrétaire  
Administratif Général.

### III - C. - Le facteur personnel :

#### Sa normalisation progressive.

Si l'institution spécialisée dispose d'un langage qui lui est propre, il convient également d'attribuer à ses agents une place particulière. Les travailleurs sociaux, éléments de l'institution, peuvent avoir de l'inadaptation un langage dans lequel apparaissent des éléments de subjectivité liés à leur formation d'origine, leur statut personnel, leur sexe, ou à d'autres éléments que nous n'étions pas en mesure de maîtriser dans cette étude (exemple : âge, le fait d'avoir des enfants ou non, ...).

Si l'analyse du processus d'assimilation spécifique rend compte d'un langage propre à l'institution, ce langage nous paraît aussi se déterminer à partir des composantes de l'institution (en l'occurrence les travailleurs sociaux et ce qu'il sont). Il nous paraît également déterminé ou modifié, affecté en quelque sorte, par la composante institutionnelle.

Ce sont ces deux aspects que nous voulions tenter d'approcher par l'analyse diachronique des perceptions de l'inadaptation et de ses caractéristiques se fondant sur des éléments de subjectivité : sexe, formation et statut personnel des travailleurs sociaux. Les éléments repérés nous semblent devoir constituer des indications qu'une étude, centrée sur ces aspects, devrait tenter de valider, ce que ne nous permettait pas l'échantillon dont nous disposions.

#### 1. Perception de l'inadaptation et sexe du travailleur social

Le service social de la S.E.A. est, pour l'essentiel, constitué d'éléments féminins. Cette donnée se modifie peu, sinon sensiblement à partir de 1970-1972, où la présence masculine dans les dossiers pris en considération se révèle être de 7 %. Au cours de la dernière période (1975-1977), ce pourcentage est de l'ordre de 10 %.

Nous nous attacherons essentiellement à ces deux périodes en essayant de dégager sommairement des différences de perception qui apparaissent au cours de chacune de deux

périodes, selon que les situations A.E.M.O. sont appréhendées par un travailleur social homme ou femme.

Au cours de la période 1970-1972, si l'on veut schématiquement rendre compte des différences de perceptions selon que l'agent analyseur est de sexe féminin ou masculin, on observe que l'agent spécialisé féminin semble plus sensible aux dangers d'ordre éducatif, ainsi qu'aux indications A.E.M.O. caractérisant la mère dans des comportements inadaptés propres à son rôle social (éducation des enfants, travail ménager). Le trouble affectif de l'enfant, son épanouissement sont également des aspects qui recouvrent plus d'attention de la part de la femme.

Le travailleur social homme met davantage l'accent sur les inadaptations relatives au rôle d'autorité des parents (absence ou excès d'autorité du père - absence d'autorité de la mère), ainsi que sur le repérage de la maladie mentale.

Au cours de la période 1975-1977, dans la perception globale des natures de danger, le fait d'être travailleur social femme accentue l'importance attachée aux dangers mettant en cause la sécurité affective de l'enfant.

C'est la femme qui perçoit essentiellement cette nature de danger, l'explicite dans ses effets sur l'enfant (troubles affectifs, épanouissement), en analyse les raisons qu'elle attribue prioritairement à la mère de famille en raison de son manque d'affectivité, de son immoralité ou encore de sa désertion familiale.

Les mêmes caractéristiques essentielles que celles définies comme étant relatives à la période 1970-72, apparaissent dans la perception du travailleur social masculin. L'analyse qu'il porte prend davantage en compte les zones où l'autorité parentale s'exerce sous des formes très diverses (absence d'autorité ou comportement d'autoritarisme). De même, les effets de ces comportements sont recherchés au niveau de l'enfant (conflits, délinquance, troubles caractériels). Par ailleurs, on peut observer que le travailleur social homme valorise davantage que sa collègue la notion de travail, quel que soit le niveau sur lequel porte son discours (père, mère, enfant).

Le personnel spécialisé féminin attache une importance toute particulière au développement affectif de l'enfant.

à ses conditions de développement dans son milieu familial, et recherche surtout au niveau de la mère, dans ses capacités affectives notamment, les causes de l'inadaptation.

Deux schémas de fonctionnement apparaissent selon le sexe du travailleur social :

- C'est à travers les aspects importants de son rôle social que l'homme, travailleur social, définit et nomme l'inadaptation. Ce qui apparaît très caractéristique c'est que c'est essentiellement lui, sur les deux périodes considérées, qui évoque le phénomène d'absence d'autorité. C'est lui également qui magnifie le plus la valeur travail.

Travail et autorité sont bien deux aspects essentiels du rôle social de l'homme. C'est, en partie, l'absence de conformité à ce modèle social, dans ses divers aspects, qui définit l'inadaptation.

- Le travailleur social féminin développe un schéma qui s'élabore pour partie autour du rôle affectif et relationnel reconnu à la mère de famille dans sa mission sociale auprès de l'enfant. C'est l'absence ou l'insuffisance de conformité à ce rôle qui conduit la femme travailleur social à révéler certaines conduites jugées inadéquates.

Il importe de remarquer dans ce processus la place de chaque corps d'agents spécialisés :

- L'homme est, ici, appelé à définir et reproduire lui-même certains concepts propres à son rôle social : autorité du père, travail.

- La femme est, elle-même, appelée également à définir et reproduire, dans sa perception, son propre rôle social.

## 2. Perception de l'inadaptation et formation initiale du travailleur social

Au sein du service social de la S.E.A., les travailleurs sociaux sont essentiellement issus de la formation assistant social. Les éducateurs y sont pourtant présents, notamment à partir des années 1960-1962, dans une proportion relativement faible se situant entre 8 % en 1960-62, à 29 % durant les années 1965-67, période durant laquelle leur proportion est la plus forte.

Deux périodes distinctes apparaissent dans les schémas d'appréhension de l'inadaptation selon que le travailleur social est de formation assistant social ou éducateur spécialisé.

- De 1960 à 1967,

Les schémas sont relativement différenciés.

L'éducateur spécialisé insiste sur les aspects éducatifs des rôles parentaux. Sa vision de l'inadaptation tend à révéler les carences ou actes parentaux non conformes aux principes d'éducation. Les parents sont appréhendés à travers ce rôle social. L'éducateur spécialisé valorise donc la notion d'autorité sur laquelle repose, en grande partie, notre modèle social d'éducation, ainsi que la notion de travail en tant que valeur. Ainsi, le refus du travail du jeune ou ses difficultés scolaires sont dénoncés comme étant la manifestation d'une mauvaise intégration sociale.

Il a, essentiellement, de l'enfant, ou du jeune, une vision qui se définit dans des schémas de médiatisation. L'enfant est un partenaire opposable à ses parents, à ses différents milieux de vie (environnement, milieu scolaire et professionnel). L'inadaptation apparaît, essentiellement, lorsque le schéma relationnel met en situation le mineur et qu'un élément familial ou extra-familial révèle un dysfonctionnement.

L'éducateur spécialisé met donc, avec insistance, l'accent sur le contexte éducatif de l'enfant ou du jeune, alors que l'assistant social pense et appréhende davantage le jeune, ou l'enfant, comme élément de l'entité familiale.

L'assistant social, par contre, met l'accent sur la famille en tant que valeur morale et affective. Les inadaptations décrites renvoient à cet aspect. L'enfant est un sujet qu'il convient d'entourer d'affection. La famille, en tant qu'entité, doit remplir ce rôle en se conformant à des exigences morales et affectives. Il ne reconnaît pas l'enfant comme un partenaire du milieu familial. Sa vision de la famille est à la fois globale et singulière : globale, dans le sens où l'enfant se situe dans le champ d'une interdépendance familiale et parentale : singulière, dans le sens où chaque élément du couple familial est appréhendé à travers le rôle qu'il joue dans la dynamique familiale. Selon la manière dont

les parents assument leur rôle, dépendent le devenir et le développement personnel de l'enfant.

- De 1970 à 1977

Dès 1970-72, on observe que les schémas d'appréhension sont moins différenciés au sein de chacune des formations professionnelles.

Ces interférences s'accroissent considérablement au cours des années 1975-1977, et, seuls l'enfant et les inadaptations qui s'y rapportent, rendent encore compte de nuances de perception entre les assistants sociaux et les éducateurs spécialisés. L'écart qui apparaît à ce sujet s'explique par des idéologies très différentes, inhérentes à la formation même. L'assistant social considère l'enfant comme le reflet, l'incarnation d'une réalité familiale sur laquelle il peut être appelé à intervenir. L'éducateur a tendance à mésestimer la dimension familiale de l'enfant. Il définit l'inadaptation en considérant le mineur comme un individu dissociable de son ou ses milieux avec lesquels, néanmoins, il est appelé à entretenir des relations. De la qualité des relations qu'il établit dépendent son développement et ses possibilités d'adaptation et d'insertion sociale.

Malgré ces différences, on observe que, de plus en plus, les schémas d'appréhension de l'inadaptation se rapprochent entre les deux catégories de professionnels qui réalisent, au sein du service spécialisé, les interventions éducatives.

La pluridisciplinarité et la différenciation des rôles inhérents à la formation tendent à se réduire à un schéma unique de perception qui apparaît alors davantage comme le langage, non plus d'un corps d'agents professionnels, mais d'une institution.

Jusqu'en 1967, les deux catégories de travailleurs sociaux ont des schémas de perception relativement complémentaires. En 1975-77, si les objectifs du travail éducatif sont différents, notamment au niveau de l'enfant, l'appréhension de l'inadaptation tend à devenir la même, tant chez les éducateurs spécialisés, que chez les assistants sociaux. On observe, d'ailleurs, que chaque type de formation a intégré et utilisé des données propres, les années antérieures à l'autre catégorie de travailleurs sociaux.

Si la complémentarité des rôles de fonde et s'illustre dans des démarches de perception propre à chaque type d'intervenants sociaux, on remarque que, dans le temps, elle se réduit au profit d'une uniformité des perceptions. Ceci pourrait indiquer que, quelles que soient, au sein d'une institution spécialisée, les tentatives de travail en équipe pluridisciplinaire et les espoirs qu'elle porte, l'institution s'impose et impose à tous son propre schéma de fonctionnement et tend donc à opérer l'uniformisation du discours et de la perception de ses différents types d'agents, surtout, lorsque au sein de l'institution spécialisée, le rôle de chacun n'est pas clairement défini, comme cela est le cas au sein du service social, champ de cette étude.

### 3. Perception de l'inadaptation et statut personnel du travailleur social

Le statut personnel du travailleur social interfère-t-il sur la perception de l'inadaptation ? Le fait d'être marié ou célibataire induit-il des particularités sur les schémas d'appréhension des inadaptations ?

Si, avant 1958, près de 92 % des personnels travailleurs sociaux étaient célibataires, ce phénomène tendra à se modifier à partir des années 1965-67, et le personnel marié sera progressivement en nombre de plus en plus important, puisqu'il représente 57 % de l'ensemble des personnels travailleurs sociaux au cours de la période 1975-77.

Deux phases caractérisent l'évolution des schémas d'appréhension de l'inadaptation selon que le travailleur social est célibataire ou marié.

- De 1955 à 1967.

selon que l'analyse prend en compte l'une ou l'autre catégorie de personnels, on observe schématiquement que le travailleur social célibataire attache davantage d'importance que son collègue marié aux dangers éducatifs qu'encourt le mineur ; la perception de l'inadaptation est plus hétérogène. Il décrit, en effet, davantage des actes comportementaux propres aux parents, non conformes aux exigences morales (alcoolisme, immoralité), eu rend compte des inadaptations dans des aspects matériels (organisation du cadre de vie, ...). Sa vision de l'inadaptation tend à attribuer la responsabilité des dangers aux parents, du fait d'actes ou de comportements inadaptes : alcoolisme, violence, autoritarisme, carences



ménagères. Ce sont ces actes qui alimentent une dynamique conflictuelle chez le mineur, l'entraînant à son tour à des actes ou des comportements d'opposition face à sa famille, à son milieu professionnel.

Le travailleur social marié perçoit, essentiellement, l'inadaptation à travers une dialectique familiale, qui recouvre des aspects complémentaires du rôle de la famille par rapport à l'enfant : rôle éducatif (carences éducatives et absence d'autorité), rôle affectif (troubles affectifs de l'enfant et manque d'affection), rôle conjugal au niveau des parents (infidélité conjugale). La vision d'ensemble de l'inadaptation apparaît plus homogène, parce que le fil conducteur en est la famille. Aussi, envisage-t-il davantage l'éventail des dangers possibles pour l'enfant. Sa vision de l'inadaptation révèle qu'il met l'accent, en fait, essentiellement, sur des comportements de carences. Sa perception de l'inadaptation est, à l'inverse du travailleur social célibataire, non dynamique, dans le sens où l'enfant apparaît essentiellement comme une victime, souffrant de troubles imputables à des carences affectives ou éducatives dont la responsabilité revient aux parents.

- A partir de 170.

on peut remarquer, là encore, que les schémas de perception définis précédemment s'atténuent. La vision que chaque catégorie de personnels développait, n'apparaît plus aussi nettement. Les schémas s'entrecroisent entre catégorie de personnels de statut différent et la perception globale de l'inadaptation tend à se caricaturer en une vision plus uniforme mettant à jour, au niveau de l'enfant :

- des inadaptations agies, lorsque les comportements parentaux ont tendance à s'exprimer sur un mode actif (conflits, violence, ...)

- des inadaptations subies, lorsque les parents sont essentiellement signalés pour leurs manques ou leurs carences (ménagères ou éducatives).

Plus l'enfant est appelé à subir l'inadaptation parentale, plus le travailleur social indique qu'il tend à évoluer vers des situations de troubles affectifs compromettant son épanouissement personnel.

Outre les données spécifiques des schémas de perception illustrant l'incidence du facteur personnel sur l'appréhension des inadaptations, les indications que nous avons pu observer (qui mériteraient, à elles seules, une recherche davantage élaborée), montrent bien l'effet d'érosion des schémas spécifiques sous l'influence du facteur institutionnel. Le niveau structurel semble, ici, avoir pour effet le "nivellement" des schémas perceptifs qui s'observe surtout à partir de la période 1970-72. Le phénomène d'assimilation spécifique nous paraît devoir constituer un élément explicatif de premier ordre pour rendre compte de ces observations.

### III - D. - Des mécanismes plus globaux.

Plutôt que de parler d'un mécanisme d'évolution, de reproduction, nous préférons parler de plusieurs mécanismes, interreliés, qui globalement, participent à un ensemble.

En fait, nous avons déjà approché l'un des mécanismes : le phénomène d'assimilation spécifique ayant, pour finalité, l'équilibre et la reproduction de l'institution. L'approche de la sauvegarde de l'enfance est, à ce titre, exemplaire.

Mais, ce mécanisme participe à des mécanismes plus globaux, plus difficilement différenciables et sans doute moins évidemment apparents.

#### 1. Une évolution de l'inadaptation en rapport direct avec l'évolution sociale

L'apparition successive des 3 niveaux d'inadaptation :

- santé et sécurité physique,
- éducation,
- affectivité,

apparaît en rapport direct avec la reproduction de la société.

Il y a là, de toute évidence, un élément inhérent à la période que couvre l'échantillonnage : 1950-55-1977.

Cette période commence, en effet, à l'après-guerre, avec un souci évident de repeuplement, nécessaire à la reproduction biologique de la société, nécessité qui va se matérialiser par le baby-boom - et les politiques natalistes - de cette époque.

Première nécessité sociale, la reproduction biologique va également fournir le premier filtre de lecture de l'inadaptation : ce qui remet en cause la reproduction biologique de la société, à savoir les dangers menaçant la société et la sécurité physique des enfants, privilégiés avant 1958.

Puis, peu à peu, va émerger la seconde nécessité sociale : la reproduction culturelle et symbolique : "Après avoir mis les enfants au monde, il faut les élever". dit-on vulgairement. Cette reproduction culturelle et symbolique, qui se traduit aussi par les politiques axées sur l'éducation et la rééducation, et qui est représentée par l'éducation fournira le deuxième filtre de lecture de l'inadaptation : ce qui remet en cause la transmission des valeurs et symboles, des modèles sociaux, donc les dangers menaçant l'éducation des enfants. Cette réalité pourrait, d'ailleurs, se traduire, jusqu'en 1967, par une phrase du type : "Les enfants s'opposent à l'éducation qui leur est donnée".

L'émergence de la troisième préoccupation : l'affectivité, apparaît comme ayant une double origine ; d'une part, un changement d'"attitude sociale" à l'égard des enfants, après mai 1968, changement que nous avons déjà mentionné ; d'autre part, comme une autre nécessité de la reproduction : un épanouissement "minimum" des enfants, sans lequel la reproduction culturelle et symbolique devient impossible.

Peut-être, d'ailleurs, cette réalité qui s'exprime dans la description de l'inadaptation sociale est-elle une "leçon" de mai 1968. Certes, l'impact de la psychologie et de la psychanalyse, notamment auprès des institutions sociales qui, nous l'avons vu, jouent un rôle croissant dans la détection de l'inadaptation, est-il un élément qui explique l'apparition du concept de sécurité affective. Mais, considéré comme une préoccupation sociale en regard de la globalité du processus observé, il est certain que ce concept n'apparaît pas par hasard après la rupture observée quant à l'attitude à l'égard des enfants, mais, bien comme une condition à la réalisation de la fonction éducative.

A la dernière période étudiée : 1975-77, ces 3 préoccupations apparaissent ensemble, simultanément, et coexistent ; mais, la particularité de la période couverte a permis de voir nettement apparaître les phases successives de la reproduction sociale, ou plutôt de son "négatif" : l'inadaptation.

En effet, l'émergence d'un nouveau domaine de préoccupation est nécessairement créatrice de normes, qui, même si elles ne sont pas codifiées et restent subjectives, voire individuelles, n'en sont pas moins réelles et prégnantes, c'est le cas notamment de l'éducation et de l'affectivité.

Cette "création" de normes parfois diffuses est, elle-même, nécessairement créatrice d'une inadaptation.

Chaque nouveau domaine pris en compte de la vie d'un enfant, ou d'une famille, quel qu'en soit le bien fondé, est également un domaine où une inadaptation pourra se faire jour.

I. ILLICH (1) a fort justement montré que toute nouvelle richesse était porteuse d'une nouvelle pauvreté.

Ce principe peut parfaitement s'appliquer dans le domaine de l'appréhension de l'inadapation, ou chaque fois que l'éclairage est porté sur un nouveau domaine de vie, c'est aussi une nouvelle inadapation - réelle ou potentielle - qui est mise en lumière.

Ainsi, l'inadapation apparaît-elle comme totalement solidaire de l'évolution, donc de la reproduction sociale, et de tous les processus qui y concourent.

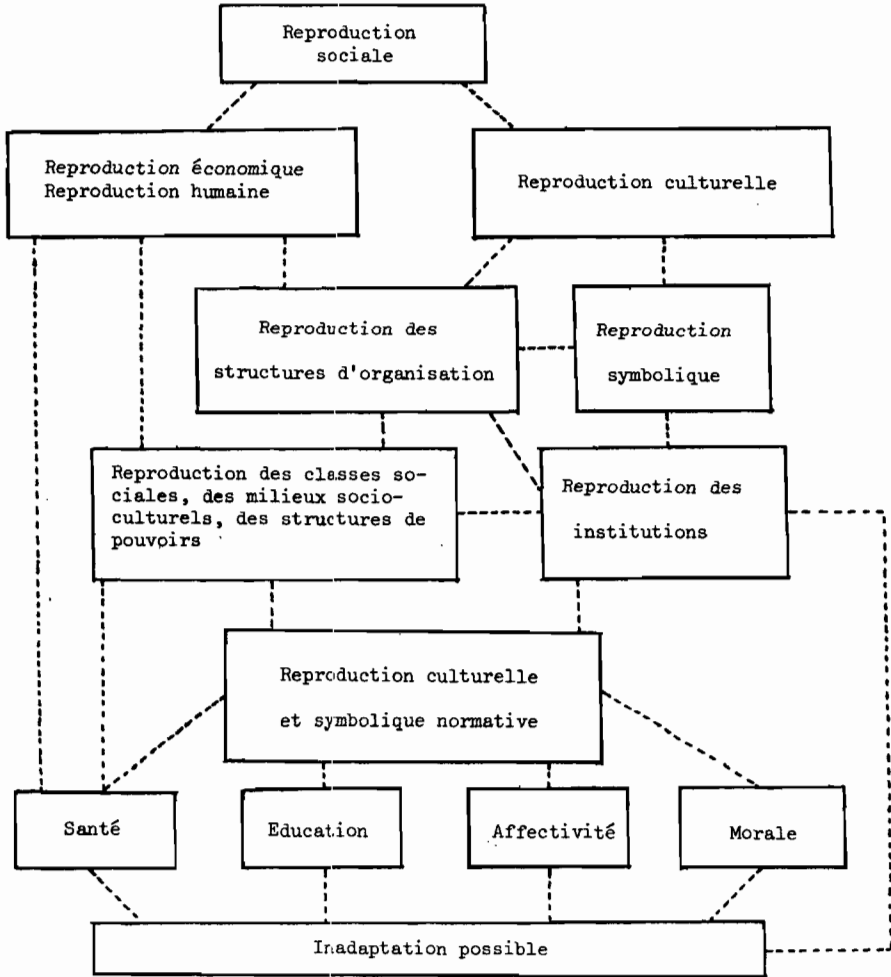
Un recensement des divers processus mis en cause fait apparaître l'incidence :

- de la reproduction biologique ;
- de la reproduction économique, créatrice, à la base, de la reproduction de la population sous qualifiée qui est marquée par le phénomène d'inadapation ;
- de la reproduction culturelle, également créatrice de la reproduction des milieux socio-culturels, des classes sociales et des institutions ;
- de la reproduction symbolique, dépendante de la reproduction culturelle, qui est également reproduction des idéologies, du langage, des logiques mentales.

Il est possible de schématiser grossièrement l'emboîtement et les relations entre les divers processus de la façon suivante :

---

(1) I. ILLICH - Une société sans école.  
Ed. du Seuil 1971.



## 2. Elévation des seuils normatifs

La prise en compte successive, puis simultanée, des différentes sphères, des différentes fonctions familiales, s'accompagne également d'une élévation des seuils normatifs, non seulement du fait même de cette succession, mais aussi par rapport au contenu des fonctions décrites.

Entre la simple préservation de la sécurité physique et la prise en compte de l'affectivité, il est certain qu'il y a déjà une importante augmentation des exigences sociales à l'égard des familles, mais si l'on considère le contenu de chaque concept, l'on s'aperçoit que, de la santé à l'affectivité, les exigences à l'égard des individus s'élèvent également.

Nous avons pu le constater lors de l'étude de chaque concept, et ce phénomène se retrouve également, comme nous l'avons vu, en regard des rôles parentaux : celui de la mère devient de plus en plus vaste, et l'on demande au père non plus seulement de ne pas frapper ses enfants, comme c'était le cas au début du processus, mais aussi d'avoir une fonction dans l'affectivité des enfants, exigence qui apparaît à la dernière période étudiée.

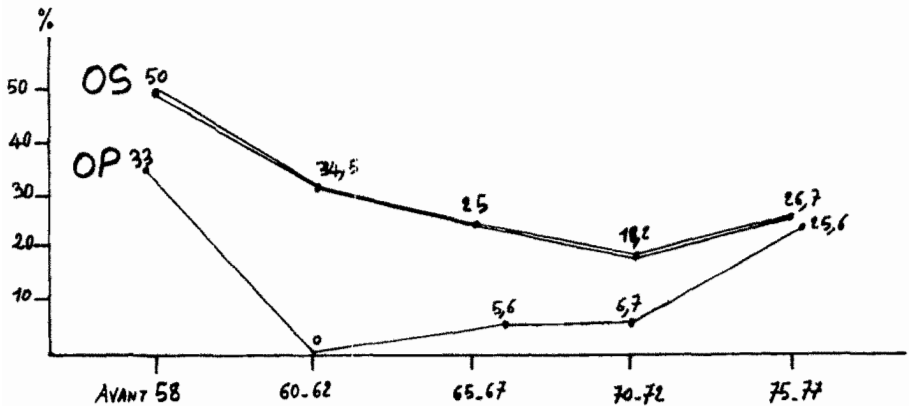
Cette élévation des seuils normatifs, qui servent de filtre à l'appréhension des phénomènes d'inadaptation, paraît suivre, tout au long du processus, une "procédure" identique qui apparaît très nettement : les niveaux d'inadaptations les plus élaborés, les exigences nouvelles se manifestent d'abord en regard des familles des niveaux socio-économiques les plus élevés de l'échantillonnage pour "toucher", ensuite, les niveaux les plus bas.

A l'inverse, les familles des niveaux les plus bas sont; d'abord, préférentiellement, touchées par les types d'inadaptation les plus "primaires" : santé et sécurité physique pour ne connaître les plus élaborés que plus tard.

Il en va de même pour les populations étrangères, qui, dans un premier temps, sont préférentiellement signalées pour des problèmes de sécurité physique et qui, au fur et à mesure de leur intégration, sont touchées par les niveaux d'inadaptation supérieurs : éducation et affectivité.

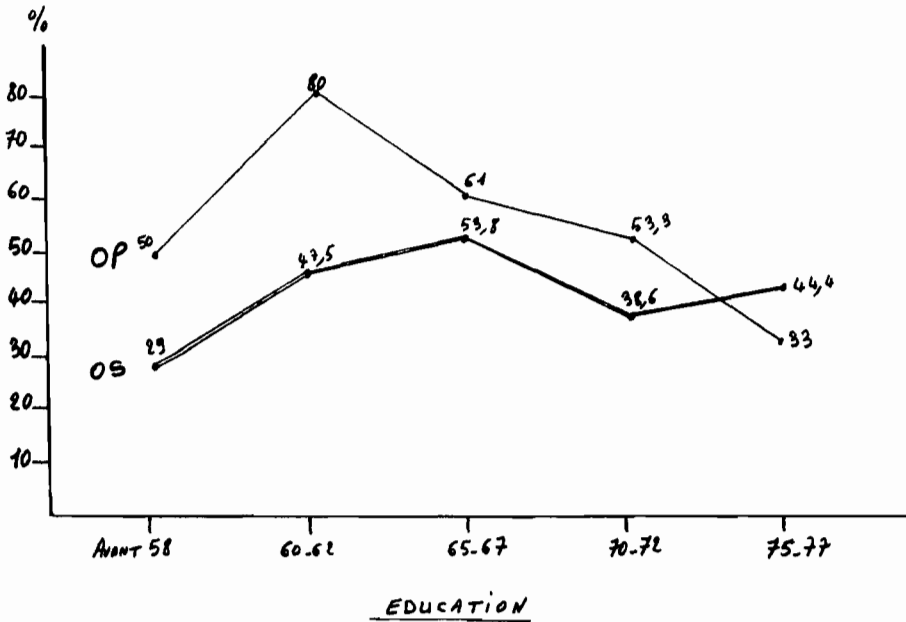
Historiquement, en effet, les nouvelles exigences, tant au regard des fonctions familiales que des rôles, apparaissent toujours dans les plus hauts niveaux socio-économiques. S'il est possible d'instaurer une hiérarchie entre les différents domaines pris en compte, de la reproduction biologique, de la sécurité physique, à l'éducation et à l'affectivité, l'on peut dire qu'il y a un parallélisme entre hiérarchie des catégories socio-professionnelles et hiérarchie des inadaptations.

Les graphiques suivants visualisent, à titre d'exemple, l'importance respective, selon les époques, des problèmes de sécurité physique et d'éducation en fonction des catégories socio-professionnelles.



SÉCURITÉ PHYSIQUE





Le renversement de tendance à la dernière période ne contredit en rien le mécanisme, au contraire, comme nous allons le voir (un phénomène identique, bien que moins net, s'observe par rapport à la sécurité affective).

Les préoccupations d'éducation et d'affectivité se manifestent d'abord dans les niveaux les plus élevés de la population ; puis, de plus en plus, dans les niveaux les plus bas, jusqu'en 1975-77, où, au contraire, les familles de la catégorie O.P. sont signalées pour des dangers plus primaires, alors, précisément, qu'elles ont tendance à disparaître de l'échantillonnage.

Le phénomène récent de "resserrement" de la population signalée, à une population sous-qualifiée, phénomène qui s'accompagne de la prise en compte simultanée de tous les "niveaux" d'inadaptation dans cette même population, est indicatif d'une orientation marquée du processus et des mécanismes décrits : alors que les différentes natures d'inadaptation ont eu une apparition

"logique" et ont touché successivement des populations différentes, avec un "arrêt" au type d'inadaptation intéressant la fonction familiale jugée déficiente, et d'autant plus "élaboré" que le niveau socio-économique de la famille était élevé ; il y a apparition d'une catégorie de population "multicarencée" dans laquelle toutes les fonctions familiales sont prises en compte et jugées déficientes.

Là encore, l'analogie "négative" avec les mécanismes de reproduction - richesse - pauvreté, décrits par ILLICH, est forte : il semble qu'il y ait un phénomène de "régulation" progressive des fonctions familiales, déterminée par le niveau socio-économique (acquisition de richesses successives rapprochant les bénéficiaires d'une norme "moyenne" qui tend à s'élever), et création d'une population qui n'"acquiert" cette régulation pour aucune fonction.

Une telle interprétation amène à considérer, au départ, l'éducation et l'affectivité comme des "produits" sinon superflus, du moins dont le manque n'est considéré comme "anormal" qu'en référence à l'appartenance à un niveau socio-économique donné, puis, au fur et à mesure que ces "produits" deviennent de "grande consommation", leur possession devient une norme pour les catégories les plus défavorisées.

Ainsi, la norme se crée "par le haut", et se répand en respectant les "stratifications sociales".

Lorsque, petit à petit, cette norme s'est répandue dans l'ensemble de la population, il reste une couche de cette population qui ne répond pas à cette norme.

Il semble, là, de plus, que nous ayons pu assister à un cycle "complet" du moins en ce qui concerne l'éducation et la sécurité affective : création d'une norme nouvelle, vulgarisation de cette norme en fonction des niveaux socio-économiques, disparition, dans la population signalée, des catégories socio-professionnelles répondant aux "exigences nouvelles", création d'un reliquat qui n'a pas atteint ce nouveau stade (les familles des niveaux socio-économiques les plus favorisés sont alors, comme nous l'avons vu, signalées beaucoup moins et pour des motifs plus "exceptionnels").

Ce phénomène est, de toute évidence, lié à l'évolution sociale elle-même, à sa reproduction symbolique et culturelle, et inhérent au processus lui-même. Il est possible de parler, ici, de toute évidence, de la domination des classes les plus favorisées de la population dans l'élaboration progressive des mentalités (N'oublions pas que, du fait des catégories de familles signalées, nous ne pouvons observer que la "terminaison" du phénomène, qui chemine auparavant à travers la "hiérarchie" sociale, les seules familles signalées étant celles qui ont du mal à intégrer l'évolution symbolique, dominante, sans doute parce que n'y participant pas).

Mais, à côté de ce phénomène permanent d'évolution, qui est, sans aucun doute, aussi ancien que la vie sociale, il ne faut pas négliger un phénomène historique récent et également important qui est l'impact croissant des services sociaux.

Ayant une place de plus en plus importante dans la détection de l'inadaptation, remplaçant peu à peu l'environnement naturel de la famille dans la fonction de signalement, le service social, dans son ensemble, ne reproduit pas pour autant la "sensibilité" sociale.

Sa fonction, les mécanismes d'assimilation spécifique décrits plus haut, font que le symbolisme propre au service social va jouer un rôle croissant, d'autant que c'est au nom même de ce symbolisme "spécifique" qu'il se crée, qu'il justifie ses interventions.

Mis en place par décision politique, le service social, axé vers la détection et la réduction de l'inadaptation sociale, échappe, en fait, à tout contrôle politique quant à sa création symbolique, alors que c'est lui qui est chargé de qualifier, pourtant, cette inadaptation.

Ce qu'il faut surtout retenir, c'est que les concepts nouveaux, les mentalités nouvelles qui se font jour actuellement, chez les travailleurs sociaux, et plus globalement, dans les couches "dominantes" de la population, seront, après "vulgarisation", les critères de signalement de l'inadaptation de certaines familles défavorisées, n'ayant pas intégré l'évolution sociale et ses exigences, ou n'ayant pu y répondre.

Ainsi, l'évolution de l'inadaptation, la façon dont elle se reproduit, apparaissent aussi inéluctables que la

reproduction sociale elle-même, les concepts présidant à la mise en place des mesures de dépistage et de rééducation faisant apparaître l'inadaptation correspondant à ces mêmes concepts, ce qui, bien sûr, ne revient absolument pas à nier la situation des familles.

L'inadaptation se définit donc, ici, comme un écart entre un comportement et une norme.

La norme est, naturellement, évolutive, mais cette évolution elle-même est la condition à la préservation de l'écart.

### 3. Actualisation de la notion d'inadaptation

Plus que dans la description figée de l'inadaptation, c'est dans les mécanismes eux-mêmes qu'il faut rechercher une actualisation possible de la notion d'inadaptation.

Le concept équilibre-déséquilibre semble, ici, déterminant.

En effet, nous avons pu observer que le processus d'évolution sociale globale tend à marginaliser ponctuellement certaines populations. Cette marginalisation poussée à son terme entraîne un déséquilibre qui rend nécessaire un rééquilibrage indispensable à la reproduction elle-même.

Si, très globalement, ce sont les catégories socio-professionnelles les plus défavorisées qui se trouvent, de fait, marginalisées par les mécanismes d'élaboration du système normatif dont nous avons rendu compte, nous avons pu observer, sur l'ensemble du processus, deux de ces phénomènes de déséquilibre, et un troisième semble se faire jour.

Le premier intéresse la marginalisation de la population jeune jusqu'en 1967. Nous avons pu observer que ce phénomène envahissait progressivement tout le processus jusqu'à créer une situation effective de déséquilibre. Le processus de rééquilibrage a été, pour ce phénomène, mai 1968, qui a, nous l'avons vu, mis fin à une marginalisation qui, poussée à son extrême, devenait dangereuse pour la reproduction sociale elle-même.

Le deuxième phénomène de déséquilibre est constitué par la marginalisation moins spectaculaire, sans doute, mais tout aussi réelle, des femmes, mères de familles à qui est attribué le rôle croissant dans la préservation des fonctions familiales. Cette marginalisation tend actuellement à diminuer progressivement, l'élément de rééquilibrage étant constitué par les divers mouvements relatifs à la condition féminine et les modifications symboliques qu'ils ont entraînées.

A la période actuelle, la marginalisation en cours ne semble plus s'effectuer en fonction des rôles sociaux (mère, enfant, ...), mais, au contraire, se cristallise sur l'émergence d'une population sous-qualifiée qui est actuellement l'une, sinon la caractéristique dominante et qui constitue un nouveau déséquilibre qui appellera, nécessairement, un rééquilibrage futur, d'autant que, comme nous l'avons vu, cette population intègre, dans un même temps, tous les niveaux d'inadaptation.

La préception de l'inadaptation sociale se focalise sur la nature du déséquilibre, et se modifie après ou durant la phase de rééquilibrage.

Actualiser la notion d'inadaptation nécessite donc d'être attentif à la nature des déséquilibres actuels : marginalisation d'une catégorie de population sous-prolétaire et immigrée. Mais c'est aussi être attentif à l'évolution du tissu social global et à l'évolution structurelle des systèmes - institutions sociales chargés de plus en plus de détecter, nommer et traiter l'inadaptation. Or, actuellement, nous assistons à des transformations structurelles importantes.

Après un courant de spécialisation des institutions qui a pu entraîner, du fait des mécanismes d'assimilation spécifique, une fixation sur certains domaines particuliers, telle l'éducation, on assiste actuellement sous la poussée des politiques intégratives, à un courant de déspecialisation et de "banalisation" de certains équipements jusqu'alors spécialisés qui tendent à se fondre dans l'équipement global des circonscriptions sociales.

Ces modifications structurelles entraîneront fatalement une transformation de la notion même d'inadaptation puisque les institutions, qui étaient et sont encore chargées de la détecter et de la nommer, sont en mutation.

Il est difficile d'en prévoir les conséquences. Ce que l'on peut dire, c'est que cette mutation va dans le sens d'un système qui dénonce à un système beaucoup plus diffus qui ferait de l'inadaptation une constituante de la vie sociale elle-même : une sorte de quart-monde pris en charge continûment.

Faut-il voir là une forme possible de rééquilibrage destiné à pallier les risques sociaux qui pourraient entraîner le phénomène de marginalisation d'une population sous-qualifiée dont mention a été faite. Mais, l'assistance de ce "quart-monde" ne constitue-t-elle pas, en soi, une autre forme de marginalisation qui contribue aussi à un nouveau déséquilibre ?

C O N C L U S I O N

---





Ce travail, rappelons-le, avait pour objectif d'appréhender, par l'étude des signalements faits à l'Autorité Judiciaire, l'évolution de l'inadaptation sociale, à la fois dans son contenu et dans ses mécanismes de reproduction.

D'essence évolutive, l'inadaptation est liée à l'évolution sociale d'une manière indissociable.

La reproduction de la société, recherche permanente d'équilibre, a également besoin de ses propres déséquilibres pour évoluer. Au-delà des situations familiales spécifiques, chaque fois contingentes, la lecture de l'inadaptation s'opère à travers la nature même de ces déséquilibres qui se matérialisent, préférentiellement, auprès de populations défavorisées, incapables d'intégrer et de satisfaire aux exigences de cette évolution.

Les institutions sociales, dont la fonction est de pallier les conséquences de ces déséquilibres, devraient donc être également en perpétuelle évolution pour répondre à leur mission. Or, les mécanismes d'assimilation spécifique, très apparents, réduisent l'inadaptation, tant dans sa détection que dans son traitement, à une finalité institutionnelle.

Ainsi, pour l'institution spécialisée, l'inadaptation est aussi finalisée par la nécessaire survie du système. Ce phénomène entraîne une pesanteur institutionnelle, l'appréhension de l'inadaptation, donc le produit du système, étant l'une des composantes de son groupe fondement.

Si la situation des familles, jugées socialement inadaptées, nécessite une réponse sociale, encore faudrait-il que les institutions appelées à apporter cette réponse ne fassent pas supporter à ces familles leur nécessité institutionnelle, ce qui supposerait que soit clairement différencié le désir de l'institution de la réalité de l'inadaptation.

Si, comme cela semble être le cas, l'inadaptation sociale, élément de la reproduction sociale, n'acquiert de réalité, en regard de la prise en charge, que par le désir et les

finalités institutionnelles, l'urgence nous semble être, non pas de supprimer ce facteur institutionnel, mais au contraire, de l'explicitier, d'en mesurer les conséquences, de le publier, en un mot de le maîtriser.

Les recherches à mener devraient se réaliser dans l'optique d'une plus grande différenciation et d'une meilleure explicitation des modalités de prise en charge institutionnelle puisqu'aucune ne semble susceptible de couvrir totalement un phénomène d'appréhension essentiellement subjectif, même si, au départ, les aspects objectifs et matériels (revenus, habitat) peuvent paraître prépondérants.

B I B L I O G R A P H I E

---



BAREL (Y.)

La Reproduction sociale.  
Systèmes vivants. Invariance et changements.  
Ed. ANTHROPOS, 1975

BELORGEY (J.M.)

La Politique sociale.  
Ed. SEGHERS "Cleps pour demain", 1976

BERNSTEIN (B.)

Langage et classes sociales.  
Codes socio-linguistiques et contrôle social.  
Ed. de Minuit "Le sens commun", 1975

BERTALANFFY (L.V.)

Théorie générale des systèmes.  
Ed. DUNOD, 1973

BOBROFF (J.), LUCCIONI (M.)

La Clientèle du travail social.  
Ed. E.S.F., 1975

BOURDIEU (P.), PASSERON (J.C.)

La Reproduction.  
Ed. de Minuit "Le sens commun", 1973

BRUSTON (A.), MARTIN (G.), PAOLI (J.F.)

Evaluation de l'Action Sociale à Grenoble.  
Université des Sciences Sociales de Grenoble, C.E.P.E.S., 1977

DELATTRE (P.)

Système, structure, fonction, évolution.  
Essai d'analyse épistémologique.  
Ed. MALOINE-DOIN, 1971

DUCHEMIN (R.)

Les Actions de formation en Service Social.  
Un exemple marginal : L'Option assistants sociaux du département  
Carrières Sociales de l'I.U.T. II de Grenoble.  
Université des Sciences Sociales de Grenoble, 1977

FESTINGER (L.), KATZ (D.)

Les Méthodes de recherche dans les Sciences Sociales.  
Tomes 1 et 2.  
Ed. P.U.F., 1974

Idéologies, discours, pouvoirs

in : Communications 28-1978, Ed. du Seuil

ILLICH (I.)

Une Société sans école.  
Ed. du Seuil, 1971

LISCIA (C.)

Familles hors la loi.  
Ed. Fr. MASPERO, 1978

LORY (B.)

La Politique d'Action Sociale.  
Ed. PRIVAT, 1975

MALLEIN (Ph.)

Le Problème de l'identification d'un système social.  
Université des Sciences Sociales de Grenoble- I.R.E.P. - I.P.E.P.S., 1972

MARTIN (G.), MAUREL (E.), MERCANTON (F.), OFFREDI-BUISSON (C.)

Recherche d'une méthode d'évaluation des effets des politiques en  
faveur de la Famille et de l'Enfance.  
Université des Sciences Sociales de Grenoble, G.E.P.E.S., juin 1977

Les Mineurs, le Droit et la Justice

in : Actes n° 19/20

MONOD (J.)

Le Hasard et la nécessité.  
Essai sur la philosophie naturelle de la biologie moderne.  
Ed. du Seuil, 1971

PALMERO (J.)

Histoire des institutions et des doctrines pédagogiques par les textes.  
Ed. SUDEL, 1972

PITROU (A.)

Vivre sans famille ?  
Ed. PRIVAT, 1978

QUADRIVIUM

La Civilisation promotionnelle.  
Ed. R. MOREL, 1968

VERDES-LEROUX (J.)

Le Travail Social  
Ed. de Minuit "Le sens commun", 1978



